



FEMISE RESEARCH
PROGRAMME
2006-2007

***Impact de la libéralisation
commerciale sur le marché du travail
(formel et informel), sur la productivité et
sur les revenus :***

Etude comparative Maroc Tunisie

Research n°FEM31-21R

Directed By

Ahmed LAABOUDI, Université Mohamed V Rabat-agdal, Rabat, Maroc

In collaboration with:

*M'hammed TAHRAOUI, Institut National de Statistiques et d'Economie
Appliquée (Insea), Rabat, Maroc*

Jamal BOUOUIYOUR, CATT, Université de Pau, France

September 2010



Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne au travers du Femise. Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union Européenne.

This document has been produced with the financial assistance of the European Union within the context of the FEMISE program. The contents of this document are the sole responsibility of the authors and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union.

PROJET FEMISE FEM31-21R

**« IMPACT DE LIBERALISATION
COMMERCIALE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
(FORMEL ET INFORMEL),
SUR LA PRODUCTIVITÉ ET SUR LES
REVENUS :
Etude comparative Maroc Tunisie »**

Rapport de base du projet

Par

Ahmed LAABOUDI (Chef du projet)
UNIVERSITE MOHAMED V RABAT-AGDAL, RABAT

M'hammed TAHRAOUI
INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUES ET D'ECONOMIE
APPLIQUEE (INSEA), RABAT

Jamal BOUOYOUR
CATT, Université de Pau, PAU

Version du 1^{er} septembre 2010 (Rapport définitif)

Les auteurs remercient :

- Le FEMISE et l'Institut de la Méditerranée (Marseille) qui ont financé cette recherche ;
- les cadres et les experts travaillant dans les Administrations (Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère du Commerce Extérieur, Ministère de l'Économie et des Finances, Haut Commissariat au Plan, Administration des Douane et des Impôts indirects, Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE), Direction de la Statistique, Direction de la Comptabilité Nationale) ;
- Ils remercient en particulier Messieurs Ahmed MENNANI, Amine BASRI et Mohammed QMICCHOU ;
- Les auteurs sont les seuls responsables des erreurs et omissions que pourrait comporter ce document.

SOMMAIRE

0- INTRODUCTION

1- OUVERTURE COMMERCIALE ET NIVEAU DE PROTECTION TARIFAIRE AU MAROC

- 1.1- le processus de libéralisation du commerce extérieur
- 1.2- évolution de la protection tarifaire effective au Maroc

2- MARCHÉ DU TRAVAIL ET DYNAMIQUE DE LIBÉRATION COMMERCIALE

- 2.1- tendance de la population active et restructuration de l'offre de travail
- 2.2- tendance de l'emploi et déséquilibre du marché du travail

3- IMPACT DE LA LIBERALISATION COMMERCIALE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : *Une Analyse En Equilibre Général*

- 3.1- structure générale du modèle
- 3.2- fermeture du modèle
- 3.3- base empirique du modèle
- 3.4- dynamique de base
- 3.5- RESULTATS

4- LIBERALISATION COMMERCIALE ET MARCHÉ DU TRAVAIL: *Une Evaluation Econométrique*

- 4.1- présentation du modèle d'analyse et spécification économétrique
- 4.2- base de données du modèle et approche d'estimation
- 4.3- présentation des estimations et analyse des résultats

5- LIBERALISATION COMMERCIALE ET EMPLOI : *Cas de la Tunisie*

- 5.1- processus de libéralisation commerciale en Tunisie
- 5.2- marché du travail et structure de l'emploi en Tunisie
- 5.3- libéralisation commerciale et emploi en Tunisie: synthèse des évaluations

6- SYNTHÈSE ET CONCLUSION :

- 6.1- libéralisation commerciale : un rythme progressif et soutenu
- 6.2- marché du travail : des transformations en profondeur
- 6.3- ouverture aux échanges : une dynamique favorable à l'emploi
- 6.4- ouverture aux échanges: un impact différencié sur l'emploi par niveaux de qualification

BIBLIOGRAPHIE

EXECUTIVE SUMMARY

If the studies conducted in developed countries on the impact of trade liberalization reveal a gap between the theoretical predictions and the reality of job market adjustments regarding this opening up, the situation in developing countries in terms of these analyses is hardly known.

Engaged in the process of trade liberalization for over two decades now, through the implementation of structural adjustment programs, adhesion to the WTO and signing of free trade agreements with industrialized countries, some developing countries have had to deal not only with the commercial potential of developed economies, but also with competition in developing markets themselves.

Therefore, the consequences on employment dynamics and the job market seem to be more complex. This is why the question of employment and trade liberalization has been at the center of many debates on development policies in these countries.

These debates take place between the proponents of opening up which, according to them, will lead to the creation of jobs and the improvement of income, and the advocates of a certain level of protectionism, which will allow, at least in the first phases of the development process, for limiting the adverse effects of foreign competition shocks.

Only through a deep analysis of the past years' experience of the gradual liberalization of trade in several developing countries can we understand the situation.

The research done as part of this project falls in this perspective. The main objective of this project is to evaluate the impact of liberalization policies on labor in developing countries, through comparing the experiences of two southern Mediterranean countries: Morocco and Tunisia.

In fact, these two countries have some similarities and specificities at the same time. In terms of economic policy, both countries have included, since the early eighties, the promotion of exports and the gradual opening up of their economies on trade in their development agenda.

Similarities between the two countries also include factor endowments which, despite the different market sizes, have the same structures.

As to the specificities, each of these two economies has developed, depending on their assets, a specific production structure, although at the level of some foreign markets both countries face competition (mainly in terms of textile and agribusiness).

The study of the impact of trade openness on the labor market was conducted from two complementary perspectives. The first focuses on the adjustments of employment and wages in response, firstly, to the increased demand for local products through the development of exports and, secondly, to the competition of foreign products in the domestic market.

These adjustments may be approached by considering the tariff and nontariff changes entailed by trade liberalization as part of a general equilibrium modeling. The methodology adopted in this case is based on a general equilibrium modeling distinguishing sectors in terms of the nature and extent of their involvement or not in foreign trade.

The simulations related to the parameters reflecting the degree of openness in the different sectors allow for assessing the impact on labor market balance and its determinants.

The particularity of the general equilibrium approach resides in the fact that it incorporates the dynamics of all sectors and their interactions following a macroeconomic approach. The adjustments that occur as a result of opening up shocks are seen from a global perspective, within the sectors themselves, and in terms of the parameters that determine market behavior.

This macroeconomic approach, which is essential for analyzing the impact of liberalization on the different categories of jobs and the relative wages of the workforce according to the level of qualification, should be supplemented by a microeconomic one. This means the examination of how enterprise players adjust their labor demand and their wage costs to adapt to competition shock in response to trade liberalization.

The development of this approach should therefore be based on the direct observation of these players' behavior through a series of variables, such as production, added value, exports, employment structure and production costs. The microeconomic behavior towards openness can be in this case approached through

econometric modeling built on the basis of data compiled at the enterprise level. The results obtained through this approach, that directly identifies the behavior of firms, will be confronted with those that emerge from the general equilibrium analysis.

The two modeling approaches, whether that of general equilibrium or that which is based on enterprise data, should be preceded by a detailed reading of the data available on market opening in connection with employment and wages at the macroeconomic or firm levels. The objective is to identify the most significant stylized facts on more than two decades of foreign trade reform.

To this end, Morocco has conducted two surveys on the industrial sector (FACS-Morocco study published in 2000 and ICA study published in 2005), in addition to data collected annually by the Ministry of Trade and Industry from the players of the sector who provide relevant data for such an evaluation. Tunisia also has a database for its industry similar to the Moroccan one.

The comparative analysis of data from these various sources aims to highlight the adjustments made in terms of employment and wages in order to cope with changes in the competitive environment both in the internal and external markets. In addition to the importance of the conclusions that can be drawn, this analysis will serve as a basis for the modeling approach to better guide the simulations to be done as part of the general equilibrium study or the estimates of player's behavior approach.

This study comes in four chapters. The first chapter describes the various stages of trade liberalization initiated in Morocco since the early eighties and which was intensified gradually with adhesion to the WTO and the entry into force of the association agreement with the European Union and later the free-trade agreements with the United States and some Arab countries.

The dynamics of trade liberalization in Morocco have led to a significant change in the level of effective protection whose evolution over the past few years is subject to a fairly detailed analysis at the conclusion of this chapter.

The second chapter is dedicated to a study on labor market transformations over the past two decades. By analyzing the factors involved in the evolution of this market, both in terms of supply and demand, this chapter focuses on the identification of the ongoing restructuring related to the process of trade liberalization which affects the structure of employment by qualification and salary

level. The objective of such analysis is to identify the stylized facts that will better orient the investigations to be done according to the two modeling approaches.

The third chapter focuses on the general equilibrium model developed to study the impact of trade liberalization on the labor market. This chapter presents the structure of the model adopted, gives a detailed description of the data used and provides the main results. Finally, the last chapter is devoted to the econometric model developed for the study of labor demand and wage formation.

This model seeks, through econometric estimates of labor demand functions and wage formation functions, to establish possible links between the level of trade liberalization on the one hand, and the level of employment and wages by qualification on the other. The comparison of the results obtained with those of the general equilibrium analysis allows for reaching interesting conclusions about the impact of trade liberalization on employment, based on the experience of a developing country like Morocco. All these elements are included in the conclusion of this document with a comparison to the Tunisian experience in this respect.

The repercussions of the liberalization shock, assessed through both the general equilibrium modeling approach and the econometric approach, seem to be generally positive, with different degrees according to labor categories. For general equilibrium simulations, the positive impact is felt more at the level of non-qualified labor, but less at the level of skilled labor. The econometric approach limited to the industrial sector has reached different results with regard to the impact by type of qualification.

The overall impact of this trade liberalization process on employment is made clear by the several positive estimates made. Such an impact, however, is quite differentiated by the qualification level of the workforce and appears to affect mostly supervisors and skilled workers categories. This result, which differs from that reached by the general equilibrium, seems to be closer to this dynamic.

The liberalization process concerns mainly the manufacturing sector in the current phase. The most significant impact is felt in the main branches of this sector. Econometric estimates that are based on data collected about industrial activities appear to be, in these conditions, most relevant for drawing conclusions and their implications in terms of economic policy.

The opening up dynamics have probably exerted significant pressure on employment, particularly in the sectors that are most exposed to competition. This pressure has resulted, other things being equal, in an increase of labor demand, mainly in terms of

skilled labor. This is followed by the strengthening of the position of skilled labor compared to the unskilled one. This effect is also noticeable through the behavior of the average wage in response to the opening up shock for each job category.

The results that emerge from analyzing the behavior of labor demand in response to the shock of liberalization in Morocco are almost similar to those in Tunisia. This country, whose production structure is comparable to that of Morocco and which has followed since the beginning of 80s the same path both in terms of economic liberalization and openness on foreign trade, seems to provide the same employment trends against the gradual dismantling of the protection system and the development of trade.

This conclusion is made clearer by the various assessment works undertaken in this respect, whether through the general equilibrium approach or the econometric approach. The impact of trade liberalization on employment in general is clearly positive according to all these works. This impact is however differentiated by skill levels, as in most studies we find more pressure on the skilled labor, which according to some estimates, has led to the widening of the wage gap between skilled and unskilled workers.

Résumé Exécutif

Si les études menées au niveau des pays développés sur l'impact de la libéralisation commerciale révèlent quelques décalages entre les prédictions des schémas théoriques et la réalité des ajustements du marché du travail face à l'ouverture, la situation des pays en développement par rapport à ces analyses demeure encore peu connue. Engagés dans le processus de libéralisation des échanges depuis maintenant plus de deux décennies d'abord avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, puis l'adhésion à l'OMC et enfin la signature d'accords de libre-échange avec les pays industrialisés, certains pays en développement ont à faire face, non seulement au potentiel commercial des économies avancées, mais aussi à la concurrence sur les mêmes marchés des économies en développement aux performances comparables. L'incidence sur la dynamique de l'emploi et du marché du travail se trouve par conséquent forcément plus complexe. C'est la raison pour laquelle la question de l'emploi et la libéralisation commerciale s'est trouvée ces dernières années au cœur du débat des politiques de développement dans ces pays. Les termes de ce débat se partagent entre, d'une part, les tenants de l'ouverture qui, seule, favoriserait la création d'emplois et l'amélioration des revenus du travail et, d'autre part, les défenseurs d'un certain niveau de protectionnisme qui permettrait, au moins dans les premières phases du processus de développement, de limiter les effets des chocs externes de compétitivité. Seule des investigations approfondies sur l'expérience vécue au cours des dernières années avec la libéralisation progressive des échanges dans de nombreux pays en développement permet d'apporter des éléments d'appréciation sur la question.

Le travail de recherche effectué dans le cadre de ce projet s'inscrit dans cette perspective. Il se fixe comme objectif d'évaluer l'impact des politiques de libéralisation des échanges sur le marché du travail dans les pays en développement à travers l'expérience comparée de deux pays sud méditerranéens : le Maroc et la Tunisie. Ces deux pays présentent quelques similitudes mais aussi beaucoup de spécificités. Au plan de la politique économique, ces pays ont opté dès le début des années quatre-vingt pour la promotion des exportations dans leur programme de développement et l'ouverture progressive de leur économies aux échanges. Les similitudes entre ces deux pays concernent aussi les dotations en facteurs qui, globalement et en dépit des tailles différentes des marchés, présentent les mêmes structures. En ce qui concerne les spécificités, chacune de ces économies a développé en fonction de ses atouts une structure de production qui lui est propre même si, au niveau de certains marchés extérieurs, elles se trouvent dans des positions concurrentes (cas du textile et de l'agro-alimentaire notamment).

L'étude de l'impact de l'ouverture aux échanges sur le marché du travail a été menée selon deux optiques complémentaires. La première optique est celle qui s'intéresse aux ajustements de l'emploi et des salaires face, d'une part, à la demande accrue sur les produits locaux à travers le développement des exportations et, d'autre part, à la concurrence sur le marché intérieur des produits étrangers. Ces ajustements

peuvent être approchés en considérant les changements tarifaires et non tarifaires qu'implique la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre d'une modélisation en équilibre général. La méthodologie adoptée dans ce cas se base sur une modélisation en équilibre général distinguant les secteurs d'activité selon la nature et le degré de leur implication ou non dans les échanges extérieurs. Les simulations portant sur les paramètres traduisant le degré d'ouverture au niveau des différents secteurs d'activité permettent d'apprécier l'impact sur l'équilibre du marché du travail et ses déterminants.

La particularité de l'approche en équilibre général est qu'elle intègre la dynamique de l'ensemble des secteurs et leurs interactions dans une démarche à caractère macroéconomique. Les ajustements qui se produisent à la suite des chocs de l'ouverture sont appréhendés d'un point de vue global au sein des activités et en fonction des paramètres qui déterminent les comportements des marchés. Cette démarche essentielle pour l'analyse de l'impact de l'ouverture sur les différentes catégories d'emplois et sur les salaires relatifs de la main-d'œuvre selon le niveau de qualification doit être complétée par une approche à caractère microéconomique. Il s'agit selon cette approche d'examiner au niveau de l'entreprise comment les opérateurs adaptent leur demande de travail et ajustent leurs coûts salariaux pour s'adapter au choc de compétitivité en réaction aux mesures de libéralisation des échanges. Le développement de cette approche doit par conséquent se baser sur l'observation directe du comportement des opérateurs à travers une série de variables portant en particulier sur la production, la valeur ajoutée, les exportations, la structure de l'emploi et les coûts de production. Le comportement microéconomique face à l'ouverture pourra dans ce cas être approché à travers une modélisation économétrique construite sur la base des données établies au niveau des entreprises. Les résultats obtenus à travers cette approche qui saisit directement le comportement des entreprises devront être confrontés à ceux qui ressortent de l'analyse en équilibre général.

Les deux approches de modélisation que ce soit celle en équilibre général ou celle basée sur les données au niveau des entreprises doivent être précédées d'une lecture aussi détaillée que possible des données disponibles sur l'ouverture commerciale en relation avec l'emploi et les salaires au plan macroéconomique ou au niveau des entreprises afin d'en dégager les faits stylisés les plus significatifs durant plus de deux décennies de réforme du commerce extérieur. Pour cela, le Maroc dispose de deux enquêtes récentes sur le secteur industriel (Etude FACS-Maroc publiée en 2000 et Etude ICA publiée en 2005) en plus des données recueillies annuellement par le Ministère du Commerce et de l'Industrie auprès des opérateurs du secteur qui fournissent des données pertinentes pour une telle évaluation. La Tunisie dispose également d'une base de données pour le secteur industriel similaire à celle du Maroc. L'analyse comparative des données émanant de ces différentes sources a pour objet de mettre en évidence les ajustements effectués en matière d'emploi et de salaires pour faire face aux changements dans l'environnement concurrentiel aussi bien sur le marché interne qu'externe. Outre l'intérêt des conclusions qu'elle peut dégager en la matière, cette analyse servira de base pour l'approche de modélisation pour mieux orienter les simulations à effectuer dans le

cadre de l'étude en équilibre général ou encore les estimations dans l'approche des comportements au sein des opérateurs.

La présente étude est structurée en quatre chapitres. Le premier chapitre présente les différentes étapes du processus de libéralisation commerciale au Maroc entamé depuis le début des années quatre-vingt et qui s'est intensifié progressivement avec l'adhésion à l'OMC et l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'Union Européenne et par la suite les accords de libre-échange avec les Etats-Unis et avec les pays arabes. La dynamique de libéralisation commerciale au Maroc a induit une modification importante du niveau de protection effective dont l'évolution au cours des dernières fait l'objet d'une analyse assez détaillée en conclusion de ce chapitre. Le second chapitre est consacré à l'étude des transformations qu'a connues le marché du travail au cours des deux dernières décennies. En analysant les facteurs ayant conditionné l'évolution de ce marché tant du côté de l'offre que de la demande, ce chapitre s'intéresse à l'identification des restructurations en cours en liaison avec le processus d'ouverture commerciale affectant notamment la structure de l'emploi par qualification et les niveaux de salaires. L'objectif d'une telle analyse est de dégager les faits stylisés devant mieux orienter les investigations à effectuer selon les deux approches de modélisation. Le troisième chapitre est réservé à la modélisation en équilibre général élaborée pour l'étude de l'impact de la libéralisation commerciale sur le marché du travail. Ce chapitre présente la structure du modèle adopté, donne une description détaillée des données utilisées et présente les principaux résultats obtenus. Enfin, le dernier chapitre est consacré au modèle économétrique élaboré pour l'étude de la demande de travail et la formation des salaires. Ce modèle cherche à travers les estimations économétriques des fonctions de demande de travail et des fonctions de formation des salaires à établir les liens possibles entre le niveau d'ouverture commerciale, d'une part, et le niveau d'emploi et des salaires par qualification, d'autre part. La confrontation des résultats obtenus à ceux de l'analyse en équilibre général permet de dégager des éléments d'appréciation intéressants quant à l'impact de la libéralisation des échanges sur l'emploi basés sur l'expérience vécue d'un pays en développement, en l'occurrence le Maroc. L'ensemble de ces éléments sont repris dans la conclusion de ce travail avec une comparaison avec l'expérience tunisienne en la matière.

Les répercussions du choc d'ouverture évaluées à travers aussi bien la modélisation en équilibre général que l'approche économétrique semblent globalement positives avec un effet différencié selon les catégories de main-d'œuvre. Pour les simulations en équilibre général, l'impact positif se ressent de façon plus marquée au niveau de la main-d'œuvre non-qualifiée alors qu'il semble plus réduit pour la main-d'œuvre qualifiée. L'approche économétrique limitée au seul secteur industriel aboutit à un résultat sensiblement différent s'agissant de l'impact par catégories de qualification. L'incidence globale du processus de l'ouverture sur l'emploi ressort en effet positif selon les multiples estimations effectuées. Un tel impact se révèle cependant assez différencié selon les niveaux de qualification de la main-d'œuvre et semble affecter plus les catégories des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés. Ce résultat qui se distingue à celui dégagé par l'approche de l'équilibre général semble plus proche de la dynamique présente. Le processus d'ouverture concerne essentiellement le secteur industriel dans la phase actuelle et les effets les plus significatifs sont ressentis de

façon évidente dans les principales branches de ce secteur. Les estimations économétriques qui se basent sur les données relevées dans les activités industrielles semblent dans ces conditions les plus pertinentes pour les conclusions à tirer et leurs implications en termes de politique économique.

La dynamique d'ouverture aura donc exercé une pression significative sur l'emploi, particulièrement dans les secteurs les plus exposés à la concurrence. Cette pression a pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse de la demande de travail qui affecte plus les emplois qualifiés. Il s'en suit un renforcement accru de la situation de l'emploi qualifié par rapport à l'emploi non-qualifié. Cet effet se ressent aussi à travers le comportement du salaire moyen face au choc d'ouverture pour chaque catégorie d'emploi.

Les résultats qui se dégagent de l'analyse du comportement de la demande de travail face au choc d'ouverture dans le cas du Maroc se retrouvent à peu près de façon équivalente dans le cas de la Tunisie. Ce pays dont la structure de production se compare à celle du Maroc et qui a suivi depuis le début de la décennie quatre-vingt le même cheminement tant au plan de libéralisation économique qu'au plan l'ouverture commerciale semble dégager les mêmes tendances de l'emploi face au démantèlement progressif du système de protection et au développement des échanges. Ceci ressort nettement des différents travaux d'évaluation entrepris à ce sujet que ce soit selon l'approche d'équilibre général ou l'approche économétrique. L'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi considéré globalement ressort positif dans tous ces travaux. Un tel impact apparaît cependant différencié selon les niveaux de qualification où l'on relève dans la plupart des analyses une tension plus forte sur l'emploi qualifié. Cette tendance a induit selon certaines estimations à l'élargissement de l'écart salarial entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée.

O- INTRODUCTION

La libéralisation des échanges se réfère à l'idée principale que l'ouverture de l'économie à la concurrence internationale est de nature à améliorer la compétitivité du système productif dans les pays participant à l'échange et à augmenter l'attractivité des investissements dans ces pays. Ces effets contribuent, à leur tour, à accroître la productivité et à stimuler la croissance économique avec leurs conséquences sur l'équilibre du marché et la création d'emplois. Ces résultats bénéfiques de l'ouverture en termes de croissance, de revenus et d'emplois s'inscrivent dans une perspective longue et n'excluent pas des difficultés pendant les périodes de transition dans le processus de libéralisation des échanges qui impliquent souvent des restructurations en profondeur pouvant induire une détérioration temporaire de la situation de l'emploi.

Le modèle théorique de base qui justifie l'intérêt de l'ouverture aux échanges dans la littérature économique est celui de Hecksher-Ohlin. Dans sa version simple, ce modèle établit qu'un pays ouvert aux échanges et faisant face à la concurrence tendra à exporter les biens dont la production utilise de façon plus intensive les facteurs disponibles relativement en abondance. Ce modèle prédit que les échanges induiront une convergence des prix relatifs entre partenaires qui, in fine et en vertu du théorème de Stolper-Samuelson, affecteront les prix relatifs des facteurs de production.

Les schémas théoriques du commerce international établissent ainsi le cadre de référence mettant en évidence les mécanismes économiques qui déterminent la relation entre l'ouverture aux échanges et le marché du travail. De façon très résumée, ces schémas identifient au moins trois types de mécanismes par lesquels la libéralisation des échanges affecte l'équilibre du marché du travail et le niveau d'emploi. Le premier mécanisme est celui de la spécialisation qui produit un effet temporaire d'ajustement. Le développement des échanges conduit chaque pays, selon ce premier effet, à se spécialiser dans les activités de production pour lesquelles il possède un avantage comparatif. Il s'en suit une restructuration des secteurs d'activité en fonction des valeurs ajoutées relatives avec leurs implications en termes d'emploi et de coût de reclassement des travailleurs, en particulier les moins qualifiés d'entre eux. Le deuxième mécanisme correspond à l'effet durable affectant la demande de travail. La spécialisation dans l'économie sous l'effet de la concurrence dans les secteurs produisant une forte valeur ajoutée induit une demande importante de travail qualifié au détriment du travail non qualifié. La demande accrue du travail qualifié provoque une rupture de l'équilibre du marché du travail et conduit soit à la montée des inégalités dans le cas où les salaires sont suffisamment flexibles, soit à la hausse du chômage des travailleurs non qualifiés dans le cas contraire. Le troisième mécanisme enfin a trait à l'effet du progrès technique et à la dynamique qu'il introduit dans le système économique. La pression de la concurrence sous l'effet de la libéralisation des échanges pousse constamment les entreprises à l'innovation pour améliorer leur positionnement sur un marché globalisé. Le progrès technique résultant d'un tel effort profite évidemment à l'ensemble de l'économie et se répercute sur le marché du travail

par une demande accrue de la main-d'œuvre qualifiée. On retrouve là encore les retombées négatives sur la main-d'œuvre de faible qualification qui se manifestent à travers soit la montée des inégalités ou la recrudescence du chômage. Au total, et prenant en compte les effets conjugués des différents mécanismes mis en jeu dans la dynamique de l'ouverture, les schémas théoriques dans toutes leurs variantes concluent qu'à long terme, la libéralisation des échanges est créatrice d'opportunités pour les entreprises et génère des gains nets pour toutes les économies qui y participent en termes de croissance et d'emplois.

La confrontation de cette conclusion aux faits stylisés relevés depuis plus d'une vingtaine d'années d'efforts de libéralisation des échanges, notamment dans les pays développés, laisse apparaître un certain décalage entre, d'une part, les prédictions des schémas théoriques et, d'autre part, les effets apparents de l'ouverture telle que perçus par la collectivité. La détérioration de la situation des travailleurs de faible qualification dans les pays développés et la hausse des inégalités salariales dans ces pays ont tendance à être opposés à l'amélioration des performances économiques et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement au cours des vingt dernières années avec l'intensification du processus de mondialisation. La montée en puissance des pays émergents dans le commerce mondial de la taille de la Chine ou de l'Inde est souvent prise comme exemple illustratif à ce sujet.

Différentes études empiriques effectuées essentiellement dans les pays développés ont tenté d'analyser l'impact de l'ouverture aux échanges sur le marché du travail et les mécanismes de formation des salaires ainsi que l'évaluation de l'importance relative des effets induits par cette ouverture. Il semble que sur la base de l'expérience vécue depuis plus d'une vingtaine d'années, l'impact direct de la libéralisation des échanges dans les pays développés a été relativement limité sur les salaires et l'emploi. A l'inverse, l'incidence du progrès technique semble avoir été plus significative même si la délimitation de la part revenant à l'intensification des échanges dans cette évaluation se révèle difficile à apprécier. S'agissant d'une période où la libéralisation du commerce a concerné essentiellement les pays développés avec des économies aux structures comparables en termes de facteurs de production, un tel résultat suggère que l'effet de concurrence a supplanté l'effet de spécialisation. On soulignera que cette donnée fondamentale est appelée à changer complètement à l'avenir avec l'entrée en compétition de façon plus forte des pays en développement au dynamisme économique avéré. Les dotations en facteurs dans ces pays émergents totalement différentes de celles des pays développés pousseront vers plus de spécialisation avec une accélération du mouvement de réallocations des facteurs entre secteurs d'activités. Cette dynamique qui est génératrice de gains agrégés des partenaires commerciaux de part et d'autre n'exclut pas évidemment des coûts qui, à court terme, correspondent au reclassement de la main-d'œuvre et, à plus longue échéance, à une pression à la baisse des salaires des travailleurs peu qualifiés. L'amplitude de ces effets et la vitesse des ajustements qu'ils impliquent sera dans une large mesure tributaire des conditions spécifiques de fonctionnement du marché du travail, notamment l'existence de freins à la mobilité intersectorielles de main-d'œuvre et des rigidités nominales.

Si les études empiriques effectuées au niveau des pays développés révèlent quelque décalage entre les prédictions des schémas théoriques et la réalité des ajustements du marché du travail face à l'ouverture, la situation des pays en développement par rapport à ces analyses demeure encore peu connue. Engagés dans le processus de libéralisation des échanges depuis maintenant plus de deux décennies d'abord avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, puis l'adhésion à l'OMC et enfin la signature d'accords de libre-échange avec les pays industrialisés, les pays en développement ont à faire face non seulement au potentiel commercial des économies avancées mais aussi à la concurrence sur les mêmes marchés des économies en développement aux performances comparables. L'incidence sur la dynamique de l'emploi et du marché du travail se trouve par conséquent forcément plus complexe. C'est la raison pour laquelle la question de l'emploi et la libéralisation commerciale s'est trouvée ces dernières années au cœur du débat des politiques de développement dans ces pays. Les termes de ce débat se partagent entre, d'une part, les tenants de l'ouverture qui, seule, favoriserait la création d'emplois et l'amélioration des revenus du travail et, d'autre part, les défenseurs d'un certain niveau de protectionnisme qui permettrait, au moins dans les premières phases du processus de développement, limiter les effets des chocs externes de compétitivité. Seules des investigations approfondies sur l'expérience vécue au cours des dernières années avec la libéralisation progressive des échanges dans de nombreux pays en développement permet d'apporter des éléments d'appréciation sur la question.

Le travail de recherche effectué dans le cadre de ce projet s'inscrit dans cette perspective. Ce travail se fixe comme objectif d'évaluer l'impact des politiques de libéralisation des échanges sur le marché du travail dans les pays en développement à travers l'expérience comparée de deux pays sud méditerranéens : le Maroc et la Tunisie. Ces deux pays présentent quelques similitudes mais aussi beaucoup de spécificités. Au plan de la politique économique, ces pays ont opté dès le début des années quatre-vingt pour la promotion des exportations dans leur programme de développement et l'ouverture progressive de leurs économies aux échanges. Les similitudes entre ces deux pays concernent aussi les dotations en facteurs qui, globalement et en dépit des tailles différentes des marchés, présentent les mêmes structures. En ce qui concerne les spécificités, chacune de ces économies a développé en fonction de ses atouts une structure de production qui lui est propre même si, au niveau de certains marchés extérieurs, elles se trouvent dans des positions concurrentes (cas du textile et de l'agro-alimentaire notamment).

L'étude de l'impact de l'ouverture aux échanges sur le marché du travail a été menée selon deux optiques complémentaires. La première optique est celle qui s'intéresse aux ajustements de l'emploi et des salaires face, d'une part, à la demande accrue sur les produits locaux à travers le développement des exportations et, d'autre part, à la concurrence sur le marché intérieur des produits étrangers. Ces ajustements peuvent être approchés en considérant les changements tarifaires et non tarifaires qu'implique la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre d'une modélisation en équilibre général. La méthodologie adoptée dans ce cas se base sur une modélisation en équilibre

général distinguant les secteurs d'activité selon la nature et le degré de leur implication ou non dans les échanges extérieurs. Les simulations portant sur les paramètres traduisant le degré d'ouverture au niveau des différents secteurs d'activité permettent d'apprécier l'impact sur l'équilibre du marché du travail et ses déterminants.

La particularité de l'approche en équilibre général est qu'elle intègre la dynamique de l'ensemble des secteurs et leurs interactions dans une démarche à caractère macroéconomique. Les ajustements qui se produisent à la suite des chocs de l'ouverture sont appréhendés d'un point de vue global au sein des activités et en fonction des paramètres qui déterminent les comportements des marchés. Cette démarche essentielle pour l'analyse de l'impact de l'ouverture sur les différentes catégories d'emplois et sur les salaires relatifs de la main-d'œuvre selon le niveau de qualification doit être complétée par une approche à caractère microéconomique. Il s'agit selon cette approche d'examiner au niveau de l'entreprise comment les opérateurs adaptent leur demande de travail et ajustent leurs coûts salariaux pour s'adapter au choc de compétitivité en réaction aux mesures de libéralisation des échanges. Le développement de cette approche doit par conséquent se baser sur l'observation directe du comportement des opérateurs à travers une série de variables portant en particulier sur la production, la valeur ajoutée, les exportations, la structure de l'emploi et les coûts de production. Le comportement microéconomique face à l'ouverture pourra dans ce cas être approché à travers une modélisation économétrique construite sur la base des données établies au niveau des entreprises. Les résultats obtenus à travers cette approche qui saisit directement le comportement des entreprises devront être confrontés à ceux qui ressortent de l'analyse en équilibre général.

Les deux approches de modélisation que ce soit celle en équilibre général ou celle basée sur les données au niveau des entreprises doivent être précédées d'une lecture aussi détaillée que possible des données disponibles sur l'ouverture commerciale en relation avec l'emploi et les salaires au plan macroéconomique ou au niveau des entreprises afin d'en dégager les faits stylisés les plus significatifs durant plus de deux décennies de réforme du commerce extérieur. Pour cela, le Maroc dispose de deux enquêtes récentes sur le secteur industriel (Etude FACS-Maroc publiée en 2000 et Etude ICA publiée en 2005) en plus des données recueillies annuellement par le Ministère du Commerce et de l'Industrie auprès des opérateurs du secteur qui fournissent des données pertinentes pour une telle évaluation. La Tunisie dispose également d'une base de données pour le secteur industriel similaire à celle du Maroc. L'analyse comparative des données émanant de ces différentes sources a pour objet de mettre en évidence les ajustements effectués en matière d'emploi et de salaires pour faire face aux changements dans l'environnement concurrentiel aussi bien sur le marché interne qu'externe. Outre l'intérêt des conclusions qu'elle peut dégager en la matière, cette analyse servira de base pour l'approche de modélisation pour mieux orienter les simulations à effectuer dans le cadre de l'étude en équilibre général ou encore les estimations dans l'approche des comportements au sein des opérateurs.

La présente étude est structurée en quatre chapitres. Le premier chapitre présente les différentes étapes du processus de libéralisation commerciale au Maroc entamé depuis le début des années quatre-vingt et qui s'est intensifié progressivement avec l'adhésion à l'OMC et l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'Union Européenne et par la suite les accords de libre-échange avec les Etats-Unis et avec les pays arabes. La dynamique de libéralisation commerciale au Maroc a induit une modification importante du niveau de protection effective dont l'évolution au cours des dernières années fait l'objet d'une analyse assez détaillée en conclusion de ce chapitre. Le second chapitre est consacré à l'étude des transformations qu'a connues le marché du travail au cours des deux dernières décennies. En analysant les facteurs ayant conditionné l'évolution de ce marché tant du côté de l'offre que de la demande, ce chapitre s'intéresse à l'identification des restructurations en cours en liaison avec le processus d'ouverture commerciale affectant notamment la structure de l'emploi par qualification et les niveaux de salaires. L'objectif d'une telle analyse est de dégager les faits stylisés devant mieux orienter les investigations à effectuer selon les deux approches de modélisation. Le troisième chapitre est réservé à la modélisation en équilibre général élaborée pour l'étude de l'impact de la libéralisation commerciale sur le marché du travail. Ce chapitre présente la structure du modèle adopté, donne une description détaillée des données utilisées et présente les principaux résultats obtenus. Enfin, le dernier chapitre est consacré au modèle économétrique élaboré pour l'étude de la demande de travail et la formation des salaires. Ce modèle cherche à travers les estimations économétriques des fonctions de demande de travail et des fonctions de formation des salaires à établir les liens possibles entre le niveau d'ouverture commerciale, d'une part, et le niveau d'emploi et des salaires par qualification, d'autre part. La confrontation des résultats obtenus à ceux de l'analyse en équilibre général permet de dégager des éléments d'appréciation intéressants quant à l'impact de la libéralisation des échanges sur l'emploi basés sur l'expérience vécue d'un pays en développement, en l'occurrence le Maroc. L'ensemble de ces éléments sont repris dans la conclusion de ce travail avec une comparaison avec l'expérience tunisienne en la matière.

1- OUVERTURE COMMERCIALE ET NIVEAU DE PROTECTION TARIFAIRE AU MAROC

La libéralisation du commerce extérieur a constitué l'une des principales composantes du programme d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre en 1983. Ce programme visait

prioritairement la réduction des déficits macroéconomiques aussi bien au plan interne qu'externe et l'instauration de conditions plus favorables à une croissance régulière et soutenue. La libéralisation économique dans ses multiples dimensions et plus particulièrement l'accélération du processus d'ouverture aux échanges devaient constituer l'un des principaux vecteurs d'action pour la réalisation de ces objectifs. C'est dans ce cadre qu'une série de réformes visant la libéralisation du régime commercial ont été introduites dès le début de la mise en œuvre du PAS. Ces réformes ont concerné notamment l'allègement du régime administratif des licences d'importation, la révision à la baisse de la protection tarifaire et l'élimination du biais anti-exportation à travers de nouveaux mécanismes d'incitation à l'exportation.

Les résultats relativement modestes enregistrés à cet égard au terme de la première phase de mise en œuvre du PAS qui s'est étendue sur la période 1983-1988 ont conduit les pouvoirs publics à prendre de nouvelles initiatives en vue d'intensifier le processus d'ouverture. Les objectifs visés à travers les différentes mesures introduites à cet effet sont la poursuite de la réforme tarifaire pour arriver à terme à des droits de douane uniformes ne dépassant pas 25 % et l'élargissement du programme de libéralisation pour inclure progressivement l'agriculture, les services et le secteur financier.

Afin de mesurer l'effort fourni et les progrès enregistrés sur la voie de la libéralisation commerciale, il importe de passer en revue les différentes étapes qui ont marqué le processus d'ouverture engagé depuis la décennie quatre-vingt et les changements profonds introduits depuis au niveau de la réglementation en matière d'importation et d'exportation. Les étapes les plus marquantes de ces changements correspondent approximativement à la période de mise en œuvre du PAS, aux engagements pris dans le cadre de l'OMC, à la conclusion de l'accord d'association avec l'Union Européenne et enfin à l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

LE PROCESSUS DE LIBERALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR

1.1.1- INSTRUMENTS DE POLITIQUE COMMERCIALE ET PREMIERES MESURES DE REFORME DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)

Pour accompagner la politique industrielle mise en place depuis l'indépendance, le Maroc a mis en oeuvre une politique commerciale basée du côté des importations sur différents instruments incluant notamment la perception des taxes, les restrictions quantitatives et les prix de référence, ou prix plancher. Au niveau des exportations, les autorités ont eu recours à divers régimes douaniers, aux incitations financières et fiscales, aux redevances et aux contingents.

1.1.1.1- LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'IMPORTATION

(1°) Les taxes à l'importation : les droits d'importation constituaient une composante essentielle de protection de la production nationale contre la concurrence étrangère. Les produits importés dans le cadre du régime général des produits « mis à la consommation » sont soumis à un tarif ad valorem à l'exception des articles qui bénéficient des exonérations

spéciales prévues par le code des investissements (la suspension des droits et des taxes, ou leur remboursement le cas échéant, est prévue pour les importations subordonnées au régime d'admission temporaire, à celui de l'exportation anticipée ou à celui de la ristourne) ou dans le cadre des accords commerciaux signés par le Maroc. La rationalisation de la structure tarifaire et de la protection qui en découle constituait une préoccupation de premier ordre de la réforme de la politique commerciale. C'est dans ce cadre que les droits de douane ont été ramenés de 400% en 1983 à 45% en 1988. Les droits de douane affectent 26 catégories de produits soit 8050 positions tarifaires. Les prélèvements fiscaux au titre des droits de douane ont progressé de 60% entre 1984 et 1988 mais leur part dans la valeur totale des importations n'est que de 9%. Le taux d'imposition moyen pondéré en fonction de la production intérieure a atteint près de 40% en 1988 et au premier semestre de 1989.

Le prélèvement fiscal à l'importation (PFI), né de la fusion de la taxe spéciale à l'importation et du timbre douanier, est applicable à toutes les importations à raison de 12,5% de la valeur c.a.f des marchandises à l'exception des produits exonérés en vertu des dispositions particulières visant notamment les achats de biens d'équipement (pêche, irrigation à petite échelle, labourage et plantation, agriculture en général, perçage et forage, transports : véhicules automobiles et aéronefs) ou des importations rentrant dans le cadre des régimes douaniers particuliers. A noter que les produits exonérés du PFI le sont également des droits d'importation. En 1988, plus du quart de toutes les importations ont été exemptées. Dans ces conditions, la moyenne non pondérée du taux d'imposition cumulatif appliqué aux importations a été ramenée de 58,4% à 37,8%. Le taux maximum de protection nominale est tombé de 400% à 57,5%. Par ailleurs, l'écart des taux constaté dans les 8.050 lignes tarifaires s'est nettement réduit. L'écart type est passé de 40,5% à 15,7%.

En plus des droits d'importation et du PFI, les importations sont assujetties à deux autres impôts indirects à savoir les taxes sur certains produits (notamment le pétrole et produits pétroliers, les bières devenues taxe intérieure à la consommation, TIC), et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Bien qu'ils soient calculés sur la base de la valeur c.a.f. des importations majorée des droits d'importation et du PFI, elles ne peuvent pas être considérées comme des instruments de politique commerciale.

(2°) Les restrictions quantitatives :

Le contingentement des importations constituait un instrument essentiel de mise en œuvre de la politique industrielle de substitution aux importations et de régulation des paiements extérieurs. Le Programme Général des Importations (PGI) qui régissait l'importation des marchandises était établi annuellement. Ce programme répartissait les positions tarifaires sur trois listes. Les produits inscrits sur la liste A peuvent être introduits librement, sans autorisation préalable. En revanche, l'importation de ceux qui figurent sur la liste B est subordonnée à la délivrance d'une licence par le ministère du Commerce extérieur et d'un certificat, par l'Office des changes, en vue de l'achat de devises étrangères à la Banque du Maroc. La liste C, regroupait les produits dont l'importation était strictement interdite en l'absence d'une autorisation spéciale.

L'engagement sur la voie du libéralisme a entraîné l'abandon en 1986 de la liste C qui regroupait les produits prohibés à l'importation en l'absence d'une autorisation spéciale. La liste B l'a provisoirement remplacée avant le démantèlement de ce mécanisme avec la promulgation de la loi 13/89 relative au commerce extérieur en 1992. En 1988, environ 87% des importations relevaient de la liste A, et 425 positions tarifaires supplémentaires ont été libéralisées en septembre 1989.

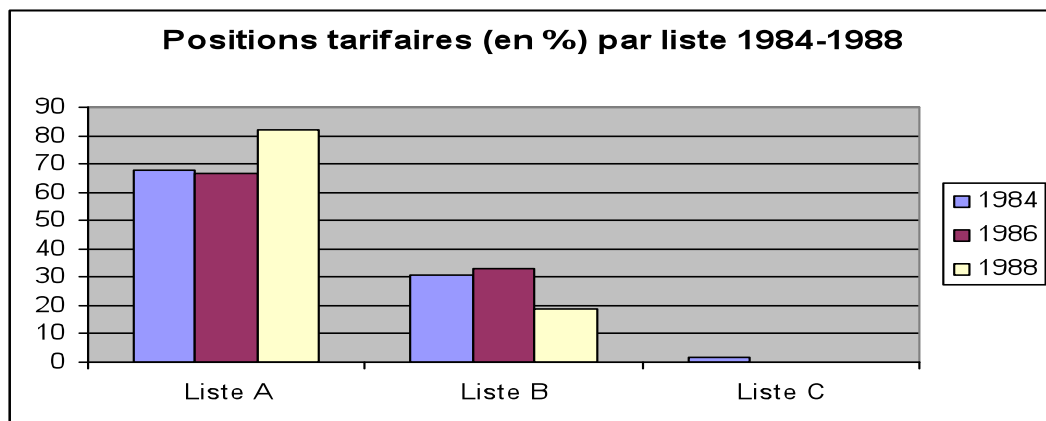
Tableau 1 : Positions tarifaires et valeur des importations par liste, 1984-1988 (%)

	Positions tarifaires			Valeur des importations		
	1984	1986	1988	1984	1986	1988
Liste A	67,6	66,7	81,8	82,2	86,3	87,3
Liste B	30,8	33,3	18,7	17,5	13,7	12,7
Liste C	1,6	-	-	0,3	-	-
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'Administration des douanes et impôts indirects.

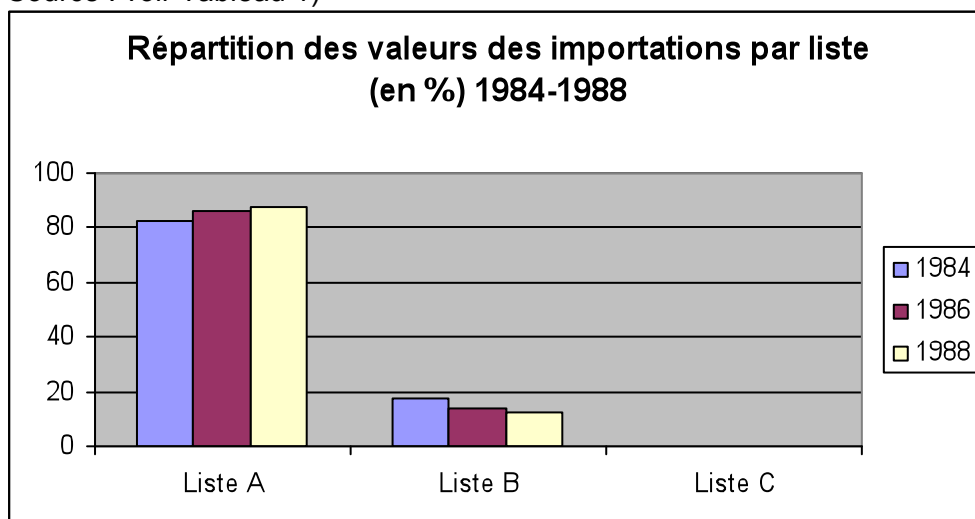
Graphique 1 : Evolution des positions tarifaires par liste

(Source : voir Tableau 1)



Graphique 2 : Evolution des valeurs des importations par liste

(Source : voir Tableau 1)



(3°) Les prix de référence :

La protection de la production nationale contre les pratiques commerciales déloyales notamment le dumping ou la préservation du marché contre les importations excessives étaient assurées par le biais de la fixation de prix de référence. Ce mécanisme de politique commerciale qui concernait 367 lignes tarifaires renforçait considérablement la protection réelle des produits concernés pour la situer à plus de 200%. Le Maroc a pris des engagements dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur l'évaluation en douane de l'OMC consistant à démanteler ce système en juillet 1998. Sous la pression des secteurs concernés notamment les industriels du secteur du textile et habillement, le Maroc a pu bénéficier des dérogations accordées aux pays en développement pour le maintien des prix de référence qui n'a été aboli qu'en 2002.

(4°) L'adhésion au GATT et l'amorce du processus de démantèlement

Le Maroc a adhéré au GATT en juin 1987. Il a consolidé 256 positions tarifaires à différents taux. Les droits consolidés se situent entre 28% et 37 %, soit des niveaux inférieurs au taux maximum à savoir 45%. Les produits concernés par cette consolidation représentaient le tiers des importations totales en 1985. L'engagement du Maroc s'est manifesté par la poursuite de la consolidation de l'ensemble des droits de douane (droits d'importation et PFI) au taux de 55% à l'issue du cycle de d'Uruguay en 1995.

Il convient de noter que la consolidation de 1987 a concerné aussi bien les produits de la liste A (produits libres à l'importation) que ceux de la liste B (produits soumis à licence) ce qui donnait plus de transparence aux parties prenantes au GATT dans la mesure où le taux maximum définit la protection nominale qui s'appliquera aux produits de la liste B une fois transférés sur la liste A. La majorité des droits consolidés s'appliquait aux produits semi-finis (textile, produits chimiques) et aux biens d'équipement (machines, appareils électriques, matériel de transport).

(5°) Autres instruments de politique commerciale :

Le Maroc recourait à d'autres instruments pour protéger la production nationale dont notamment les monopoles d'Etat tels que l'Office national interprofessionnel des légumineuses (ONICL), l'Office national du thé et du sucre (ONTS)), la régie des tabacs, la procédure des achats de l'Etat, la pratique des échanges compensés, la formulation de normes industrielles, la réglementation phytosanitaire et les règles d'origine et de contenu intérieur ou local. Si les monopoles ont été démantelés dans le cadre de la politique de libéralisation qui s'est poursuivie, les autres instruments sont appliqués dans le cadre des accords de l'OMC ou des accords bilatéraux signés par le Maroc avec ses partenaires commerciaux.

1.1.1.2- LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Parallèlement aux actions entreprises dans le cadre du PAS pour assouplir la réglementation en matière d'importation, la réforme du commerce extérieur s'est attelée également à mettre en place des mesures visant la promotion des exportations à travers la mise en place de nouvelles dispositions douanières, la promulgation du code des exportations et l'élimination des restrictions aux exportations ainsi que les mécanismes de financement et d'assurance aux exportations. Toutefois, les biais anti-exportations n'ont pas totalement disparus.

(i) Les dispositions douanières:

En matière de dispositions douanières favorables aux exportations, différents régimes économiques en douane permettant aux opérateurs de bénéficier de la suspension des droits et taxes à l'importation ont été introduits. Il s'agit principalement des régimes des admissions temporaires, des importations temporaires, des exportations temporaires et de transit ainsi que du régime de la ristourne des droits de douanes. Chacun de ces régimes est conçu pour assouplir la réglementation en matière de droits de douane et son application. C'est ainsi que le régime des admissions temporaires permet d'acquiescer en suspension des droits de douane et des autres mesures non tarifaires les intrants destinés à être transformés et réexportés. Ce régime qui représentait plus du quart des importations totales n'en constitue plus que 11% en 2005, ce qui s'explique en partie par l'impact du démantèlement des droits d'importation et la baisse des transactions dans le cadre de ce régime. Les secteurs des industries textiles et cuir, des industries électriques et électroniques et de la chimie et parachimie restent les principaux utilisateurs de ce régime. Le régime des importations temporaire offre, quant à lui, la possibilité d'utiliser en suspension des droits de douane certains matériaux et produits exportables à condition de les réexporter dans un horizon temporel qui est fixé en fonction du type de produit et du délai d'ouvraison pour chaque branche d'activité. Les entreprises doivent s'acquiescer d'une redevance équivalant au quart des droits et taxes exigibles à l'importation. Il en est de même du régime des exportations temporaires qui permet aux entreprises exportatrices d'envoyer à l'étranger des produits et des matériaux pour une période déterminée et leur réimportation en exonération des droits et des taxes à l'importation. Le régime de transit autorise pour sa part les entreprises exportatrices de bénéficier de la suspension des droits et taxes à l'importation et des autres mesures douanières lors de l'acheminement des produits d'un bureau de douane ou d'un entrepôt à un autre. Enfin, sous le régime de la ristourne des droits de douane, les entreprises exportatrices bénéficient du remboursement des prélèvements à l'importation et éventuellement des taxes intérieures à la consommation sur la base des taux moyens fixés par le Ministère chargé des Finances. Ce régime ne semble pas connaître d'engouement de la part des opérateurs qui dénoncent la lenteur administrative, la complexité des documents à fournir et l'impact sur la trésorerie.

Outre les dispositions précédentes, les entreprises peuvent bénéficier des avantages procurés par le régime des exportations anticipées ou encore le régime d'entreposage des marchandises sous la tutelle de l'administration des douanes qui s'adapte plus aux grands exportateurs et aux entreprises étrangères. Enfin, le régime de perfectionnement passif autorise les entreprises à exporter des marchandises pour subir des perfectionnements et de les réimporter en s'acquittant uniquement des droits et taxes correspondant à la valeur ajoutée à l'étranger.

(ii) Les incitations financières:

Afin de répondre aux besoins de financement des exportateurs, les autorités monétaires ont élargi les mécanismes de financement préférentiel et établi un régime d'assurances à l'exportation qui couvre les risques encourus par les exportateurs. Ainsi, le plafond des crédits de préfinancement des exportations a été relevé. Les termes des crédits après expédition ont été rallongés. Une ligne de crédit à moyen terme pour le financement des exportations de biens d'équipement a été ouverte et le financement du fonds de roulement consenti aux exportateurs est assorti d'un taux privilégié.

Le mécanisme des avances sur créances nées à l'étranger (ACNE) permet aux entreprises exportatrices de renflouer leurs trésoreries lors de la phase finale de commercialisation. L'entreprise éligible peut obtenir auprès de sa banque des avances en fonction du montant des exportations effectuées. Les entreprises exportatrices peuvent également procéder à la mobilisation des créances détenues sur leurs clients étrangers en recourant au factoring et à l'affacturage.

Longtemps de mise au Maroc comme outil d'orientation des crédits vers des secteurs jugés prioritaires, la sélectivité des crédits a été abandonnée au profit des mécanismes de marché et ce à travers l'abandon des financements privilégiés et la suppression des financements obligatoires.

Ainsi, il a été procédé, peu à peu, à l'élimination des financements privilégiés (crédit à l'exportation et CMTR/PME et jeunes promoteurs) en raison de la faible attraction de ces types de financements suite à la levée, en janvier 1991, de l'encadrement des crédits conjuguée à l'annulation de la possibilité de réescompte automatique à taux privilégiés avant juin 1995. A cela s'ajoutent également les faibles taux, jugés de rentabilité insuffisante par les banques comparativement à d'autres crédits, dont ils étaient assortis après la libéralisation

(iii) La garantie à l'exportation :

Les exportateurs peuvent bénéficier d'une garantie des exportations assurée par la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), société d'économie mixte dont le capital est détenu par l'Etat, les banques et les compagnies d'assurance. La SMAEX couvre les opérations commerciales de promotion (assurance foire), les activités de prospection (l'assurance prospection) et les crédits (assurance crédit commercial). Elle

gère pour le compte de l'Etat l'assurance couvrant le risque politique, catastrophique et de non transfert (P.C.T.). Pour couvrir l'exportateur contre le risque de non paiement, la SMAEX gère pour son propre compte l'assurance crédit qui couvre l'exportateur contre la défaillance des acheteurs privés étrangers et pour le compte de l'Etat l'assurance risque politique, catastrophique et de non transfert des acheteurs privés ou publics. Le taux de couverture de ces deux produits est de l'ordre de 90% des créances.

(iv) Les facilités de changes :

Dans le cadre de la facilitation des formalités de change, l'Office des Changes autorise les entreprises exportatrices à détenir des comptes en devises ou en dirham convertible. Les disponibilités de ces comptes peuvent être utilisées sans autorisation préalable à condition de fournir les pièces justificatives pour couvrir les frais liés aux actions de promotion ou à leurs activités professionnelles à l'étranger. Les exportateurs sont autorisés à alimenter à hauteur de 20% des recettes en devises rapatriées l'un des deux comptes ou les deux à la fois à condition que les disponibilités des deux comptes ne dépassent pas le plafond autorisé.

(v) Le code des exportations :

La promulgation du code des exportations a consacré l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la promotion des exportations. Ce code accorde l'exonération totale des impôts sur les bénéfices (IBP) aux entreprises exportatrices pour leur chiffre d'affaires à l'exportation au cours des 5 premières années et la moitié pour les cinq années suivantes. Cet avantage a été reconduit suite à la réforme de la fiscalité au Maroc qui a vu l'IBP remplacé par l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt général sur le revenu (IGR) pour les entreprises assujetties. Les exportateurs indirects ne sont pas éligibles à cet avantage fiscal que la loi de finances 2004 a élargi aux seules plates-formes d'exportation.

1.1.2- LES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE L'OMC ET LE DEBUT DE LEUR MISE EN OEUVRE.

Le Maroc a défendu ses positions, au sein de l'OMC, relatives à l'accès aux marchés, aux mesures de soutien interne, de mesure globale de soutien et de subventions à l'exportation. En matière d'accès aux marchés, le Maroc a prôné une approche basée sur l'assouplissement de la protection à la frontière par un démantèlement tarifaire plus substantiel et plus rapide tout en conférant aux pays en développement un traitement spécial et différencié. Pour ces pays, le Maroc défend l'instauration d'une période transitoire dans le démantèlement à convenir entre les membres de l'OMC durant laquelle le démantèlement marquera une pause. Il a également défendu l'instauration d'une asymétrie du niveau de démantèlement plus marquée que celle enregistrée durant le premier démantèlement entre les pays développés et les pays en développement. Quant à la clause de sauvegarde, il a proposé une plus grande flexibilité dans les préalables à son instauration.

En matière de soutien, la position défendue par le Maroc consiste en la redéfinition des mesures qui entrent dans cette catégorie en vue d'éliminer celles qui créent des distorsions dans les échanges, prévoir pour ces mesures des limites supérieures lorsqu'elles engendrent des effets négatifs et introduire de nouvelles dispositions dans la catégorie TSD, pour tenir compte des conditions particulières des pays en développement.

La position du Maroc vis-à-vis de la mesure globale de soutien diffère selon qu'il s'agisse des pays développés ou en développement. Par rapport aux pays développés, le Maroc prône une réduction de 10% des montants effectivement octroyés dès la première année, une réduction annuelle complémentaire au cours de la période de mise en oeuvre de manière à aboutir à une élimination de ces subventions et une réduction de 50% du seuil de minimis sinon son élimination. Pour les pays en développement, il est proposé le relèvement du niveau de la mesure globale de soutien ou au moins ne faire aucun engagement de sa réduction.

En matière de subventions à l'exportation, deux types de mesures sont défendues : l'élimination à terme des subventions retenues dans le cadre de cette catégorie et la limitation des montants accordés par type de produits, durant la phase de démantèlement. Dans la pratique, le Maroc n'accorde pas de subventions aux exportations sauf celles accordées pour la promotion des exportations de certains produits agricoles par voie aérienne

Par ailleurs, le Maroc pousse à l'instauration d'une solidarité entre les pays développés et les pays en développement qui pourrait être concrétisée par la création d'un fond mondial, alimenté par les pays développés, destiné à financer la multifonctionnalité de l'agriculture. Cette proposition vise à éviter pour les pays en développement les distorsions du commerce des produits agricoles, dues aux subventions déjà existantes.

Le Maroc a poursuivi la mise en oeuvre de ses engagements au sein de l'OMC en consolidant la totalité de son tarif douanier et en convertissant toutes les mesures non tarifaires appliquées aux produits agricoles en mesures tarifaires. Plusieurs changements ont été introduits depuis 1996 à son régime commercial. L'achèvement, en 1996, de la mise en application des taux issus de la tarification, a mis un terme à l'imposition de restrictions quantitatives à l'importation de la plupart des produits.

En effet, les profils tarifaires 2008 publiés par l'OMC en 2009 montrent que la totalité des lignes tarifaires du Maroc ont été consolidées en taux uniquement ad valorem allant de zéro à 287%. Quant au tarif NPF (nation la plus favorisée) maximal appliqué, il s'élève à 300%. Le nombre de lignes tarifaires visées par les droits NPF appliqués s'élève à 17746 en 2007. La moyenne arithmétique simple des taux consolidés est de 41,3% celle des droits NPF appliqués s'élève à 23%. La part des sous-positions à six chiffres du système harmonisé SH en franchise de droit NPF s'élève à 21,7%.

En termes de portée de la consolidation, 99,5% des sous-positions à 6 chiffres du SH assujetties à des droits ad valorem ont été consolidées. Ce taux s'élève à 43,9% pour les

sous-positions à 6 chiffres du SH assujetties qu'au droit NPF (nation la plus favorisée). Par ailleurs, 1,3% des sous-positions à 6 chiffres du SH assujetties à des droits ad valorem supérieurs à trois fois la moyenne nationale. Ce taux s'élève à 1,1% pour les sous-positions à 6 chiffres du SH assujetties aux droits NPF supérieurs à trois fois la moyenne des droits NPF.

Le Maroc a poursuivi la réduction des droits de douane consolidés de 2,4% par an pendant une période de 10 ans. En plus de la poursuite de la réduction des droits de douane sur certains produits non-agricoles, le prélèvement fiscal à l'importation (PFI) a été incorporé aux droits de douane en 2000. Cet aménagement rentre dans le cadre de la simplification de l'imposition à la frontière. Cette fusion a augmenté la moyenne arithmétique simple des taux appliqués de 23,5% en 1995 à 33,4% en 2002, avec des droits ad valorem pouvant atteindre 339 pour cent. Les droits de douane présentent globalement une progressivité mixte, avec des taux plus élevés sur les produits fabriqués localement, des droits moyennement élevés sur les produits intermédiaires et relativement bas sur les produits non fabriqués localement.

Actuellement, les taux appliqués à plus du tiers des lignes tarifaires sont supérieurs aux taux consolidés. Par ailleurs, l'imposition de droits variables (à 40 lignes tarifaires de produits agricoles), négativement corrélés à la différence entre les prix seuil minimum et les prix d'importation, n'assure pas le respect par le Maroc de ses engagements, ni en matière de consolidations tarifaires, ni dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane, appliqué en principe par le Maroc depuis octobre 1998.

Le Maroc a également consolidé l'accès de certains produits agricoles sur le territoire national à travers la mise en place de contingents tarifaires. Dans la pratique, ces contingents ne sont pas utilisés, toutes les importations des produits concernés se faisant aux taux appliqués hors contingent.

En matière de commerce de services, le Maroc s'est engagé selon une liste définissant les secteurs concernés par l'ouverture. En effet, les engagements pris par le Maroc en 1994 dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), sont substantiels dans les sous-secteurs du tourisme, des télécommunications et de certains services financiers, mais restent limités en matière d'assurances et de transports internationaux routiers. En 2000, le Maroc a complété la liste de ses engagements en matière de télécommunications.

On soulignera par ailleurs que sur les 160 secteurs et sous-secteurs de la liste CPC, le Maroc a pris des engagements au titre de 26 sous-secteurs. La liste marocaine de concessions en matière de commerce des services concerne essentiellement le mode 3 (la présence commerciale) alors qu'en matière d'engagements horizontaux, le Maroc n'a pas consolidé les mesures relatives à la présence de personnes physiques, à l'exception de certains cadres supérieurs, experts et représentants commerciaux. De même, dans sa liste d'exemptions au titre de la NPF, le Maroc a pris des exemptions concernant le transport international routier.

L'ACCORD D'ASSOCIATION MAROC-UNION EUROPEENNE (UE)

La dynamique d'ouverture engagée depuis le début des années quatre-vingt devait conduire le Maroc à approfondir le processus de libéralisation commerciale à travers la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne. Entré en vigueur en 2000 après sa ratification par l'ensemble des pays européens, cet accord prévoit l'établissement d'une zone de libre-échange après une période de transition de 12 ans. Concentré principalement sur les produits industriels, l'accord d'association se démarque de l'ancienne génération d'accords par le principe de réciprocité qui fait que l'ouverture des marchés se fait de part et d'autre. Quant aux produits agricoles, ils demeurent soumis, pour le moment du moins, au principe de l'exception agricole qui ne prévoit pas d'ouverture réciproque et intégrale des frontières.

Des clauses de rendez-vous sont prévues dans l'Accord Maroc-UE pour une plus grande libéralisation des échanges agricoles. Les deux parties se sont retrouvées plusieurs fois au cours de l'année 2002 et des cinq premiers mois de 2003 afin de donner un contenu à cette intention, et tout prête à croire que l'on s'achemine vers une réciprocité agricole progressive qui ouvrirait le marché marocain aux produits de base communautaires. Ces négociations ont été couronnées par la conclusion d'un nouveau Protocole régissant les exportations marocaines sur l'UE, qui a été publié au Journal officiel des Communautés Européenne le 31 décembre 2003.

On soulignera qu'au plan des échanges commerciaux, l'Accord d'association n'a pas modifié profondément les conditions d'accès des produits industriels marocains au marché de l'Union européenne du fait que ces produits étaient déjà exonérés des droits de douane en vertu des premières générations des accords de coopération qui liaient le Maroc à la Communauté européenne. Cependant, la mise en œuvre durant les dernières années, d'une part, des accords de libre-échange signés entre l'Union européenne et plusieurs pays euro-méditerranéens et, d'autre part, des engagements pris dans le cadre de l'Accord de l'OMC a modifié les conditions d'accès des produits industriels marocains sur le marché de l'Union européenne. A cet égard, il est opportun de s'interroger sur l'évolution de la compétitivité des exportations marocaines de produits industriels sur le marché de l'Union européenne et sur le niveau éventuel de l'effritement de l'accès préférentiel dont ils bénéficiaient sur ce marché. De façon équivalente, l'accès préférentiel des produits industriels en provenance de l'Union Européenne au marché marocain en vertu de l'Accord ne manquera pas de modifier, de façon substantielle, les conditions de compétitivité sur le marché marocain.

Le niveau et le rythme de démantèlement tarifaire consenti en faveur des produits de l'Union Européenne accédant au marché marocain en vertu de l'Accord d'association sont prévus dans le document officiel. Les tableaux suivants donnent un aperçu du rythme de démantèlement au niveau global et par secteur à l'horizon 2012.

Tableau 2 : Rythmes de démantèlement prévus par l'Accord d'Association Maroc-UE (en %)

Rythmes	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Immédiat	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rapide	75	50	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyen	-	-	-	90	80	70	60	50	40	30	20	10
Lent	-	-	-	97	94	91	88	73	58	43	28	13

Source : Administration des douanes et des impôts indirects

Tableau 3 : Distribution des secteurs par rythmes de démantèlement (En %)

Secteurs	I	R	M	L	N
Agriculture, forêt et pêche	0,00	1,21	0,00	0,00	86,14
Minéraux métalliques et non métalliques	2,31	4,42	0,24	0,00	0,00
Combustibles solides et énergie	0,87	1,38	0,12	0,00	0,00
Agro-alimentaire	34,99	2,45	3,29	0,00	13,01
Textile et cuir	0,06	6,36	36,82	0,00	0,00
Chimie et parachimie	3,30	43,59	34,62	0,00	0,21
IMME	58,47	40,59	24,91	100,00	0,64
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Administration des douanes et des impôts indirects

Tableau 4 : Distribution des rythmes de démantèlement par secteurs(En %)

Secteurs	I	R	M	L	N	Total
Agriculture, forêt et pêche	-	7,97	-	-	92,03	100
Minéraux métalliques et non métalliques	22,47	71,91	5,62	-	-	100
Combustibles solides et énergie	25,00	66,67	8,33	-	-	100
Agro-alimentaire	69,06	8,11	15,87	-	6,96	100
Textiles et cuir	0,06	10,57	89,37	-	-	100
Chimie et parachimie	2,05	45,36	52,55	-	0,04	100
IMME	31,07	36,11	32,33	0,40	0,09	100

Source : Administration des douanes et des impôts indirects

L'accès des produits marocains au marché de l'UE selon l'accord d'association fait la distinction entre les produits agricoles et les produits non-agricoles. S'agissant des produits non-agricoles, les exportations marocaines vers l'Union européenne ne sont soumises à aucun droit ou taxes d'effet équivalent. Elles sont composées principalement des vêtements confectionnés, des articles de bonneterie, des chaussures, des acides phosphoriques, des engrais, des fils et câbles électriques et composants électroniques.

Au niveau des produits agricoles, les exportations marocaines vers l'Union européenne continuent d'être gérées par un ensemble de restrictions tarifaires et non tarifaires. Les

échanges de produits agricoles et de la pêche entre le Maroc et l'Union européenne sont en effet régis par les protocoles 1 et 2 de l'Accord d'association. Le protocole n°1 réglementant les exportations marocaines sur l'UE des produits agricoles a fait l'objet d'un amendement suite à l'aboutissement des négociations avec l'UE portant sur les conditions d'accès des produits agricoles sur les marchés de l'UE notamment suite à son élargissement. Pour l'exportation sur l'Union européenne, certains produits marocains sont sujets à trois types de restrictions à savoir : les prix d'entrée, les contingents ou le calendrier. Ces restrictions qui concernent notamment les agrumes, les primeurs et divers légumes et produits agricoles transformés peuvent être cumulées pour certains produits.

1.1.3- ZONE DE LIBRE-ECHANGE ENTRE LE MAROC ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Lancées en janvier 2003, les négociations sur la mise en place d'une zone de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis ont fait l'objet de sept rounds, pour aboutir en mars 2004. Dans le cadre de l'Accord conclu entre les deux parties, le libre-échange concerne aussi bien les produits industriels que les produits agricoles. En effet, le commerce de tous les produits est appelé à se libéraliser quoique à des rythmes de démantèlement différenciés en fonction de la sensibilité des produits concernés. Ainsi, certains produits sont déprotégés dès l'entrée en vigueur de l'Accord tandis que d'autres connaîtront des périodes transitoires séparant l'entrée en vigueur de l'Accord de l'ouverture complète du marché.

En ce qui concerne l'accès des exportations marocaines au marché américain, le chapitre concernant les produits agricoles renvoie au schéma de démantèlement douanier des Etats-Unis où est détaillé, par position tarifaire, le rythme d'élimination des tarifs. Les négociateurs ont retenu à ce propos plusieurs listes de démantèlement en fonction de la sensibilité des produits. Pour la première liste, dite liste A, qui regroupe les principales exportations marocaines, le démantèlement tarifaire prend effet dès l'entrée en vigueur de l'accord. Il s'agit principalement des légumes et fruits frais et transformés.

Pour les autres listes (listes B à liste K), le démantèlement tarifaire est différé et/ou soumis à un rythme progressif selon la nature et la sensibilité des produits concernés. La période de démantèlement la plus longue concerne les produits classés dans la liste K qui regroupe principalement les produits transformés. Le calendrier de démantèlement tarifaire pour ces produits prévoit l'application du tarif plein pendant les six premières années, la réduction du tarif de base à raison de 5,6 % par an sur la période de 7 à 12 ans et de 11,1 % par an sur la période de 13 à 18 ans.

Certains produits transformés sont soumis à un système de quotas tarifaires. Les droits de douane sur les quantités exportées dans le cadre du quota sont abolis dès l'entrée en vigueur de l'Accord, tandis que les droits hors quotas sont démantelés selon le schéma défini pour le produit concerné.

Outre des périodes transitoires, certains produits transformés sont protégés également par le biais de la clause de sauvegarde agricole basée sur un système de prix¹. En vertu de ce système, si le prix à l'importation d'un produit est inférieur au prix de déclenchement, la clause de sauvegarde est appliquée sous forme d'un droit additionnel proportionnel à la différence entre ce prix à l'importation et le prix de déclenchement.

L'accord signé avec les Etats-Unis comporte des dispositions relatives aux aspects juridiques et institutionnels qui n'ont jamais été intégrés auparavant dans l'un des accords de même type signés par le Maroc. Ces aspects portent notamment sur les règles liées à l'accès aux marchés, les exceptions aux règles de libre-échange, les mesures de sauvegarde et les règles de transparence dans la mise en œuvre des mesures de politique commerciale.

S'agissant du commerce des services, l'accord de libre-échange conclu avec les Etats-Unis peut être considéré comme une référence en la matière pour le Maroc du fait que c'est la première fois qu'il entame ce chapitre lors de négociations commerciales. Certes, l'approche négative adoptée par les deux pays a beaucoup accéléré la cadence des négociations. Elle a permis, en quelque sorte, d'aborder l'ensemble des activités de services et de prévoir le traitement qui sera accordé à chaque activité.

A cet effet, les deux parties ont présenté des listes comportant en annexes des mesures non conformes, où figurent les secteurs et sous-secteurs sensibles qui devront bénéficier de dérogation aux engagements pris dans le cadre de l'Accord. La spécificité de cette approche réside dans le fait que les secteurs de services ne figurant pas sur les listes des annexes non conformes sont considérés comme ouverts à la concurrence.

Ainsi, l'accord de libre échange conclu entre le Maroc et les Etats-Unis a porté sur douze secteurs allant des services financiers aux services professionnels et informatiques, aux services de transports, touristiques et de voyage, services de communication, services d'éducation, de santé et services sociaux.

Les niveaux d'ouverture retenus pour chacun de ces services renseignent sur les degrés de développement et la sensibilité de ces services. D'abord, les services qui ont atteint un niveau de développement remarquable ont fait l'objet d'une ouverture importante. Il s'agit, entre autres des services de tourisme et de voyages, de télécommunication. Ensuite, interviennent les services qui ne sont pas encore assez développés pour lesquels le Maroc a retenu des mesures non-conformes.

Globalement, l'examen de l'offre marocaine en matière des services montre que, par rapport à ce qui a été décidé lors des négociations dans le cadre de l'OMC ou de l'UE où certains services sont demeurés sous protection, avec les Etats-Unis, des concessions importantes ont été accordées de part et d'autre visant à permettre aux fournisseurs des

¹ L'Annexe 3 A relative à la clause de sauvegarde US comprend la liste des produits soumis à cette clause ainsi que les prix de déclenchement pour chacun de ces produits

deux parties d'opérer sur des marchés sans beaucoup de restrictions. Il s'agit notamment des secteurs ayant trait au transport et à la finance.

Mise à part la spécificité de l'approche de négociation retenue, l'importance de l'accord conclu entre le Maroc et les Etats-Unis réside dans le poids du secteur des services dans les échanges extérieurs marocains. Ce dernier contribue pour plus d'un tiers dans le produit intérieur brut national et enregistre un taux de croissance soutenu. De plus, les activités de services au Maroc permettent d'absorber une part importante du déficit des échanges de marchandises.

Avec les Etats-Unis d'Amérique, l'ouverture du secteur des services marocains comporte plusieurs enjeux mais contribuerait à inscrire ces activités dans une dynamique d'amélioration de la compétitivité des entreprises opérant dans ce créneau à forte valeur ajoutée. La réussite de ce pari demeure tributaire de plusieurs conditions de mise en œuvre et de mesures d'accompagnement indispensables à l'optimisation des gains potentiels de ladite zone de libre échange.

Lors des négociations sur le libre-échange avec les Etats Unis, le Maroc a veillé à protéger les secteurs sensibles et à accroître les possibilités d'accès au vaste marché américain pour les fournisseurs de services marocains. Aussi, l'approche de négociations du Maroc a été établie dans une optique et une perspective de libéralisation contrôlée qui, tout en préservant le pouvoir de régulation des secteurs sensibles, permet de bénéficier des avantages de l'ouverture des échanges de services et d'attirer les investissements au Maroc.

C'est ainsi qu'à la différence du GATS où les pays membres offrent des concessions pour des secteurs précis (approche positive), dans le cadre de l'Accord de libre échange avec les Etats-Unis d'Amérique, les deux parties ont opté pour l'approche négative et ce à l'instar des différents accords de libre-échange signés par les Etats-Unis d'Amérique durant les deux dernières (Chili, Singapour, Costa Rica, Australie). Chaque pays a présenté deux annexes (I et II) de mesures non conformes afférentes aux services transfrontaliers et à l'investissement et deux annexes (annexes III et IV) de mesures non conformes pour chacun des deux pays en matière de services financiers. Les engagements pris dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique sont pour la plupart inspirés du GATS. Les secteurs de services qui ne sont pas repris sur les listes des engagements des deux parties sont considérés comme n'ayant aucune restriction et par conséquent ouverts.

Parallèlement, le Maroc a pris des réserves générales concernant certains secteurs très sensibles, (services sociaux, culturels, de communication et pour les accords internationaux, etc.). De même, une période transitoire de deux ans est prévue pour certains secteurs spécifiques qui permettront de décider du traitement qui leur sera réservé. Il est à noter également que les services fournis dans l'exercice de l'autorité gouvernementale ne sont pas soumis aux dispositions de l'accord. Il en est de même, pour les services aériens autres que ceux de réparation et de maintenance des avions.

S'agissant de l'accès au marché américain, le Maroc a veillé à ce que le traitement qui sera réservé à ses investisseurs et à ses fournisseurs de services au marché américain soit au moins égal à celui accordé à d'autres partenaires déjà liés aux Etats-Unis par des accords de libre-échange.

1.1- EVOLUTION DE LA PROTECTION TARIFAIRE EFFECTIVE AU MAROC

La politique de libéralisation commerciale engagée par le Maroc depuis le début de la décennie quatre-vingt a profondément modifié le système de protection mis en place depuis l'indépendance. Comme indiqué précédemment, les premières mesures entreprises dans ce sens ont concerné la suppression des restrictions non-tarifaires avec l'abandon du Programme Général des Importations (PGI) et la promulgation de la loi sur le commerce extérieur qui consacre la libération des importations et des exportations en tant que principe général faisant de la protection une exception. Des réformes tarifaires ont été entreprises par la suite et visaient d'abord la réduction progressive des niveaux de la pression fiscale à l'importation à travers la baisse des droits de douane. Ce faisant, un effort appréciable a été déployé pour la simplification de la fiscalité douanière, son harmonisation, la réduction du nombre de taxes et des quotités ainsi que la rationalisation du tarif douanier. Les engagements pris dans le cadre de l'OMC et la conclusion de multiples accords de libre-échange d'envergure ont accéléré la dynamique d'ouverture et se sont traduits par un important processus de démantèlement tarifaire. Il importe dans le cadre de ce travail, et après avoir exposé les principales étapes marquant la libéralisation commerciale, d'examiner l'évolution de la protection tarifaire effective au cours des dernières années et d'en mesurer le rythme sur la base des données douanières.

On soulignera au préalable que dans le cadre de ce processus de réduction tarifaire, le Maroc a utilisé la version de 2002 du Système harmonisé (SH) pour la désignation et la codification des positions qui sont concernés par les démantèlements tarifaires prévus par les accords commerciaux. L'effort de rationalisation de la fiscalité douanière entrepris depuis 2002 a abouti à la réduction du nombre de quotités applicables aux produits non-agricoles de 13 à 6. Ces quotités se présentent ainsi :

- 2,5% sur les biens d'équipement ;
- 10% sur les matières premières, parties et pièces détachées et accessoires pour biens d'équipement ;
- 17,5% sur les biens intermédiaires ;
- 25%, 32,5% et 40% des quotités appliquées selon les produits finis.

Cependant, d'autres quotités applicables à près de 37 lignes sont soumises à des droits de douane variables (en fonction du prix d'importation et d'un prix seuil minimum), toutes les lignes portent des droits ad valorem, perçus sur la valeur c.a.f. des importations. Il s'agit principalement des produits agricoles qui n'obéissent pas à la structure tarifaire ci-dessus puisqu'ils sont soumis à des taux allant de 0 jusqu'à 304%, en plus des droits variables.

Les droits variables de 304% s'appliquent actuellement à certaines céréales, au sucre (de canne ou de betterave), et au saccharose chimiquement pur. Il convient de noter que deux types de droits variables sont appliqués, en combinant deux taux différents en fonction du prix seuil fixé dans le tarif.

En 2008, le calcul du tarif selon la méthode de la moyenne arithmétique simple des taux des droits de douane NPF le situe à un niveau de 23,8%. Par rapport à la moyenne simple des taux en 2002, il représente une baisse de 9,6%.

L'agriculture est la branche la plus protégée parmi les activités marchandes de l'économie nationale avec une moyenne tarifaire qui s'élève à 32,6%, suivie du secteur manufacturier dont le taux de protection s'élève à 23,4% et enfin vient le secteur minier avec un taux de 11,6%.

Le taux des droits de douanes le plus fréquent dans les positions tarifaires du Système harmonisé (SH) est celui de 10%. Il s'applique à plus de 5 000 lignes, suivi de 40%, appliqué à 4 277 lignes. Les droits de douane ad valorem les plus élevés (304%, contre 339% en 2002) sont appliqués aux produits agricoles (animaux vivants des espèces ovine et caprine, et leurs viandes). Le taux zéro s'applique à 23 lignes (contre 10 en 2002), plus précisément à des catégories de soufre (du chapitre SH 2 503) et des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (du chapitre SH 2 710), aux bitume de pétrole (chapitre CH 2 713.29), et à certains mélanges bitumineux (du chapitre SH 2 715).

Les changements intervenus dans le système de protection depuis le début de la décennie ont été très significatifs. Les données du tableau 2 figurant en annexe montrent en effet que les droits de douane effectifs, aussi bien simples que pondérés, ont en effet connu une baisse importante durant la période 2000-2007 pour quasiment tous les secteurs.

La structure de la protection par secteur demeure, cependant, très différenciée. En 2007, le droit moyen simple varie entre 48,9%, pour le secteur de l'agroalimentaire et 9,29% pour le secteur des mines. Entre ces deux fourchettes figurent le secteur de l'agriculture avec 34,9%, les secteurs de textile habillement avec des niveaux semblables de près de 24,45% et les secteurs métalliques et métallurgiques et électriques électroniques respectivement de l'ordre de 17,10% et 14,6%.

Si l'on prend en considération le droit pondéré par les importations en 2007, le secteur de l'agriculture présente le niveau de protection le plus élevé avec un niveau de l'ordre de 38,4%. Au niveau de l'énergie, ce taux ne dépasse pas 8,5%. Les droits de douane pondérés des autres secteurs se situent entre ces deux fourchettes (8,5%-38,4%).

Le différentiel entre le droit moyen simple et celui pondéré par les importations des autres secteurs demeure positif de l'ordre de 39,2 points.

Par ailleurs, l'importance de ce différentiel est plus apparente au niveau du secteur de l'agroalimentaire de l'ordre de 24,5 points et des produits chimiques de 15,3 points.

Cependant, il convient de noter que les importations de nature incompressible, combinée à des tarifs assez élevés, génèrent un niveau de pression fiscale effectif plus élevé que ne laisse apparaître la moyenne simple des droits appliqués à ce secteur.

Tableau 5 : Structure du tarif douanier à l'importation par secteur

LIBELLE	MS	MP	MS	MS	MS	MP	MS	MP	MS	MP	MS	MP	MS	MP	MS	MP	MS	MP
	2000	2000	2001	MS 2001	MS 2002	MP 2002	MS 2003	MP 2003	MS 2004	MP 2004	MS 2005	MP 2005	MS 2006	MP 2006	MS 2007	MP 2007	MS 2008	MP 2008
MINERAIS	22,4	22,6	22,3	22,3	22,3	22,2	22,3	22,2	22,3	22,2	22,3	22,2	13,2	16,6	12,6	15,6	11,6	
AGRICULTURE	40,7	22,4	40,5	41,6	41,6	21,4	41,7	40,3	41,3	43,2	41,4	50,2	36,9	55	34,9	38,4	32,6	
ENERGIE	18,9	17,5	18,9	18,9	18,9	17,5	17,14	16,05	17,14	16,05	17,14	16,05	9,29	8,5	9,29	8,5	-	
AGRO-INDUSTRIE	60,65	26,58	56,46	58,6	58,6	26,71	58,37	26,04	57,65	25,37	57,64	25,2	52,05	25,15	48,95	24,43	-	
TEXTILE ET HABILLEMENT	40	37,51	39,9	40,07	40,07	37,8	39,26	37,3	39,26	37,3	39,06	36,6	27,69	28,68	24,5	24,7	23,4	
PRODUITS CHIMIQUES	32,45	17,59	32,4	31,96	31,96	16,39	31,81	11,81	31,82	11,81	31,8	11,73	26,56	10,23	24,4	9,06	-	
MECANIQUE METALURGIQUE	24,84	21,35	24,9	24,91	24,91	20,22	24,76	18,98	24,76	18,98	24,71	17,76	18,23	17,64	17,1	15,87	-	
ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	18,34	8,8	18,28	18,47	18,47	8,86	18,48	8,85	18,48	8,85	18,39	8,67	15,7	7,92	14,6	7,36	-	
AUTRES	13,6	17,04	13,6	13,6	13,6	17,04	13,6	17,04	13,6	17,04	13,6	17,04	6,36	9,16	6,36	9,16	-	

Source: Administration des douanes et des impôts indirects

MS: Moyenne simple du tarif douanier effectif

MP: Moyenne pondérée par les importations de la période 2002-2007

Inversement, le différentiel positif est enregistré au niveau du secteur de l'agriculture et de celui des minerais respectivement de 3,5 points et 3 points.

L'analyse du tarif au titre de 2008 montre que la moyenne du taux de tarif NPF appliqué sur 17745 positions SH totalement utilisées pour un tarif moyen de 23,8% est une fourchette de taux allant de 0 jusqu'à 304. L'écart type est de l'ordre de 23,3.

La branche de viande et abats comestible et les animaux vivants demeurent les plus protégées avec respectivement un tarif moyen appliqué de 127,4% et 69,2%. Le nombre de positions utilisées sont de 180 positions pour les viandes et 87 positions pour les animaux vivants.

Les branches les moins protégées en 2008 concernent, entre autres, les engrais avec un tarif moyen de 2,5%, les produits chimiques avec 9,5% et les minerais avec un tarif de 9,7%.

Il convient enfin de noter que la tendance moyenne simple et pondérée du tarif douanier s'inscrit à la baisse. Celle-ci a été stimulée par le démantèlement tarifaire prévue dans le cadre des accords conclus par le Maroc et ce malgré la persistance d'un certain nombre de droits élevés. En effet, dans la continuité de mise en œuvre de sa politique de libéralisation des échanges et en vue de réduire l'écart entre le tarif NPF et les tarifs préférentiels prévus par les Accords de libre-échange conclus, le Maroc a adopté une réforme tarifaire s'appliquant aux produits des chapitres 25 à 97 du tarif douanier. Cette réforme vise à réduire à l'horizon 2012 le tarif maximum à 25% au lieu de 40% appliqué en 2008. La réforme tarifaire dont, la 1^{ère} tranche est entrée en vigueur en janvier 2009, sera mise en œuvre selon le tableau suivant :

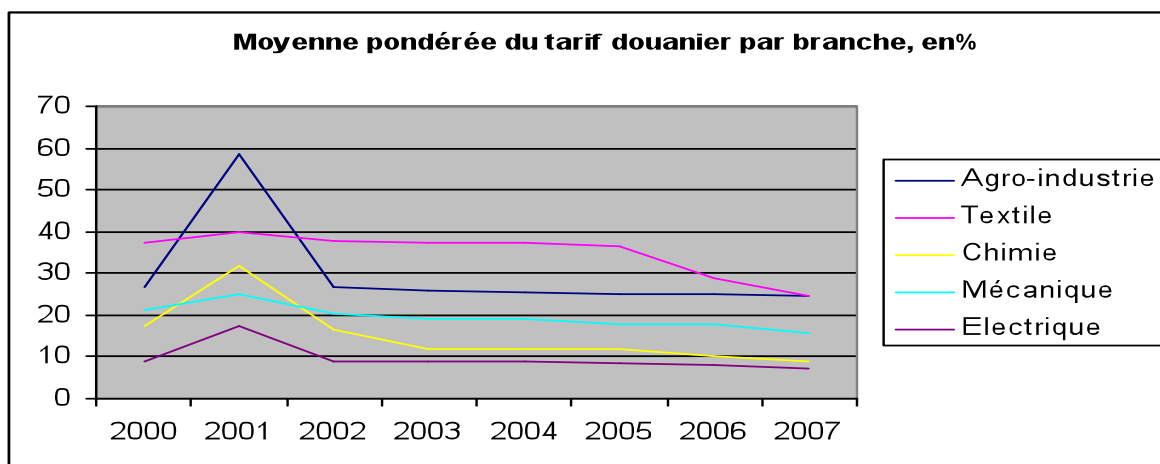
Tableau 6: Tarifs NPF au 1^{er} Janvier des années 2008 à 2012

2008	2009	2010	2011	2012
2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
10%	7,5%	5%	2,5%	2,5%
17,5%	10%	5%	2,5%	2,5%
25%	20%	17,5%	10%	10%
32,5%	27,5%	27,5%	25%	17,5%
40%	35%	35%	30%	25%

Source : Administration des douanes et des impôts indirects

Graphique 3 : Evolution du tarif moyen pondéré par branche

(Source : voir tableau 5)



2- LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LA DYNAMIQUE DE LIBÉRATION COMMERCIALE

L'étude de la relation entre la libéralisation commerciale et les performances du marché du travail nécessite au préalable l'examen des tendances de l'équilibre sur ce marché dans un contexte marqué par l'accélération du processus de démantèlement tarifaire et la multiplication des accords de libre-échange. Cet examen devra porter sur les caractéristiques de l'offre de travail et les transformations importantes qu'elle connaît sous l'effet des changements profonds de l'environnement compétitif tant au plan interne qu'externe. Il devra aussi porter sur l'évolution de la demande et sa composition selon les niveaux de qualification afin de repérer les liens possibles entre la dynamique de libéralisation commerciale et le profil de l'emploi dans les différents secteurs d'activité. On s'attachera dans cette partie à mettre en évidence les facteurs ayant le plus influé sur la dynamique du marché de travail durant la période d'accélération du processus de libéralisation commerciale et plus particulièrement depuis le début de la décennie.

2.1- TENDANCE DE LA POPULATION ACTIVE ET RESTRUCTURATION DE L'OFFRE DE TRAVAIL

L'offre de travail au Maroc compte, selon les dernières statistiques de l'emploi, une population totale de 11,5 millions de personnes et de 11,2 millions si on se réfère uniquement à la population âgée de 15 ans et plus. Ce volume qui représente actuellement près de 36 % de la population totale résulte d'une évolution relativement rapide qui a marqué la population active disponible au cours des trois dernières décennies. L'offre de travail qui atteignait à peine 5,6 millions de personnes en 1982 a en effet dépassé 11 millions en 2008, enregistrant ainsi un rythme moyen de progression de l'ordre de 3,1 % par an au cours des vingt-cinq dernières années, soit plus du double du taux d'accroissement de la population totale du pays. Cette évolution qui reflète la forte pression qu'exerce l'afflux de plus en plus important de main-d'œuvre sur le marché du travail ressort par ailleurs à travers les indicateurs de taux d'activité. Le taux brut d'activité qui correspond au rapport de la population active à la population totale s'est en effet accru de 29,4 % en 1982 à 36,9 % actuellement, gagnant ainsi plus de 7 points en l'espace d'un peu plus de deux décennies.

Outre la progression soutenue de ses effectifs, l'offre de travail a connu d'importantes transformations qui ont affecté sa structure selon l'âge, le milieu, le niveau d'instruction ou encore le secteur d'activité. Cette évolution résulte de la conjugaison de facteurs multiples ayant trait non seulement à la démographie mais aussi aux changements de comportement de la population en âge d'activité et son attitude face aux mutations que connaît le contexte économique dans sa globalité. L'analyse des principaux facteurs

ayant conditionné l'évolution de la population active en relation avec celle de la population totale permet de mieux comprendre les tendances présentes de l'offre de travail et de préfigurer son évolution future. Ces facteurs se résument essentiellement à la dynamique démographique, au phénomène de l'urbanisation, à l'accès de plus en plus important de la femme au marché du travail et à l'amélioration de la scolarité et du niveau d'instruction de la population. Il importe de prendre la mesure de chacun de ces facteurs et d'évaluer son incidence sur le niveau et la structure de la population active dans le contexte de l'ouverture grandissante aux échanges.

Le facteur démographique a constitué le premier élément déterminant de la configuration de l'offre de travail tout au long des trois dernières décennies. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,7 %, la population totale du Maroc estimée au dernier recensement à 29,8 millions d'habitants a été multipliée par presque une fois et demi en l'espace de 22 ans. Le taux d'accroissement démographique reste par conséquent assez soutenu malgré la baisse significative qu'il a enregistrée depuis la décennie soixante-dix où il se situait autour de 2,6 % par an. Cette inflexion dans le rythme d'accroissement résulte de l'effet conjugué d'une natalité qui, malgré sa tendance au ralentissement, reste encore assez forte, d'une part, et d'une mortalité en régression sensible depuis des années, d'autre part. Les données démographiques montrent en effet que le taux brut de natalité s'est réduit de moitié en l'espace d'une trentaine d'années. Parallèlement, le taux

brut de mortalité a également fléchi au cours de cette période pour se situer actuellement autour de 6 pour mille.

L'accroissement démographique observé tout au long des dernières décennies a induit par ailleurs d'importants changements dans la structure de la population aussi bien par catégories d'âges qu'au plan de sa répartition spatiale. Considérée par groupe d'âge, la population marocaine fait apparaître une transformation sensible de la structure de la pyramide des âges avec une tendance à la baisse de la proportion des enfants âgés de moins de 15 ans en faveur des autres groupes d'âges. La part des enfants âgés de moins de 15 ans qui constituait 42,1 % en 1982 s'est en effet réduite progressivement au cours des vingt dernières années pour se situer actuellement autour de 31%. A l'inverse, les autres grands groupes d'âge ont vu leur proportion augmenter de façon notable, en particulier la population âgée de 15 à 44 ans qui constitue actuellement plus de la moitié de la population totale contre 42 % seulement en 1982. On soulignera également l'accroissement de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus qui s'est élevée de 6,0 % en 1982 à 7,5 % en 2004 comme résultat de l'allongement de la vie à la naissance. Ce constat témoigne des mutations profondes qui s'opèrent dans la configuration d'ensemble de la population marocaine en régime de transition et qui, d'après les investigations démographiques les plus récentes, se traduisent par un ralentissement sensible du rythme d'accroissement. Phénomène relativement récent, ce ralentissement est attribuable à la régression du taux de fécondité qui a accompagné le mouvement d'urbanisation en même temps que l'amélioration du niveau de vie de la population.

Les principales tendances marquant l'évolution de la population totale au cours des deux dernières décennies se retrouvent au niveau de la structure par âge de l'offre de travail. La proportion des actifs appartenant à la tranche d'âge allant de 15 à 44 ans se situe actuellement à près de 75 % de la population totale, gagnant approximativement quelque 5 points par rapport à la situation en 1982. Parallèlement, la part des jeunes âgés de moins de quinze ans dans la population active a baissé de façon significative au cours des dernières années pour s'établir actuellement autour de 3,5 % contre 7 % en 1982. On relèvera enfin que la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus dans l'offre de travail s'est maintenue à peu près au même niveau au cours des deux dernières décennies, soit 4 % du total.

Parallèlement à l'évolution de la population active, les indicateurs d'activité ont connu des changements relativement plus marqués qui traduisent les modifications intervenues dans le comportement d'offre de travail. On remarquera tout d'abord que le taux d'activité a progressé de façon significative au niveau de toutes les catégories d'âge et plus particulièrement pour les hommes appartenant à la tranche d'âge de 25 à 44 ans. Mais la progression la plus importante est celle que l'on relève au niveau de la population féminine dont le taux brut d'activité a atteint 19 % en 2004, réalisant ainsi un gain de plus de 7 points sur la période couvrant les deux dernières décennies. Les données par groupe d'âge montrent à ce propos que la population féminine âgée de 25 à 44 ans a été la plus concernée par cette évolution avec un taux d'activité atteignant 31 % actuellement contre

à peine 17 % en 1982. Cette évolution est significative de l'importance des changements qui se sont opérés au niveau de la structure de l'offre de travail et plus particulièrement dans la main-d'œuvre féminine qui constitue la composante la plus sensible aux transformations qui s'opèrent dans le marché du travail et les conditions d'accès à ce marché.

Tableau 7 : Evolution de la structure de la population active : 2000-2008

Evolution des indicateurs d'activité 2000-2008

	Total		Milieu urbain	
	2000	2008	2000	2008
Population active (15 ans et plus en milliers)	10285	11267	5345	5874
Taux de féminisation (en %)	26,8	26,9	23,3	22,2
Taux d'activité (15 ans et plus en %)	52,9	50,6	47,0	44,7
Structure de la population active selon l'âge (en %)				
15 - 24 ans	27,1	21,8	21,1	17,3
25 - 34 ans	28,9	28,7	33,4	31,7
35 - 44 ans	21,9	21,9	25,5	24,8
45 - 59 ans	15,9	21,7	16,2	23,0
60 ans et plus	6,2	5,9	3,8	3,2
Structure de la population active selon le diplôme (en%)				
sans diplôme	68,2	64,7	49,4	45,9
niveau moyen	21,7	24,0	32,5	33,8
niveau supérieur	10,1	11,2	18,1	20,4
Structure de la population active selon le niveau scolaire (en %)				
Sans niveau scolaire	40,1	34,3	20,2	16,9
primaire	24,2	26,6	27,4	27,1
collège	13,7	14,9	19,4	19,8
secondaire	9,9	10,6	16,8	17,6
supérieur	7,0	8,3	12,6	15,0
autres	5,1	5,3	3,6	3,6

Source: *Activité, emploi et chômage, Direction de la Statistique Haut Commissariat au Plan Rabat*

L'urbanisation accélérée a constitué le deuxième facteur qui a marqué la configuration de l'offre de travail au cours des deux dernières décennies. Ce phénomène qui s'est beaucoup intensifié avec l'aspiration des jeunes ruraux à des conditions de vie meilleures dans les villes a fortement contribué à l'augmentation de la pression sur le marché du travail en milieu urbain. La répartition de la population active selon le milieu montre en

Libéralisation commerciale et marché du travail au Maroc et en Tunisie sept 2010 Page 29 sur 113

effet que l'offre de main-d'œuvre en milieu urbain a plus que doublé depuis le début des années quatre-vingt en passant de 2,6 millions de personnes en 1982 à 5,9 millions en 2008. Cette évolution qui correspond à un taux d'accroissement moyen de 3,2 % par an a été nettement plus accélérée que celle de la population totale en milieu urbain sur la période considérée. Il en est résulté une modification notable de la répartition de l'offre de main-d'œuvre selon le milieu urbain et rural. La proportion des actifs en milieu rural a sensiblement baissé pour ne représenter actuellement que 47,8 % dans la population active totale contre 56,3 % en 1982.

La tendance à l'urbanisation a induit, par ailleurs, une évolution différenciée du taux brut d'activité par milieu. Ce taux qui a progressé de plus dix points en l'espace de deux décennies s'agissant du milieu rural a évolué de façon nettement plus modeste en milieu urbain en passant de 29 % en 1982 à 34 % en 2004. Sachant que le taux brut d'activité est calculé par rapport à la population totale par milieu, l'explication de ces tendances contrastées tient essentiellement au phénomène de l'exode rural qui a accéléré l'évolution de la population des centres urbains comparativement à celle des campagnes. Ceci explique en partie l'importance du taux de chômage en milieu urbain comparativement à son niveau en milieu rural.

L'autre aspect remarquable de la nouvelle configuration de l'offre de main-d'œuvre est lié à l'accès de plus en plus important des femmes au marché du travail. La structure de l'offre de travail considérée selon le genre fait en effet ressortir une progression soutenue de la proportion des femmes dans la population active. Les données disponibles à ce sujet font état d'un accroissement de l'offre de main-d'œuvre féminine dépassant nettement la moyenne de l'ensemble de la population. La participation de plus en plus importante de la femme au marché du travail apparaît aussi à travers l'évolution de l'indicateur du taux brut d'activité. On relèvera en effet que la proportion de femmes accédant au marché du travail qui représentait à peine 12 % de la population féminine totale en 1982 se situe actuellement autour de 21 %. Cette évolution est en relation directe avec les facteurs de changement et les transformations rapides que connaît le contexte économique et social depuis au moins deux décennies. L'ouverture grandissante de la société marocaine aux exigences de la modernité mais aussi des progrès appréciables enregistrés au niveau l'éducation ont constitué les facteurs les plus déterminants de cette évolution.

Le développement de l'ensemble du système éducatif et de formation professionnelle tout au long des trois dernières décennies a eu par ailleurs des implications directes sur le niveau d'instruction de la population active et la qualification de l'offre de main-d'œuvre. Les données provenant de l'enquête sur l'activité et l'emploi en milieu urbain font état d'une baisse importante de la proportion de la population active n'ayant aucun niveau scolaire dans l'offre totale. Cette proportion s'est en effet réduite en milieu urbain de 57 % au début des années quatre-vingt-dix à moins de 17 % actuellement. D'un autre côté, la population active urbaine ayant accompli une scolarité dépassant le niveau collégial a progressé de façon significative au cours de la dernière décennie puisqu'elle représente actuellement plus du tiers de la population concernée contre à peine 20 % au début des

années quatre-vingt-dix. Bien qu'elle demeure encore moins importante en milieu rural, la tendance à l'amélioration du niveau d'instruction de la population active qui, de plus en plus, intéresse aussi bien l'offre de travail masculine que féminine tient aux efforts importants déployés durant les trois dernières décennies à tous les niveaux du système d'éducation et de formation professionnelle.

L'amélioration du niveau de qualification de l'offre de travail résultant d'un tel effort a contribué à l'émergence de nouveaux comportements et de nouvelles exigences qui ont affecté les relations de production ainsi que la nature de l'emploi et les niveaux des salaires. Il en est de même de la structure des activités et des professions qui ont connu à la faveur de cette évolution des transformations profondes au cours des dernières années. La composition de l'offre de main-d'œuvre par secteur d'activité a en effet subi des changements notables en faveur des activités secondaires et tertiaires. La répartition de la population active selon les grands secteurs d'activité montre en effet une nette tendance à la baisse de la part des activités primaires comparativement aux autres types d'activité. Cette restructuration situe actuellement la part de l'offre globale de travail affectée aux activités primaires à 40 % du total de la population active contre 20 % pour les activités secondaires et 29 % pour les activités tertiaires.

Analysée selon les structures professionnelles, la population active fait apparaître là aussi des changements importants au cours des vingt dernières années. Ces changements se sont traduits notamment par l'accroissement significatif de la part des travailleurs regroupés sous la catégorie des ouvriers et manœuvres non-agricoles parallèlement à la régression notable de celle des travailleurs dans l'agriculture et les autres activités primaires. On notera enfin que dans cette dynamique de changement, les professions à caractère scientifique, technique ou administratif ainsi que celles à caractère commercial ont vu leur part dans l'offre de main-d'œuvre se renforcer progressivement au cours des dernières décennies pour représenter actuellement la proportion moyenne de 22 %.

2.2- TENDANCE DE L'EMPLOI ET DESEQUILIBRE DU MARCHE DU TRAVAIL

Alors que l'évolution de l'offre de travail relève pour l'essentiel de facteurs à caractère sociodémographique, le comportement de demande demeure étroitement lié au profil de croissance et à ses configurations sectorielles. Le volume global de l'emploi tel qu'il ressort des données relatives à la population active s'est établi en 2008 à 10,2 Millions de postes, soit un peu plus que le double de son niveau au début de la décennie quatre-vingt. Suivant cette évolution, le rythme de création nette d'emplois aura été aux alentours de 200 milliers de postes par an en moyenne sur la période couvrant les vingt-cinq dernières années. On soulignera que sous l'effet des fluctuations plus ou moins marquées de l'activité tout au long de cette période, le volume de l'emploi tel que décrit par les données globales a suivi une tendance assez irrégulière alternant des phases d'expansion et de repli. L'économie marocaine devait faire face tout au long de la décennie quatre-vingt à de multiples difficultés liées en particulier au poids de la dette extérieure, au déséquilibre des finances publiques, au déficit du commerce extérieur et à l'insuffisance de l'épargne qui

ont pesé sur ses performances macroéconomiques et sa capacité de création d'emplois. Cette situation devait connaître une nette amélioration au début de la décennie quatre-vingt-dix à la suite de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel. Le déséquilibre du marché du travail devait connaître ainsi une forte atténuation au début de la décennie quatre-vingt-dix et ce, malgré la fréquence des années de sécheresse qui a marqué cette période et l'intensification de l'exode rural qui en est résulté. La tendance à l'amélioration devait se poursuivre à une cadence plus marquée au cours de la décennie suivante avec l'accélération sensible du processus de croissance à la faveur de l'intensification des programmes d'investissement de l'Etat dans les infrastructures économiques et sociales mais aussi des opportunités offertes par la libéralisation de l'environnement économique et l'ouverture commerciale. L'économie marocaine devait en effet accéder depuis le début de la décennie à un nouveau palier de croissance en gagnant près de 2 points par rapport au rythme moyen de progression du PIB durant la décennie précédente. Ce résultat qui témoigne des progrès enregistrés au plan des performances économiques globales demeure encore insuffisant pour faire face à l'afflux de plus en plus important de main-d'œuvre compte tenu de l'intensification de l'exode rural et l'accroissement des effectifs des nouveaux demandeurs d'emplois.

On soulignera par ailleurs que la dynamique de l'emploi au cours des deux dernières décennies présente des configurations différenciées en fonction des secteurs d'activité mais aussi en fonction du milieu, des groupes d'âge, du sexe et des catégories socioprofessionnelles. L'analyse de l'évolution de l'emploi selon ces différentes ventilations permet une meilleure compréhension des tendances enregistrées au cours des périodes précédentes et leur prolongement à venir.

Suivant l'évolution constatée au niveau de la population totale, la répartition de la population active occupée selon le milieu (urbain, rural) fait apparaître une tendance sensible à l'urbanisation de l'emploi. La proportion de l'emploi en milieu rural qui se situait à 57 % en 1982 s'est réduite de 6 points pour se stabiliser à 51 % en 2008. Cette tendance a concerné de façon presque uniforme tous les secteurs de production à l'exception des activités relevant du secteur primaire.

La structure de l'emploi par sexe fait par ailleurs apparaître une progression appréciable du nombre d'emplois féminins. La part des femmes dans l'emploi global qui s'est établie à 19,2 % en 1994 a enregistré ces dernières années une progression significative en atteignant la moyenne de 27,1 % en 2008. Cette évolution qui témoigne des transformations importantes qui s'opèrent dans le marché du travail a intéressé pratiquement tous les secteurs d'activité bien qu'à des degrés différents. Les principales activités qui ont enregistré une véritable percée à ce niveau au cours des dix dernières années sont celles relevant du secteur primaire qui comptent actuellement plus de 38 % de femmes parmi la population active occupée. Les activités des industries de transformation ont suivi la même tendance avec une proportion de femmes parmi les travailleurs dans ce secteur atteignant 33 % en 2008. Le secteur des services et plus particulièrement les activités du commerce, des transports et communications épousent la même orientation avec toutefois un rythme sensiblement plus réduit.

La répartition de l'emploi par groupe d'âges montre que le trait dominant de la population active occupée aussi bien en milieu urbain que rural est sa jeunesse. La proportion des actifs occupés âgés de moins de 45 ans a représenté en 2008 plus de 73 % de l'emploi total. Cette proportion qui est à peu près la même pour le milieu urbain et le milieu rural semble légèrement en retrait par rapport à la situation relevée au début des années quatre-vingt-dix où elle se situait autour de 77 %. Suivant la dynamique démographique, la structure de l'emploi par âge subit un glissement lent mais réel vers les classes d'âges du haut de la pyramide. Ce mouvement se manifeste à deux niveaux. D'abord, la population accédant à l'emploi à un âge précoce (moins de 15 ans) est en forte diminution particulièrement en milieu urbain où sa part dans l'emploi total s'est réduite de moitié au cours des dix dernières années. Ensuite, la tendance au vieillissement de la population active occupée se manifeste à travers l'accroissement de la part des travailleurs âgés de plus de 45 ans, en particulier en milieu urbain.

Analysée selon le statut professionnel, la structure de l'emploi révèle une prépondérance du salariat avec une proportion atteignant 44 % de l'emploi global en 2008. Cette proportion moyenne recouvre cependant une différence importante entre le milieu urbain et le milieu rural où elle s'établit respectivement à 65 % et 23 %. Les travailleurs indépendants viennent en deuxième position dans la répartition de l'emploi selon le statut

professionnel avec une part dans l'emploi global s'élevant en 2008 à près de 28 %. Les « aides familiales » constituent pour leur part le troisième groupe d'importance dans la structure de l'emploi selon le statut professionnel avec une part représentant 23 % du total. On précisera que ce statut se trouve presque exclusivement concentré en milieu rural qui offre la part la plus importante de ce type d'emplois et concerne essentiellement les femmes rurales dont près de 84 % occupent des emplois répondant à ce statut. Enfin, le groupe des employeurs qui est par nature réduit représente 2,5 % de l'emploi global et autour de 4 % en milieu urbain.

Le niveau de qualification de la population active occupée est saisi à travers la répartition de l'emploi selon les groupes de profession. Les données relevées à ce sujet en 2008 révèlent une prépondérance des ouvriers et manœuvres dans l'agriculture et les autres secteurs d'activité dont la proportion atteint 42 % du total et plus de 65 % de l'emploi féminin. La main-d'œuvre se prévalant d'un certain niveau de qualification correspond aux conducteurs d'installations et de machines ainsi qu'aux artisans et aux ouvriers qualifiés et représente près de 21 % de la population active occupée. Les autres groupes de profession d'importance sont ceux des employés de bureau et des commerçants dont la proportion dans l'emploi total atteint en 2008 près de 16 % contre 9 % dans l'emploi féminin. Les catégories professionnelles englobant les cadres moyens et supérieurs ainsi que les professions libérales constituent près de 7 % du total des emplois en 2008.

La répartition de la population active occupée selon les secteurs révèle une prépondérance des emplois pourvus par les exploitations agricoles en milieu rural et des entreprises privées non-agricoles en milieu urbain. Ces deux secteurs d'emploi assurent ensemble une moyenne de 88 % de l'emploi total, soit 77 % en milieu urbain et 98 % en milieu rural. Le secteur public pourvoit quant à lui près de 9 % de l'emploi total qui se répartit à raison de 8 % dans les administrations publiques et 1 % dans les établissements publics. On soulignera enfin que la population active occupée urbaine constitue plus de 90 % de l'emploi dans le secteur public. La proportion de l'emploi féminin s'établit à une moyenne de 22 % de l'emploi total dans ce secteur.

L'amélioration sensible de la capacité de création d'emplois et la restructuration profonde de la demande de travail qui ressort des données les plus récentes est à relier bien évidemment aux gains en matière de croissance enregistrés ces dernières années et les performances économiques qui en ont résulté tant au niveau global que sectoriel. On peut présumer que cette tendance est à relier aussi et d'une manière plus ou moins marquée selon les activités et les profils d'emploi à la politique de libéralisation commerciale engagée depuis plus de deux décennies. Les transformations de la structure de l'emploi par secteur d'activité, par niveau de qualification ou encore selon les professions sont devenues plus évidentes avec l'accélération du processus d'ouverture aux échanges depuis le début de la décennie comme en témoignent les données relevées à ce sujet.

D'abord au niveau des activités, les transformations les plus importantes concernent la baisse de la part du secteur primaire dans l'emploi total au profit des activités industrielles et de services. La proportion de l'emploi dans le secteur secondaire a gagné un peu plus de 2 points depuis le début de la décennie. Ce gain a été plus important encore s'agissant des activités de services qui représentent actuellement près de 15 % de l'emploi total

contre à peine 12 % en 2000. Parallèlement, les activités primaires ont subi un recul sensible dans l'emploi total et pourvoient actuellement près de 41 % de l'emploi total contre 45 % au début de la décennie.

La structure de l'emploi par qualification a connu également des changements significatifs depuis le début de la décennie. La proportion des employés n'ayant pas de diplôme s'est en effet réduite de 73 % en 2000 à 68 % en 2008, enregistrant ainsi une baisse de 5 points en l'espace de huit ans. Parallèlement à cela, la proportion des employés se prévalant d'un diplôme de niveau supérieur s'est nettement renforcée durant la même période. Ce constat se retrouve aussi de façon encore plus marquée à travers la répartition de l'emploi selon le niveau scolaire des employés. La part de la population des employés n'ayant aucun niveau scolaire a baissé de près de 8 points depuis le début de la décennie. Cette baisse a profité à toutes les autres catégories d'employés classés selon le niveau d'instruction avec un gain variant entre 2 et 3 points en pourcentage. On soulignera que ces transformations dans la structure de l'emploi par qualification apparaissent encore plus évidentes pour l'emploi en milieu urbain où le poids de l'agriculture et des activités primaires est très réduit.

La dynamique de restructuration a concerné aussi quoique de façon moins prononcée le profil de l'emploi selon les professions. On constate en effet que la catégorie de cadres moyens et supérieurs s'est sensiblement renforcée par rapport à la situation prévalant au début de la décennie. Il en est de même de la catégorie des artisans et des ouvriers qualifiés dont la proportion dans l'emploi total a gagné près d'un point en pourcentage alors que la proportion des ouvriers et manœuvres agricoles s'est réduite de 5 points durant la même période. On soulignera cependant que la catégorie des manœuvres non-agricoles et des travailleurs assimilés demeure assez importante et tend même à se renforcer depuis le début de la décennie. On assiste ainsi, au plan de la structure de l'emploi selon les professions, à deux tendances apparemment divergentes. D'un côté, les professions qui nécessitent des qualifications moyennes et supérieures se renforcent de façon significative dans la structure de l'emploi. De l'autre, les professions sans qualification ou à faible qualification dans les activités non-agricoles arrivent à maintenir leur poids dans l'emploi total et même l'augmenter sensiblement. Ces deux tendances s'expliquent par la forte baisse de la part des ouvriers agricoles et travailleurs assimilés dans l'emploi total avec une proportion qui s'est réduite à 26 % en 2008 contre 31 % en 2000.

Tableau 8 : Evolution de la structure de l'emploi 2000-2008

Evolution de la structure de l'emploi 2000-2008

	Emploi Total		Emploi urbain	
	2000	2008	2000	2008
Population act occupée (15 ans et plus) en milliers de personnes	8891	10189	4199	5013
Structure de l'emploi selon l'âge (en %)				
15 - 34 ans	51,6	47,2	46,5	43,5
35 - 59 ans	41,3	46,4	48,7	52,8
60 ans et plus	7,1	6,4	4,8	3,7
Structure de l'emploi selon le diplôme (en %)				
sans diplôme	73,4	68,2	54,7	49,2
niveau moyen	18,4	21,8	28,8	31,4
niveau supérieur	8,2	10,0	16,5	19,4
Structure de l'emploi selon le niveau scolaire (en %)				
Sans niveau scolaire	44,7	37,1	23,9	18,9
primaire	24,1	26,9	28,3	28,2
collège	11,7	13,6	17,1	18,5
secondaire	8,2	9,3	15,2	16,2
supérieur	5,6	7,4	11,1	14,2
autres	5,7	5,7	4,4	4,0
Structure de l'emploi selon les professions (en %)				
Cadres supérieurs et assimilés	2,3	2,5	4,8	5,1
Cadres moyens	3,8	4,2	7,6	8,1
employés	7,8	8,8	15,0	15,9
Commerçants	7,7	7,3	12,6	10,9
Exploitants agricoles, pêcheurs et assimilés	13,6	14,1	1,6	1,7
Artisans et ouvriers qualifiés	16,7	17,3	28,3	26,5
Ouvriers et manoeuvres agricoles et assimilés	31,0	26,2	3,0	3,2
Manœuvres non-agricoles et travailleurs assimilés	17,1	19,6	27,1	28,6
Structure de l'emploi selon le statut professionnel (en %)				
salariés	38,2	43,8	61,6	65,4
indépendants	26,9	27,9	24,5	23,0
employeurs	2,1	2,5	3,6	4,3
aides familiales	29,2	23,3	5,5	4,0
autres	3,6	2,8	4,8	3,3
Structure de l'emploi selon la branche d'activité (en %)				
agriculture	45,1	40,9	5,1	5,5
industrie	13,4	12,8	23,0	20,8
BTP	6,2	8,9	8,9	11,2
commerce	12,6	12,5	21,3	19,9
transport et communications	3,3	4,4	5,4	6,8
Administration et services sociaux	10,4	10,0	19,6	17,9
autres services	9,0	10,5	16,7	17,9

Source: *Activité, emploi et chômage, Direction de la Statistique Haut Commissariat au Plan Rabat*

Les changements intervenus dans la structure de l'emploi se sont par ailleurs accompagnés de modifications notables dans la répartition des travailleurs selon le statut professionnel. La catégorie des salariés qui n'a cessé de se renforcer depuis plus de deux décennies représente actuellement près de 44 % de l'emploi total contre à peine 38 % en 2000. Cette proportion est encore plus importante en milieu urbain où la catégorie des salariés représente plus de 65 % de l'emploi total. Le renforcement du salariat dans la structure de l'emploi est une tendance qui s'inscrit dans la logique de modernisation du tissu productif et de réforme des relations de travail. Le salariat tend de plus en plus à se développer au détriment de la catégorie des aides familiales qui constitue une part importante de l'emploi en milieu rural.

Les mêmes tendances de la structure de l'emploi ressortent également des données des enquêtes spécifiques au secteur industriel comme les enquêtes FACS (1998-1999) et ICA (2002). La comparaison de la structure de l'emploi par qualification obtenue à partir de ces enquêtes montre en effet un accroissement sensible de la part de la main-d'œuvre

qualifiée dans le total de l'emploi du secteur industriel entre 1998 et 2002. Les catégories d'employés constituées du personnel cadre, des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés ont représenté en 2002 une proportion de 52 % de l'emploi total contre à peine 44 % en 1999. Parallèlement, la part des ouvriers non-qualifiés s'est réduite durant cette période de 48 % à 41 %.

Tableau 9 : Emploi par niveau de qualification

	Emploi par niveau de qualification		Structure de l'emploi (en %)	
	Echantillon FACS 1999	Echantillon ICA 2002	FACS 1999	ICA 2002
Cadres de direction	1872	2180	1,8	2,0
Cadres	3978	4843	3,8	4,3
Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	40867	51297	38,8	46,0
Ouvriers non qualifiés	50491	45725	47,9	41,0
Employé hors production	8145	7376	7,7	6,6
Total	105353	111421	100,0	100,0

	Salaire annuel moyen en DH		Indice du salaire par rapport au salaire moyen	
	Echantillon FACS 1999	Echantillon FACS 1999	FACS 1999	ICA 2002
Cadres de direction	197061	357681	578,7	756,0
Cadres	81974	142743	240,7	301,7
Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	29371	39761	86,3	84,0
Ouvriers non qualifiés	26955	29388	79,2	62,1
Employé hors production	40636	56514	119,3	119,5
Total	34050	47310	100,0	100,0

Source: Résultats obtenus à partir des enquêtes FACS (1999) et ICA (2002), Ministère du commerce et de l'industrie, Rabat

Ces changements qui traduisent une demande relativement plus forte s'adressant au personnel se prévalant d'une certaine qualification sont reflétés par les modifications observées au niveau de la structure des salaires. Sur la foi des données établies par ces mêmes enquêtes, le salaire moyen dans le secteur industriel aura été valorisé globalement de 38 % entre 1999 et 2002. Compte tenu de la pression de la demande sur certains segments de marché, le salaire moyen a évolué de façon très différenciée selon les niveaux de qualification. On relève ainsi que, durant la même période, les rémunérations des personnels cadres ont progressé à un rythme équivalent au double de celui du salaire moyen de l'ensemble des personnels. Les ouvriers non-qualifiés ont, à l'inverse, dû se contenter d'une très faible progression comparativement à la moyenne qui s'apparente plus à une stagnation du salaire moyen. Ces résultats suggèrent donc que la dynamique de restructuration du marché du travail semble s'orienter vers une demande accrue sur la main-d'œuvre qualifiée, induisant par là-même des réajustements profonds dans la structure des rémunérations et l'exacerbation des inégalités. Si l'on peut admettre que cette tendance s'inscrit dans un processus global de croissance où interfèrent de multiples facteurs relevant tant de la dynamique d'accumulation interne que de l'environnement économiques et des politiques publiques, la libéralisation commerciale comme réforme majeur dans le système économique peut avoir une incidence plus ou moins forte dans ce sens. Il importe donc d'examiner à la lumière de ces faits stylisés dans quelle mesure le processus d'ouverture aux échanges a joué dans le sens du renforcement de cette tendance ou, au contraire, à son atténuation. Les investigations effectuées dans les chapitres suivants qui portent, d'une part, sur la modélisation en équilibre général et, d'autre part, sur l'approche économétrique basée sur les données de panel, tentent d'apporter des éléments d'appréciation à ce sujet.

3- IMPACT DE LA LIBERALISATION COMMERCIALE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : Une Analyse En Equilibre Général

Les effets de la libéralisation commerciale sur le marché du travail et la structure de l'emploi au Maroc sont traités dans ce chapitre à l'aide d'une modélisation en équilibre général. Le choix de cet instrument d'analyse se justifie par les nombreux avantages que présente la structure des modèles d'équilibre général calculable. Le premier avantage est son aptitude à saisir et intégrer, lorsque les données le permettent, un champ suffisamment vaste de l'activité économique. Le second est que sa mise en œuvre nécessite un volume d'informations moins important que celui exigé généralement par les représentations économétriques. Le troisième est que la modélisation standard retenue dans ce travail présente l'avantage de spécifier directement les comportements microéconomiques des agents sous-jacents à l'équilibre macroéconomique et de tenir compte de l'hétérogénéité pouvant les caractériser. Enfin, les multiples expériences récentes en matière d'évaluation des effets de l'ouverture sur les différentes économies qui ont opté pour ce genre d'outil témoignent de l'intérêt qu'il présente ainsi que de sa pertinence au regard de ce sujet. Nous donnerons dans ce qui suit la structure générale du modèle retenu, la base de données utilisée pour ce modèle avant de présenter les résultats obtenus dans les différentes simulations et en sortir les principaux enseignements.

3.1- STRUCTURE GENERALE DU MODELE

La représentation du modèle d'équilibre général utilisée dans ce travail pour décrire le fonctionnement de l'économie marocaine obéit à une formalisation simplifiée et tout à fait standard. Elle s'inspire du modèle décrit par Decaluwé et al (2001) et élargi par Cockburn et al (2006). Elle présente, également, de nombreuses similitudes avec le modèle d'équilibre général dynamique séquentiel de l'économie marocaine construit par la Direction des Études et des Prévisions Financières du Ministère de l'Économie et des Finances (M3S, 2002), repris et complété par la banque mondiale dans son étude du marché de travail de l'économie marocaine (SELMA, 2007). Cette structure de base a été bien évidemment adaptée à la problématique de l'emploi face au processus de libéralisation commerciale. A cet effet, la structure d'ensemble du modèle a été modifiée pour tenir compte de certaines spécificités du marché de travail marocain. L'économie y est découpée en 34 branches d'activités et les produits répartis entre deux secteurs : le secteur rural regroupant l'agriculture et la pêche et le secteur urbain qui contient à la fois les activités industrielles et celles des services marchands et non marchands. Afin de prendre en considération les différences de comportement au sein du marché du travail entre travail qualifié et non-qualifié, la modélisation retenue considère que l'économie est supposée dotée de trois facteurs de production: le travail non qualifié, le travail qualifié et le capital. Elle suppose également qu'elle est composée de quatre agents que sont les Ménages, les Entreprises, l'État et le Reste du Monde. Ce maillage correspond à celui

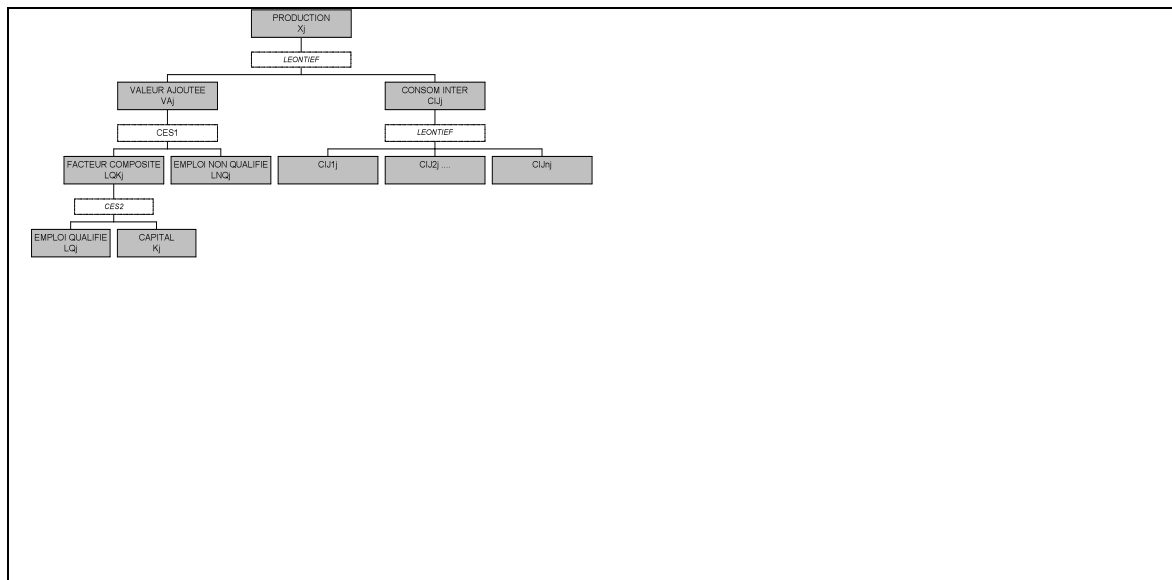
retenu dans la matrice des comptes sociaux élaborée par la Direction des comptes nationaux marocains pour l'année 1998.

Le cadre théorique adopté est celui de l'économie néoclassique. Ce dernier suppose une information et une rationalité parfaites des agents économiques modélisés. Les producteurs tout comme les consommateurs ont un comportement optimisateur basé sur la connaissance complète et instantanée de tous les prix. Dans tous les secteurs d'activité les rendements d'échelle sont supposés constants et la concurrence pure et parfaite prévaut sur le marché de chaque facteur.

3.1.1- Bloc Offre :

L'offre est modélisée de façon classique. Elle est représentée par une série de fonctions emboîtées (voir schéma ci-dessous):

Figure 1 : Les différents types de fonctions retenues dans la structure du modèle



Une fonction Leontief décrit la répartition de la production entre la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires totales (équation 1). La valeur ajoutée est ensuite représentée par une fonction à élasticité de substitution constante (CES) combinant un facteur composite et le travail non qualifié (équation 5). Le facteur composite est lui-même gouverné par une CES traduisant la répartition de ce même facteur composite entre travail qualifié et capital (équation 6). La distribution des consommations par branche de chaque produit est déterminée par une fonction à facteurs complémentaires (équation 7). Enfin une fonction à élasticité de transformation constante (CET) est utilisée pour décrire la possibilité pour un secteur d'écouler sa production sur le marché intérieur ou sur le marché extérieur (équation 43). Par ailleurs, il y a lieu de souligner que dans les spécifications retenues dans notre modèle, les secteurs d'activité de l'économie marocaine ne sont pas considérés comme mono producteurs. La production de plusieurs

produits par une activité est possible (équation 2) et le choix entre produits par les producteurs est réalisé à l'aide d'une CET (équation 3)

3.1.2- Bloc Demande :

La demande finale dans notre modèle émane d'un agent représentatif maximisant une fonction d'utilité. Cette décision se fait en deux étapes dans le modèle. La première correspond à une allocation du consommateur d'une partie de son revenu, composé des salaires perçus, des dividendes, des intérêts et des transferts nets reçus, à l'épargne. L'autre partie du revenu est ensuite affectée à différentes consommations de produits possibles. Ce choix est décrit à l'aide d'une relation de type Stone et Geary (Linear Expenditure System : LES). Cette formulation si elle a l'avantage de la simplicité omet de prendre en compte les différenciations pouvant exister entre produits notamment celles liées à la qualité

La modélisation de la demande retenue est donc de type standard. Les dépenses de consommation finale des ménages prennent la forme d'un système de dépense linéaire (équation 32). La consommation des Administrations Publiques en volume est supposée exogène. Sa répartition par produit est faite à partir d'une clé de répartition prédéterminée (équation 33). La consommation intermédiaire en volume, quant à elle, se déduit de la matrice des coefficients techniques (équation 9).

S'agissant de la demande d'investissement deux types de modélisation ont été adoptés. Le premier concerne la demande d'investissement public. Celle-ci est évaluée en valeur à partir d'une situation initiale et du taux de croissance de l'activité (équation 35). Celle des autres secteurs est décrite par une fonction croissante du capital et de son taux de rendement dans le secteur et décroissante du prix de l'investissement de la branche. Elle s'appuie sur la théorie de l'allocation de portefeuille entre les différentes branches de l'économie. Cette approche n'a, cependant pas, été utilisée pour la branche des services non marchands où cet investissement est considéré comme exogène et évolue au rythme de croissance de l'économie observé une année auparavant (équation 34).

Figure 2 : Demande de bien de capital



La demande d'investissement en volume par produit et par secteur est obtenue par optimisation sous contrainte du profit de l'investisseur. Cette contrainte est représentée par une CES regroupant les différents produits (équation 36).

3.1.3- Facteurs De Production:

Dans le modèle, on considère que le stock du capital est spécifique à chaque activité. Cette hypothèse n'est pas contraignante dans la mesure où même si une entreprise peut vendre son capital à une autre, celui-ci reste propre au secteur auquel il appartient. C'est pourquoi on ne considère dans le modèle qu'un seul type de capital pour chaque branche d'activité. Le stock de capital y est endogène en taux de croissance et il s'ajuste à son niveau désiré par le double mécanisme de la dépréciation du capital et de l'investissement. Cette méthode n'est pas appliquée de façon systématique à tous les secteurs. En effet, dans la branche des services non marchands on suppose que le taux d'accumulation de la branche des services non marchands croît au même rythme que celui du reste de l'économie hors branche agriculture. Cette hypothèse se justifie par le fait que la branche des services non-marchands est liée à l'administration publique. On présume donc que, sur le long terme, son taux de croissance soit le même que celui de l'économie marchande qui permet son financement (équation 15).

Au niveau du marché du travail, la demande de main-d'œuvre de chaque secteur pour chaque type de qualification est déterminée par la minimisation des coûts compte tenu de la technologie considérée (équations 12 à 14). Cette approche permet de prendre en compte les différentes possibilités de substitution existant entre les différentes catégories de main-d'œuvre. Les coûts de main-d'œuvre comprennent pour les travailleurs permanents les salaires, les cotisations sociales et les coûts implicites des indemnités de départ.

Pour sa part, l'offre de travail tient compte de la segmentation du marché de travail. La modélisation retenue est celle de Harris Todaro. Le salaire rural est dans ce cas fonction du salaire moyen urbain et de la probabilité de trouver un emploi dans le milieu urbain représentée par le rapport de la main d'œuvre rurale à la main d'œuvre urbaine offerte (équation 54).

3.1.4- Bloc Revenu :

Du côté des revenus, les ménages perçoivent les revenus du travail, une part des revenus du capital, la rémunération des dépôts à terme qu'ils ont effectués à la période précédente ainsi que des revenus de transfert de la part de l'Etat et du reste du monde. Le paiement de l'impôt sur le revenu et des intérêts débiteurs domestiques et étrangers détermine leur revenu disponible dont ils épargnent une proportion fixe (équations 20 à 22). Les firmes perçoivent les revenus du capital non distribués ainsi que des subventions publiques. Leur épargne se détermine par solde, une fois versés l'impôt sur les sociétés et les intérêts débiteurs sur les crédits contractés à la période précédente (équations 23 à 26). Les Administrations Publiques reçoivent les différents impôts et des transferts en provenance de l'étranger. Le niveau de l'épargne publique se détermine par solde après paiement des différentes dépenses publiques courantes (équations 57 et 58). L'épargne des banques commerciales est déterminée par leur activité d'intermédiation de la période précédente (équations 59).

3.1.5- Bloc Commerce Extérieur :

La modélisation du commerce extérieur dans cette représentation s'appuie sur l'hypothèse d'Armington. Celle-ci admet l'existence d'une certaine complémentarité entre les produits d'origine locale et externe quel que soit le degré de leur similitude. Elle tient donc compte de la différenciation des biens par pays d'origine dans la structure de la demande. Elle permet, de ce fait, de prendre en considération le commerce intra branche et d'éviter les effets de spécialisation, hypothèse jugée forte, comme le stipule la théorie néoclassique du commerce extérieur. Selon Armington, la demande de biens intérieurs et la demande de biens importés sont fonction des prix relatifs.

Ces hypothèses sont représentés dans le modèle, en ce qui concerne l'importation, par une fonction CES à deux étages : Le premier étage consiste en la répartition de la production composite destinée au marché local entre la demande domestique et l'importation globale. Cette importation globale est ensuite répartie à travers une autre CES généralisée entre importations régionales. Ce comportement permet au producteur de déterminer le ratio en volume désiré des deux biens importés et domestiques et la part de l'importation en volume d'une région donnée dans l'importation globale. Ces deux parts sont fonction des prix relatifs, du poids en volume dans la demande et de l'élasticité de substitution commerciale. Cette formulation a l'avantage d'introduire dans le modèle les effets de la fiscalité frappant les différents biens selon leur origine. Elle s'applique à toutes les branches d'activité à l'exception, toutefois, de la branche commerce pour laquelle la détermination de la demande composite du bien commerce se fait de la même manière que les autres produits mais son prix est égal au prix de la production de la branche.

De son côté le comportement des exportations est décrit par une fonction à élasticité de transformation constante (CET) emboîtée à deux niveaux. Cette relation permet de capter l'imparfaite substituabilité entre les biens produits pour le marché intérieur et ceux qui sont destinés à l'exportation. En plus, elle fait la distinction entre les biens destinés aux différentes régions. Par un processus d'optimisation, le producteur détermine le ratio d'efficacité des exportations à la production domestique en fonction des prix relatifs de ces produits pour une valeur d'élasticité de transformation donnée. L'offre globale des produits exportés a été, ensuite, décomposée en volume en exportations régionales en utilisant une CET généralisée. On détermine, en conséquence, la part des exportations en volume de chaque région dans l'exportation globale en fonction des coefficients de distribution retenus dans la CET, du rapport des prix ainsi que de l'élasticité de transformation commerciale régionale (équations 38 à 48)

3.1.6- Bloc Prix, Salaires

Il existe plusieurs sortes de prix dans le modèle. Les prix à la valeur ajoutée dépendent des prix à la production (diminué d'un impôt) et des prix des consommations intermédiaires en produits composites. Les prix des produits composites se déduisent de la fonction d'Armington et les prix à la production se déduisent de la fonction de transformation CET (équations 49 à 66).

3.2- FERMETURE DU MODELE

Le mode de bouclage est déterminant dans les résultats des différentes simulations qu'on veut réaliser car il caractérise les conditions de l'équilibre général qui est obtenu lorsque l'équilibre est atteint sur tous les marchés. Dans ce travail nous avons retenu cinq fermetures. La première est de nature macroéconomique. Elle considère l'épargne comme exogène. L'investissement va donc s'ajuster à l'épargne. La seconde est une fermeture gouvernementale où le solde budgétaire est une variable endogène reflétant les changements dans l'activité économique. La troisième est une fermeture de la balance courante. Elle considère ce solde comme endogène les ajustements se font par le biais du taux de change. Enfin une fermeture du marché de travail basée sur la détermination du taux de chômage par type de main d'œuvre.

3.3- BASE EMPIRIQUE DU MODELE

Le cadre comptable du modèle est fourni par la matrice de comptabilité sociale de l'économie marocaine fournie par la Direction des Comptes nationaux pour l'année 2003. La matrice se compose des comptes suivants : un compte de produit, d'activités, de facteurs (capital, et 2 catégories de travail), institutionnels (ménages et État), de capital et un compte du reste du monde. L'économie marocaine est désagrégée en 24 secteurs. Les données issues de cette matrice ont été complétées par une matrice d'investissement relative à l'année 1998 et par les données sur l'emploi par niveau de qualification provenant des enquêtes les plus récentes en la matière. C'est à partir de ces données que les niveaux de salaires par secteur et par qualification ont été reconstitués. Par souci d'homogénéité, le nombre d'emplois retenu dans cette investigation est exprimé en équivalents temps plein. Ce travail a été réalisé sur la base des données de l'emploi et des données du nombre de jours travaillés par secteur et par catégorie. Ce choix a été imposé par la non disponibilité d'une information plus fiable et aussi par la non possibilité d'agréger les emplois à temps plein et les emplois à temps partiel mis à notre disposition. En définitive les niveaux de qualification ont été approchés ici à partir des niveaux d'éducation. La main-d'œuvre non-qualifiée est constituée des travailleurs n'ayant pas dépassé le niveau d'études primaires. La main-d'œuvre qualifiée est constituée des travailleurs ayant un niveau d'études secondaires, et la main-d'œuvre très qualifiée se compose des employés ayant réalisé des études supérieures.

Par ailleurs il y a lieu de préciser que le choix des élasticités retenues dans le modèle ont été dans la plupart des cas de façon discrétionnaire. Les coefficients d'élasticité ont été empruntés soit à des travaux ultérieurs soit à la littérature existante. Cette façon de procéder fragilise quelque peu les résultats obtenus mais elle reste la seule possible en

raison de l'absence de données permettant leurs estimations en utilisant l'approche économétrique.

3.4- DYNAMIQUE DE BASE

Dans le scénario de base, le modèle projette un taux de croissance réel conforme aux projections « officielles ». Celui-ci oscille entre 4% en 2007 et presque 6% en 2008 et à peu près 5% au-delà. Le modèle est donc calibré de sorte à dupliquer cette situation de base. Malgré un taux de croissance positif retenu jusqu'à 2015, date limite du démantèlement des barrières douanières, le taux de chômage reste relativement important en dépit d'une tendance baissière prévisible. Celle-ci serait lente essentiellement dans le milieu urbain. Le taux de chômage postulé serait de l'ordre de 13% les premières années pour atteindre presque 9% en fin de période. Dans cette hypothèse sur le chômage, ce sont les travailleurs qualifiés qui en pâtiraient. Les déficits publics et extérieurs représenteraient une fraction fixe du produit intérieur brut sur toute la période. Par ailleurs dans la projection de base le solde du compte extérieur et le taux de change sont supposés fixes. Cette fixité est également postulée pour le salaire, l'emploi et le recouvrement des taxes.

3.5- RESULTATS

Il est important de souligner à ce niveau que l'évaluation de l'effet de l'ouverture sur le marché de l'emploi est faite par rapport au scénario de référence qui prend appui sur les hypothèses présentées ci-dessus. Les résultats sont interprétés en termes d'écart par rapport à cette situation prévisible en l'absence de démantèlement tarifaire. L'objectif est d'apporter un éclairage sur les options auxquelles les décideurs seraient confrontés si les barrières douanières venaient à disparaître progressivement. Cette politique est celle adoptée par les pouvoirs publics dans le cadre des accords de libre-échange entrés en vigueur depuis le début de l'année 2000. Seront précisées ci-après la direction probable et l'amplitude des différents changements subséquents à cette politique. Les résultats présentés dans ce travail peuvent être considérés comme préliminaires en attendant la publication de nouvelles matrices de comptabilité sociale plus récentes et la disponibilité de données plus fines sur le marché de l'emploi.

Trois scénarii ont été envisagés dans le cadre de cette investigation. Les résultats des trois simulations sont présentés dans les tableaux suivants au niveau global, par niveau de qualification et par milieu, urbain et rural. Pour ne pas alourdir les tableaux par les nombreuses variables considérées dans le modèle, les résultats présentés portent uniquement sur la variable emploi qui constitue le centre d'intérêt pour l'analyse de l'impact de la libéralisation commerciale. Les commentaires des résultats obtenus seront d'ailleurs centrés uniquement sur la dynamique de cette variable bien que d'autres indicateurs et/ou agrégats peuvent aussi être d'un intérêt certain pour la compréhension des effets du processus de libéralisation comme, à titre exemple, le PIB, les investissements, la situation du budget ou l'équilibre commercial.

La première simulation considère le solde global de l'Etat rapporté au produit intérieur brut et le taux de change comme fixes, la seconde suppose le compte courant de la balance de paiement comme une proportion constante du PIB et le taux de change fixe et, enfin, la troisième est fondée sur l'hypothèse d'un solde global fixe couplé à un compte courant libre et un taux de change fixe. Les résultats obtenus à partir de ces trois simulations sont assez différenciés mais dégagent un effet positif sur l'emploi global dans deux scénarios sur trois. L'écart des résultats des simulations par rapport à la solution de référence est positif pour l'emploi global sur l'ensemble de la période considérée dans le cas des scénarios 2 et 3. Même pour le premier scénario, la première période de la projection s'étalant jusqu'à l'année 2010 fait ressortir un effet positif sur l'emploi mais qui bascule vers le négatif pour la période suivante avec toutefois un écart très réduit. Il ressort de ces premiers éléments que l'impact de la libéralisation commerciale a globalement un effet positif plus ou moins marqué sur l'emploi total.

Considérés par niveau de qualification, les résultats des simulations apparaissent assez différenciés selon qu'il s'agisse de l'emploi qualifié ou non qualifié. L'emploi non-qualifié dégage un écart positif par rapport au scénario de référence dans les trois types de scénarios. Il en ressort que l'impact positif du choc d'ouverture apparaît de façon plus évidente au niveau de l'emploi non-qualifié. L'emploi qualifié présente également un écart positif par rapport à la solution de référence mais uniquement pour les scénarios 2 et 3. Le premier scénario fait ressortir, quant à lui, une baisse de l'emploi qualifié par comparaison à la solution de référence qui a tendance à s'amplifier d'une année à l'autre.

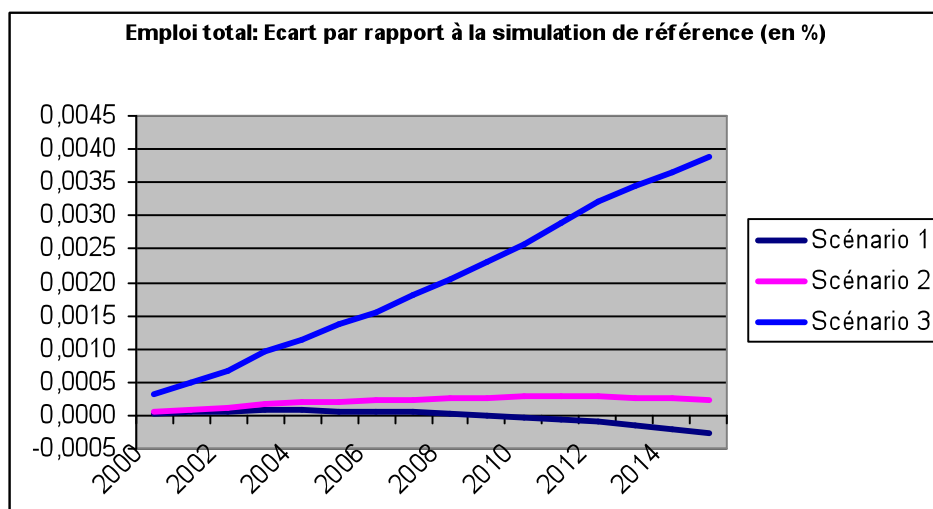
L'incidence du choc d'ouverture sur l'emploi considéré selon les milieux urbain et rural se révèle là aussi assez contrastée. Pour le milieu urbain, deux scénarios (scénario 1 et 2) sur les trois considérés font apparaître un écart négatif du niveau d'emploi par rapport à la solution de référence. Le troisième scénario présente quant à lui un écart largement favorable à l'emploi urbain. Cette même configuration de résultats est obtenue aussi bien pour l'emploi urbain qualifié que non-qualifié. En ce qui concerne l'emploi rural, les scénarios 1 et 2 font apparaître un impact positif du choc d'ouverture alors que le troisième scénario dégage un écart négatif par rapport à la solution de référence.

Tableau 10: RESULTATS DES SIMULATIONS- EMPLOI TOTAL

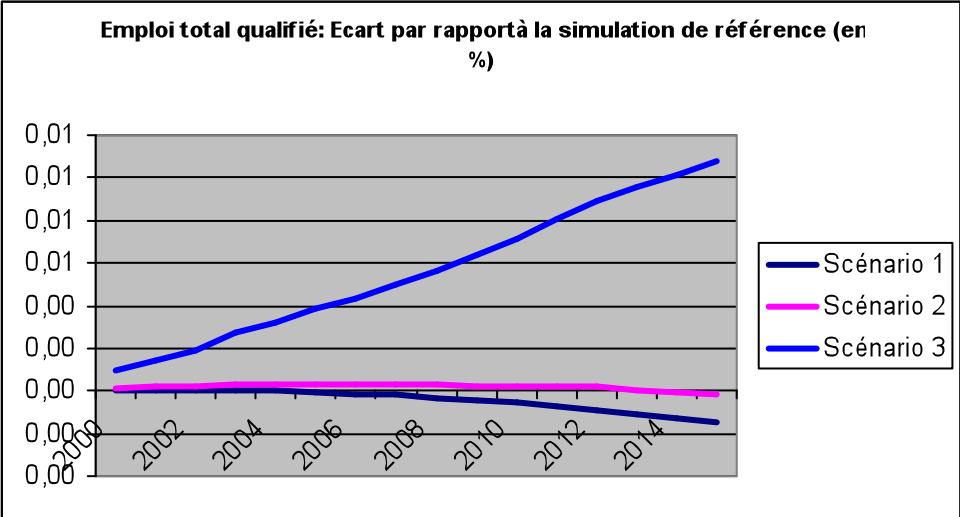
Emploi total (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	0,00003	0,00025	0,00203
2009	0,00001	0,00026	0,00231
2010	-0,00002	0,00028	0,00258
2011	-0,00005	0,00029	0,00290
2012	-0,00009	0,00030	0,00322
2013	-0,00015	0,00027	0,00345
2014	-0,00020	0,00025	0,00365
2015	-0,00026	0,00022	0,00389

Emploi total qualifié (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-0,00031	0,00027	0,00566
2009	-0,00042	0,00025	0,00641
2010	-0,00055	0,00024	0,00716
2011	-0,00071	0,00021	0,00803
2012	-0,00089	0,00018	0,00893
2013	-0,00108	0,00007	0,00955
2014	-0,00129	-0,00004	0,01015
2015	-0,00151	-0,00016	0,01083

Emploi total non-qualifié (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	0,00014	0,00024	0,00085
2009	0,00015	0,00026	0,00098
2010	0,00015	0,00029	0,00109
2011	0,00016	0,00032	0,00123
2012	0,00017	0,00034	0,00137
2013	0,00016	0,00034	0,00146
2014	0,00015	0,00034	0,00154
2015	0,00014	0,00034	0,00164

Graphique 4 : Impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi total dans les trois scénarios retenus

Graphique 5 : Impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi qualifié dans les trois scénarios retenus



Graphique 6 : Impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi non qualifié dans les trois scénarios retenus

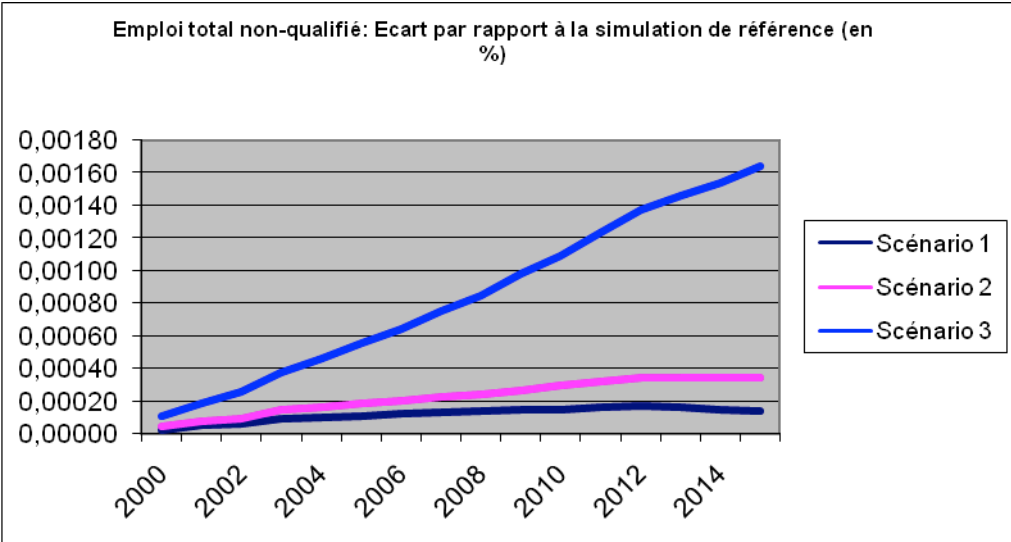


Tableau 11: RESULTATS DES SIMULATIONS- EMPLOI URBAIN

Emploi urbain total (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-0,38577	-0,31475	1,20634
2009	-0,42773	-0,34726	1,32191
2010	-0,47196	-0,38129	1,41949
2011	-0,51602	-0,41486	1,54928
2012	-0,56317	-0,45046	1,66187
2013	-0,56517	-0,45266	1,56439
2014	-0,56705	-0,45447	1,45867
2015	-0,56715	-0,45509	1,38902

Emploi urbain qualifié (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-0,00565	-0,00369	0,02126
2009	-0,00605	-0,00385	0,02213
2010	-0,00643	-0,00398	0,02234
2011	-0,00676	-0,00405	0,02337
2012	-0,00709	-0,00409	0,02378
2013	-0,00623	-0,00334	0,01868
2014	-0,00549	-0,00271	0,01329
2015	-0,00484	-0,00215	0,00920

Emploi urbain non-qualifié (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-0,67481	-0,55128	2,10747
2009	-0,74904	-0,60894	2,31233
2010	-0,82734	-0,66934	2,48608
2011	-0,90559	-0,72913	2,71657
2012	-0,98936	-0,79256	2,91733
2013	-0,99444	-0,79775	2,75150
2014	-0,99915	-0,80208	2,57084
2015	-1,00073	-0,80434	2,45294

Tableau 12: RESULTATS DES SIMULATIONS- EMPLOI RURAL

Emploi rural total (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	0,48597	0,39701	-1,51489
2009	0,53723	0,43674	-1,65507
2010	0,59122	0,47831	-1,77252
2011	0,64453	0,51893	-1,92895
2012	0,70158	0,56201	-2,06367
2013	0,70199	0,56313	-1,93630
2014	0,70243	0,56389	-1,79991
2015	0,70050	0,56305	-1,70834
Emploi rural qualifié (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	0,29799	0,22093	-0,86520
2009	0,31240	0,22842	-0,86767
2010	0,32466	0,23360	-0,83285
2011	0,33306	0,23533	-0,83813
2012	0,33983	0,23495	-0,80724
2013	0,28071	0,18725	-0,49063
2014	0,22851	0,14587	-0,16122
2015	0,17984	0,10845	0,09989
Emploi rural non-qualifié (Ecart par rapport au scénario de référence en %)			
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	0,48782	0,39874	-1,52128
2009	0,53945	0,43880	-1,66284
2010	0,59386	0,48073	-1,78182
2011	0,64762	0,52174	-1,93976
2012	0,70517	0,56526	-2,07615
2013	0,70619	0,56687	-1,95069
2014	0,70716	0,56806	-1,81624
2015	0,70569	0,56758	-1,72638

L'analyse de l'impact de la libéralisation sur l'emploi par secteurs d'activité montre que certaines activités vont profiter de l'ouverture. Les gains en termes de nombre de main-d'œuvre par rapport à la situation de référence sont relativement importants et se situent dans une fourchette de 0,5% et plus de 20% selon le scénario considéré. Ainsi sous l'hypothèse du scénario 1 les principaux secteurs dont la demande augmente sont les secteurs de l'agriculture, l'activité minière, l'industrie alimentaire, le textile, l'habillement et les industries de cuir. Les gains d'emploi dans ces différents segments du secteur productif national se situent entre 0,5% et un peu moins de 2,5%. Cette même tendance s'observe également pour la seconde simulation. Les écarts par rapport au scénario de référence sont positifs et d'amplitudes presque similaires. Cet impact favorable n'est plus conservé dans le troisième scénario.

En effet, dans le cas où aucune contrainte n'est imposée au compte courant et en l'absence de toute mesure supplémentaire l'emploi se dégraderait dans tous les secteurs

où le marché de travail avait connu une évolution favorable dans les simulations précédentes. Ainsi l'emploi dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des industries du tabac, du textile, de l'habillement et du cuir connaîtraient des baisses par rapport au scénario de référence des diminutions se situant entre moins de 2% et un peu moins de 6%. Cette tendance à la baisse caractériserait également les industries du papier et carton, l'industrie de l'édition et de la chimie. Le recul de ces activités ressort cependant moins prononcé que celui des activités précédentes puisqu'il ne dépasse guère le taux de 3%. L'impact est très accentué pour les industries de caoutchouc, des équipements radio et des instruments médicaux de précision et le secteur de réparation où la baisse atteint parfois le taux de 23%.

Selon la simulation 3, les activités qui ont réagi favorablement à l'effet de l'ouverture en matière d'emplois, on trouve le secteur du raffinage et des autres produits énergétiques, ceux de la fabrication des minéraux non métallurgique, du travail des métaux, des machines, de l'informatique, de l'automobile, de la construction et du commerce.

4- LIBERALISATION COMMERCIALE ET MARCHÉ DU TRAVAIL: Une Evaluation Econométrique

La problématique de l'ouverture aux échanges et son impact sur l'équilibre du marché du travail est analysée dans cette partie sur la base des comportements microéconomiques moyennant la modélisation de données relevées au niveau des entreprises. Après la présentation sommaire du modèle de base retenu dans cette analyse et ses fondements théoriques, cette partie précisera successivement les spécifications retenues pour les estimations économétriques, les bases de données utilisées et les méthodes d'estimation adoptées. Les résultats des estimations effectuées seront analysés ensuite pour en ressortir les principaux enseignements quant à l'impact de la dynamique de libéralisation commerciale sur la demande de travail et la formation des salaires pour l'économie marocaine.

4.1- PRESENTATION DU MODELE D'ANALYSE ET SPECIFICATION ECONOMETRIQUE

Le schéma théorique retenu pour l'analyse de la demande de travail et de formation des salaires dans le contexte d'ouverture aux échanges se réfère au modèle simple de comportement du producteur visant la maximisation du profit dans un univers statique. Suivant l'approche développée par Milner et Wright (1998) et par Greenaway et al. (1999), ce modèle se base sur technologie de production décrite par une fonction de type Cobb-Douglas s'écrivant sous la forme suivante:

$$Y_i = A^\alpha K_i^\beta L_i^\gamma \quad (1)$$

où Y_i désigne la production, K_i le stock de capital et L_i le travail pour l'entreprise i . Les coefficients β et γ représentent les parts respectives des facteurs travail et capital et le coefficient α rend compte du progrès technique et son incidence sur l'efficacité du système de production.

L'équilibre de l'entreprise obtenu suivant la procédure de maximisation du profit implique que les quantités de capital et de travail utilisées sont fixées de sorte que la valeur du produit marginal du capital égale le coût d'usage du capital ρ et la valeur du produit marginal du travail égale le taux de salaire ω . La résolution du système de maximisation du profit de l'entreprise sous la contrainte de la fonction de production et l'élimination du stock de capital de l'expression de la fonction de produit donne la formulation suivante :

$$Y_i = A^\alpha \left(\frac{\beta L_i}{\gamma} \cdot \frac{\omega}{\rho} \right)^\beta L_i^\gamma \quad (2)$$

La transformation de l'équation précédente en logarithme permet de retrouver la fonction de demande de travail de l'entreprise de la manière suivante :

$$\ln L_i = a_0 + a_1 \ln\left(\frac{\omega}{\rho}\right) + a_2 \ln Y_i \quad (3)$$

Avec les notations suivantes

$$a_0 = -(\alpha \ln A + \beta \ln \beta - \beta \ln \gamma) / (\beta + \gamma)$$

$$a_1 = -\beta / (\beta + \gamma)$$

$$a_2 = 1 / (\beta + \gamma)$$

Partant de ce modèle standard, le comportement de demande de travail représenté par l'équation (3) constitue le fondement des investigations économétriques effectuées dans le cadre de ce travail. On soulignera cependant que ces investigations ne se limiteront pas aux seules variables explicatives apparaissant dans la formulation de la demande de travail telle que exprimée par l'équation précédente. Outre les variables portant sur les niveaux de production et des salaires, la base de données disponibles pour les estimations comporte également des informations complémentaires spécifiques aux entreprises telles que la taille, les marchés desservis interne et externe, les immobilisations, la part du capital étranger, etc. qui peuvent être d'un intérêt particulier pour la compréhension du comportement de demande de travail. Il importe par conséquent d'intégrer autant que possible ces éléments pour mieux cerner le comportement de demande de travail. S'agissant de la problématique posée qui concerne l'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi, l'introduction d'un indicateur d'ouverture par secteur d'activité prend dans ce cas toute son importance dans les investigations économétriques à conduire sur la base des données de panel se rapportant au secteur industriel. La prise en compte de ces différents éléments conduit à retenir en définitive la formulation générale suivante pour les estimations à effectuer :

$$\ln L_{it} = \mu_i + \varphi_t + a_1 \ln w_{it} + a_2 \ln Y_{it} + a_3 X_{it} + u_{it} \quad (4)$$

Avec les notations suivantes :

L_{it} : niveau d'emploi dans l'entreprise i à l'année t

w_{it} : taux de salaire moyen réel dans l'entreprise i à l'année t

Y_{it} : production réelle de l'entreprise i à l'année t

X_{it} : ensemble de variables agissant sur l'efficacité de production et le comportement de demande de travail (importations, exportations, capital étranger, degré d'ouverture, etc.)

μ_i : effet spécifique à l'entreprise

φ_t : effet du temps

u_{it} : terme d'erreur

De façon similaire au comportement de demande de travail, la formation des salaires dépend de multiples facteurs liés notamment à l'efficacité du système de production, au pouvoir de négociations des organisations professionnelles ainsi qu'à la structure de la main-d'œuvre et la nature de l'offre qu'elle présente selon les différents niveaux de qualification. Tenant compte de ces éléments, l'équation représentant la formation des salaires peut être formulée de la manière suivante :

$$\ln w_{it} = \mu_i + \varphi_t + b_1 \ln L_{it} + b_2 \ln Y_{it} + b_3 X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (5)$$

où L_{it} désigne le niveau d'emploi dans l'entreprise i à l'année t , w_{it} le taux salaire moyen réel dans l'entreprise i à l'année t , Y_{it} la production réelle de l'entreprise i à l'année t , X_{it} autres variables intervenant dans la formation des salaires et ε_{it} le terme d'erreur. Les variables exogènes X_{it} figurant dans les équations (4) et (5) prennent une importance particulière dans la détermination du comportement de demande de travail et de formation des salaires. S'agissant de l'évaluation de l'impact de l'ouverture aux échanges sur le marché du travail qui intéresse la présente étude, les variables exogènes à intégrer dans l'estimation des équations doivent être sélectionnées de façon à rendre compte du niveau et du rythme de libéralisation commerciale à travers des indicateurs pertinents. La plupart des études effectuées à ce sujet retiennent comme indicateurs d'ouverture commerciale la part des importations dans l'offre totale des produits par secteur ou encore le taux effectif des prélèvements au titre des droits de douane par secteur. L'évolution de ces indicateurs traduit évidemment le rythme auquel le processus de libéralisation commerciale est mis en œuvre et permet de capter son effet sur le comportement de demande de travail de

Tableau 13: Evolution du taux de pénétration dans le secteur industriel en %

	1998	2001	2003
Industries d'extraction	36,7	56,5	49,7
Industries alimentaires	9,2	9,4	9,2
Industries du textile et cuir	24,6	27,5	26,9
Industries chimiques et parachimiques	47,3	44,6	44,9
Industries mécaniques, métallurgiques et électriques	22,8	23,0	24,0
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	9,9	15,6	30,7
Autres industries manufacturières	30,6	32,9	34,6
Ensemble du secteur industriel	26,1	27,9	29,0

Source: Comptes nationaux, base 1998, Direction de la Comptabilité Nationale

la part des entreprises ainsi que sur la formation des salaires. Les données émanant des comptes nationaux montrent à ce propos une nette accélération du processus d'ouverture commerciale au Maroc ces dernières années comme l'illustre l'évolution aussi bien de la part des importations dans l'offre des biens et services que le taux moyen des prélèvements au titre des droits sur les importations. S'agissant du premier indicateur, le tableau 1 suivant montre une nette progression du taux de pénétration dans le secteur industriel comme conséquence de la baisse progressive des tarifs douaniers particulièrement depuis la fin de la décennie quatre-vingt-dix. La part des importations dans l'offre globale des produits industriels a en effet gagné près de trois points en pourcentage selon les données des tableaux des ressources et des emplois des comptes nationaux entre 1998 et 2003. Variable d'un secteur à l'autre, cette tendance a été relativement plus marquée pour les industries du textile, pour les autres industries manufacturières ainsi que pour les activités de raffinage.

Tableau 14: Evolution des taux effectifs de droits de douane par branche industrielle 1998-2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ind Alimentaire	46,7	42,9	46,1	41,4	44,9	43,4	32,1
Ind du Tabac	18,7	18,8	23,7	23,6	23,8	23,8	19,5
Ind du Textile	1,5	1,6	1,1	1,0	1,0	1,5	1,6
Ind de l'Habillement et des Fourrures	1,3	1,1	1,0	1,0	1,2	2,3	3,5
In du Cuir et de la Chaussure	4,8	5,4	5,9	6,8	5,1	6,3	8,0
Travail du Bois et articles en bois	20,7	21,5	22,8	23,3	24,3	11,6	8,6
Papier et Carton	20,6	20,5	16,9	17,1	15,3	4,5	2,2
Edition, imprimerie et reproduction	6,1	4,9	4,5	4,4	4,9	3,3	1,4
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	8,9	6,4	6,6	5,6	7,3	5,0	2,5
Industrie chimique	14,5	14,8	7,9	5,7	6,1	3,1	1,1
Ind du caoutchouc et de plastiques	26,0	25,7	23,0	22,9	20,0	10,2	7,7
Fabrication d'autre produits non métalliques	31,7	32,8	29,2	28,4	17,6	12,8	9,1
Métallurgie	15,5	16,0	8,4	6,8	5,5	5,6	1,5
Travail des métaux	13,5	9,8	18,8	18,1	10,2	8,3	5,0
Fabrication de machines et équipements	6,8	6,2	4,5	4,1	2,9	3,0	1,9
Machines de bureau et matériel informatique	6,8	3,6	1,9	1,8	1,1	1,8	1,4
Machines et appareils électriques	11,7	12,7	11,8	8,9	4,3	3,8	2,1
Equipement de radion, télévision et communication	3,2	1,9	1,8	2,1	2,1	3,0	2,1
Instruments médicaux et de précision	3,3	5,0	3,6	2,8	1,7	2,4	1,4
Ind Automobile	18,9	18,7	17,7	17,6	11,6	11,2	10,3
Autres matériels de transport	1,8	1,7	1,6	3,4	0,9	1,1	1,5
Fabrication de meubles et ind diverses.	9,4	10,3	17,8	16,2	9,9	9,7	8,2
Ensemble du secteur industriel	12,5	11,5	10,0	9,6	8,7	6,9	4,8

Source: Comptes nationaux, base 1998

4.2- BASE DE DONNEES DU MODELE ET APPROCHE D'ESTIMATION

Les estimations des équations de demande de travail et des salaires par niveau de qualification sont effectuées sur la base des données obtenues à partir des enquêtes FACS et ICA réalisées respectivement en 2000 et en 2004 par le Ministère du commerce et de l'industrie. Les données fournies par ces deux enquêtes qui constituent l'essentiel des informations sur les différents aspects des activités industrielles (production, emploi, salaires, immobilisations, exportations, etc.) sont complétées par des données à caractère macroéconomiques ayant trait en particulier aux indicateurs des échanges et de l'ouverture commerciale. Nous donnons dans ce qui suit un aperçu sur les principales caractéristiques des deux enquêtes de base pour ce travail ainsi que sur l'approche retenue pour les estimations économétriques.

4.2.1- Enquête FACS

Initié par le Ministère du commerce et de l'industrie en partenariat avec la Banque Mondiale, le projet FACS (*Firm Analysis and Competitiveness Survey*) s'est fixé comme objectif l'évaluation de la position compétitive des entreprises du secteur industriel au Maroc tant au plan interne qu'externe. Les facteurs de compétitivité retenus dans cette investigation empirique portent notamment sur l'environnement de l'investissement, l'accès au financement, les coûts des facteurs, la santé financière des entreprises, la qualification de la main-d'œuvre et la productivité du travail.

L'évaluation de la compétitivité de l'industrie marocaine à travers cette enquête est effectuée par comparaison aux entreprises des pays concurrents ayant intégré le projet FACS qui s'inscrit dans le cadre de l'ouverture économique. Le but d'une telle évaluation est de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'industrie marocaine face à la concurrence et d'en tirer les enseignements quant aux possibilités d'amélioration qui s'offrent au tissu industriel marocain dans la dynamique d'ouverture.

Les données de l'enquête FACS pour l'analyse de la compétitivité des entreprises ont été collectées auprès de 859 entreprises industrielles formelles (du secteur moderne) et de près de 8600 employés. L'échantillon de base de cette enquête est constitué de 1000 entreprises tirées selon une procédure aléatoire dans la base de l'enquête annuelle du secteur manufacturier de 10 salariés et plus.

L'un des objectifs de l'enquête FACS-Maroc est d'établir des comparaisons internationales des performances du secteur industriel avec d'autres pays où l'enquête FACS a été menée. Dans ces pays, les échantillons ont été tirés parmi les entreprises de 20 salariés et plus. Or au Maroc, les entreprises ayant un effectif entre 10 et 20 salariés ont un poids important (18% des entreprises industrielles de 10 salariés et plus).

L'échantillon est tiré parmi les entreprises du secteur manufacturier de plus de 10 employés et opérant dans les sept (7) industries suivantes :

- Conserveries alimentaires ;
- Textile ;
- Confection;
- Cuir;
- Matériel Electrique et Electronique ;
- Chimie et autres produits chimiques, notamment l'industrie pharmaceutique;
- Produits en Plastique.

Le choix de ces industries a été dicté par plusieurs critères assurant d'une part, la comparabilité avec les industries dans les pays retenus pour les enquêtes de type FACS et, d'autre part, la représentativité de l'industrie marocaine au plan de l'emploi, le taux des exportations et le poids des investissements étrangers. En effet, les secteurs retenus représentent 55% des entreprises industrielles, 55% de la production, 59% des investissements et 89% des exportations industrielles.

La comparaison de la structure des entreprises de l'échantillon ayant répondu à l'enquête avec celle de la population de base, montre une large représentativité de tous les secteurs sélectionnés par rapport à la production, le nombre d'entreprises, l'emploi et l'export. Seulement le secteur des produits de la chimie et parachimie qui est sous représenté par rapport à l'export. Cette représentativité découle du fait que l'accent a été mis essentiellement sur les produits pharmaceutiques.

4.2.1- Enquête ICA

La deuxième source de données pour les estimations économétriques est constituée par les résultats de l'enquête ICA (*Investment Climate Assessment*). S'inscrivant dans le prolongement de l'étude FACS, cette enquête a été réalisée en 2004 selon une méthodologie standardisée pour près d'une quarantaine de pays avec pour objectif principal de comparer la performance et la compétitivité des entreprises Marocaines avec celles d'autres pays, en particulier des pays semblables ou concurrents sur les marchés internationaux. Le questionnaire ICA partageait un bon nombre de questions avec celui de l'enquête FACS – en particulier la section comptabilité.

Afin de faciliter la comparaison avec FACS, l'enquête ICA fut réalisée sur la même population, à savoir des entreprises manufacturières de 10 employés ou plus dans six régions et sept secteurs clés. L'échantillon de l'enquête fixé à 746 entreprises comprenait deux lots : un premier lot de 546 entreprises survivantes de l'enquête FACS qui permet d'assurer un élément de panel commun aux deux enquêtes, et, un second lot de 200 entreprises sélectionné parmi les entreprises nouvellement créées, pour mieux assurer la

représentation de la population des entreprises en 2004. Les proportions d'entreprises nouvelles et anciennes dans l'échantillon ont été choisies de façon à ce que l'échantillon ICA reflète la composition de la population de référence.

4.2.3- Approche d'estimation

La nature des données fournies par les enquêtes FACS et ICA décrites précédemment permettent de procéder aux estimations des équations de demande de travail et de formation des salaires selon différentes hypothèses relatives au type de modèle retenu, à l'hétérogénéité individuelle et/ou temporelle des observations, à la présence de corrélation ou encore à l'hétéroscédasticité. On rappellera que le cadre d'analyse adapté aux données de panel du genre utilisé dans ce travail distingue deux approches : l'approche statique et l'approche dynamique. Alors que l'approche statique se limite à l'explication de la variable endogène par un ensemble de variables exogènes non retardées, l'approche dynamique se distingue par la présence, en plus des variables exogènes explicatives, de variables endogènes retardées dans la spécification des équations. Aussi bien la nature des analyses que permet chacune de ces approches que les méthodes d'estimation des paramètres diffèrent évidemment d'un type de modèle à l'autre.

S'agissant du modèle statique qui est retenu dans cette première analyse, différentes approches d'estimation sont appliquées pour parvenir à une évaluation aussi précise que possible des paramètres de comportement recherchés. La première estimation effectuée retient l'hypothèse principale d'homogénéité des observations, ce qui autorise l'utilisation de la méthode des moindres carrés ordinaires pour déterminer les paramètres des équations. Les disparités entre les unités de production du fait des particularités sectorielles, des niveaux d'exposition à la concurrence, des différences technologiques et des spécificités du cadre institutionnel font que l'hypothèse d'homogénéité des entreprises est difficilement défendable. Le rejet de l'hypothèse d'homogénéité conduit par conséquent à des estimations biaisées en cas d'application de la méthode des moindres carrés ordinaires.

L'amélioration des estimateurs en présence de l'hétérogénéité des observations s'obtient à travers la spécification économétrique selon le modèle à effet fixe ou le modèle à effet aléatoire. Ces deux types de modèles ont été testés dans cette étude et ont permis d'obtenir des estimations plus précises des paramètres des équations de demande de travail et de formation des salaires. On précisera que dans le premier type de modèle, l'hétérogénéité individuelle non observée est prise en considération sous forme d'une constante qui varie d'une entreprise à l'autre. L'estimation du modèle à effet fixe utilise la méthode des moindres carrés ordinaires appliquée aux données de l'ensemble des variables figurant dans l'équation centrées sur leurs moyennes respectives. Cette procédure d'estimation par le truchement de l'opérateur « within » a pour avantage d'éliminer l'hétérogénéité individuelle ou temporelle non observée.

Dans le second type de modèle avec effet aléatoire, l'hétérogénéité individuelle est intégrée dans le terme d'erreur de l'équation à estimer. La détermination des paramètres de l'équation peut là aussi se baser sur l'estimateur « within » comme dans le cas précédent. On signalera cependant qu'une telle procédure ne permet pas d'obtenir des estimateurs efficaces (Green, 1997). C'est la raison pour laquelle on opte généralement dans l'estimation du modèle à effet aléatoire pour la méthode des moindres carrés généralisés. La validité de cette méthode suppose l'absence de corrélation entre les variables explicatives et l'hétérogénéité non observée. Cette hypothèse conditionne la qualité des estimateurs et devra faire l'objet de tests statistiques appropriés. Le test le plus indiqué dans ce cas est celui d'Hausman (1981). L'existence probable de corrélation entre les variables explicatives et l'hétérogénéité non observée conduit à l'utilisation de la méthode GMM pour l'estimation non biaisée du modèle à effet aléatoire.

Dans le but de parvenir à une bonne estimation des paramètres recherchés dans ce travail et notamment ceux permettant l'évaluation de l'effet de la libéralisation commerciale sur la demande de travail et la différenciation des niveaux de salaire par qualification, tous les modèles de traitement des données évoqués précédemment ont été testés. Il s'agit plus spécifiquement du modèle sans facteur, du modèle à effet individuel fixe et du modèle à effet individuel aléatoire. La comparaison des estimations effectuées selon différents modèles de spécification et l'application des tests statistiques appropriés, en particulier le test d'Hausman concernant la spécification de l'hétérogénéité individuelle, ont permis de parvenir à des résultats significatifs². Une sélection des équations retenues est présentée dans les tableaux du paragraphe suivant. Ces équations présentent les estimations des paramètres des équations de demande de travail au niveau global et par catégorie d'employés ainsi que les paramètres des équations du taux de salaire au niveau global et par catégorie d'employés. Les résultats présentés correspondent à différentes spécifications incluant chacune différents groupes de variables explicatives avec des estimations effectuées respectivement sur la base des données de panel issues de l'enquête FACS seule (spécifications des équations dénommées FACS 1, FACS 2 et FACS 3), des données de panel issues de l'enquête ICA seule (spécifications des équations dénommées ICA1, ICA2 et ICA 3) et, enfin, des données du panel des deux enquêtes (équation dénommée Panel FACS-ICA). On précisera enfin que, vu la période couverte par ces deux enquêtes qui se limite à cinq années seulement, l'analyse conduite dans ce travail s'est limitée à l'approche statique. Les changements possibles dans les comportements des opérateurs face à la libéralisation commerciale durant la période considérée peuvent être le cas échéant décelés à travers la comparaison des résultats des estimations obtenues à partir de chacune des deux enquêtes séparément. L'accélération du processus de libéralisation commerciale intervenue à partir de l'année 2000 avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne mais aussi les différentes mesures prises dans ce

² La taille de l'échantillon (2 ans pour les données FACS et 3 ans pour les données ICA) empêche l'utilisation de méthodes d'estimation plus élaborées telle que la méthode GMM. Par ailleurs, plusieurs estimations ont été effectuées que ça soit pour l'équation de l'emploi ou celle des salaires. N'ont été retenus que les résultats les plus significatifs, pour ne pas alourdir la présentation. Toutefois, les résultats des estimations détaillées peuvent être fournis sur demande.

sens dans le cadre des accords multilatéraux doivent, en principe, se refléter plus dans les données de l'enquête ICA et les estimations correspondantes. On considère en effet que l'année 2000 a constitué un véritable tournant dans le processus de libéralisation commerciale au Maroc.

4.3- PRESENTATION DES ESTIMATIONS ET ANALYSE DES RESULTATS

4.3.1 Libéralisation commerciale et emploi :

Le tableau 15 présente les définitions des variables utilisées dans les différentes estimations. Ces variables ont été élaborées à partir des données d'enquêtes FACS et ICA, ce qui réduit donc largement notre degré de liberté.

Tableau 15: Définition des variables utilisées dans les estimations :

Variable	Définition
L_i	Effectif total des employés dans l'entreprise i
$Lcadd_i$	Effectif total des employés au niveau cadres de direction dans l'entreprise i
$Lcad_i$	Effectif total des employés au niveau cadres dans l'entreprise i
Loq_i	Effectif total des employés au niveau agents de maîtrise et ouvriers qualifiés dans l'entreprise i
$Lonq_i$	Effectif total des employés au niveau ouvriers non-qualifiés dans l'entreprise i
$Lehp_i$	Effectif total des employés « hors production » (personnel commercial et administratif non inclus dans le personnel de direction ou les cadres) dans l'entreprise i
W_i	Taux de salaire réel moyen pour l'ensemble des personnels dans l'entreprise i
$Wcadd_i$	Taux de salaire réel moyen des cadres de direction dans l'entreprise i
$Wcad_i$	Taux de salaire réel moyen des cadres dans l'entreprise i
Woq_i	Taux de salaire réel moyen des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés dans l'entreprise i
$Wonq_i$	Taux de salaire réel moyen des ouvriers non-qualifiés dans l'entreprise i
$Wehp_i$	Taux de salaire réel moyen des employés « hors production » dans l'entreprise i
Y_i	Production de l'entreprise i
$Immob_i$	Valeur totale des immobilisations dans l'entreprise i, variable représentant le stock de capital de l'entreprise i
$Prdv_i$	Niveau de productivité du travail dans l'entreprise i
$Tedd_i$	Taux effectif des droits de douane dans la branche de l'entreprise i, variable utilisée comme indicateur du niveau de libéralisation commerciale
$Pimp_i$	Part des importations dans l'offre totale de la branche de l'entreprise i
$Dexport(i)$	Variable Dummy pour la part des exportations dans les ventes, i=1 pour une part inférieure à 25 %, i=2 pour une part comprise entre 25 et 50 %, i=3 pour une part comprise entre 50 et 75 % et i=4 pour une part supérieure à 75 %.
$Dcapital(i)$	Variable Dummy pour la part du capital étranger dans le capital de l'entreprise, i=1 pour une part inférieure à 25 %, i=2 pour une part comprise entre 25 et 50 %, i=3 pour une part comprise entre 50 et 75 % et i=4 pour une part supérieure à 75 %.

Les estimations retenues pour les équations de demande de travail sont présentées après la liste des variables dans les tableaux 16 à 21 suivants. Sur ces tableaux figurent les estimations de sept équations : les trois premières spécifications désignées par FACS1, FACS2 et FACS3 sont estimées sur la base des données de panel de l'enquête FACS seule, les trois suivantes désignées par ICA1, ICA2 et ICA3 sur la base des données de panel de l'enquête ICA seule, et la dernière sur la base des données du panel combiné FACS et ICA. Les résultats qui ressortent de ces estimations paraissent assez intéressants et se conforment dans certains aspects aux prédictions des modèles théoriques. S'agissant tout d'abord de l'équation de l'emploi total (tableau 16), des variables telles que la production, le salaire réel ou encore le niveau des immobilisations ont une incidence effective sur le niveau d'emploi. Les coefficients de ces variables sont statistiquement significatifs et ont le signe attendu pour toutes les spécifications estimées que ce soit sur la base de données de l'enquête FACS seule, ICA seule ou encore du panel FACS-ICA. On relève en particulier que l'élasticité de l'emploi par rapport à la production se situe autour de 0,8 pour l'estimation effectuée sur la base des données de panel FACS-ICA. La comparaison des estimations effectuées sur la base des différents échantillons montre par ailleurs le renforcement de la relation entre production et emploi au niveau global avec des élasticités qui augmentent de façon significative en passant des données de l'enquête FACS à celles de l'enquête ICA. Le changement sensible de l'environnement économique et institutionnel et notamment l'accélération du processus de libéralisation commerciale intervenue à la fin de la décennie quatre-vingt-dix peut constituer un élément d'explication à ce changement.

En ce qui concerne l'influence du salaire réel, les estimations obtenues à travers les différentes spécifications (tableau 16) se conforment aux prédictions théoriques avec un coefficient de régression négatif liant le niveau d'emploi global au salaire réel. L'élasticité de l'emploi par rapport au salaire réel estimée sur la base des données FACS-ICA autour de 0,05 paraît cependant particulièrement faible comparativement à celle de la production (tableau 16, dernière colonne). *Les considérations salariales, bien qu'importantes dans le comportement de demande d'emploi, semblent intervenir bien loin en seconde position par rapport au niveau de production dans la décision d'embauche au niveau des entreprises.* On signalera aussi que le coefficient d'élasticité de l'emploi par rapport au salaire réel baisse de façon notable en passant des estimations basées sur l'échantillon FACS à celles de l'échantillon ICA. Cette évolution est, elle-même, significative des transformations du contexte économique et de son ouverture progressive aux échanges entre la fin de la décennie quatre-vingt-dix et le début de la décennie 2000

La variable relative aux immobilisations représentant le facteur capital dans les équations retenues agit aussi, selon les estimations effectuées, positivement en faveur de l'emploi. L'augmentation des capacités productives des entreprises industrielles s'accompagne de façon générale par un accroissement de l'emploi avec cependant un coefficient d'élasticité relativement faible, comparable à celui du salaire réel. Il semble donc que le processus d'accumulation du capital à travers l'extension des capacités productives ou la création de

nouvelles capacités est générateur de possibilités d'emploi plus ou moins importantes selon les secteurs d'activité.

Tableau 16- Demande globale de travail

Variable dépendante $\text{Log } L_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.725311 (24.59)	0.663017 (24.78)	0.67836 (26.12)	0.976631 (7.28)	0.95229 (58.31)	0.95645 (59.20)	0.77738 (55.9)
$\text{Log } W_i$	-0.19970 (-3.93)		-0.18565 (-4.17)	-0.03997 (-3.53)		-0.03143 (-3.10)	-0.05199 (-3.07)
$\text{Log } \text{Immob}_i$	0.074642 (3.03)	0.07499 (3.92)	0.07289 (3.84)	0.00291 (0.32)	0.00652 (0.81)	0.00626 (0.78)	0.05292 (5.81)
$\text{Log } \text{Prdv}_i$	-0.51904 (-9.19)	-0.47771 (-11.37)	-0.41840 (-9.34)	-0.91311 (-74.38)	-0.88107 (-42.01)	-0.87669 (-41.23)	-0.62017 (-42.36)
$\text{Log } \text{Tedd}_i$		-0.15477 (-8.70)	-0.15309 (-8.84)		-0.01805 (-2.03)	-0.01655 (-1.88)	-0.10248 (-10.33)
$\text{Log } \text{Pimp}_i$	-0.47682 (-4.29)			-0.05263 (-1.56)			
$\text{Dexport}(1)$		0.08419 (1.12)	0.07499 (1.05)		-0.01493 (-0.35)	-0.00969 (-0.23)	0.10508 (2.33)
$\text{Dexport}(2)$		0.36890 (3.55)	0.33879 (3.25)		0.03465 (0.70)	0.30998 (0.62)	0.21807 (3.09)
$\text{Dexport}(3)$		0.51344 (9.45)	0.47778 (9.07)		0.10181 (3.28)	0.08863 (2.90)	0.35055 (12.21)
$\text{Dcapital}(2)$		0.15683 (1.10)	0.18461 (1.33)		-0.02319 (-0.53)	-0.01004 (-0.23)	0.12673 (1.66)
$\text{Dcapital}(3)$		0.16503 (1.63)	0.19833 (2.12)		-0.07300 (-1.46)	-0.06035 (-1.22)	0.06327 (0.77)
$\text{Dcapital}(4)$		0.07284 (1.31)	0.13914 (2.46)		-0.03341 (-1.40)	-0.01762 (-0.73)	0.05328 (1.66)
Constante	-1.35067 (-5.01)	-0.62302 (-4.72)	0.90783 (2.50)	-0.58378 (-4.19)	-0.94688 (-7.45)	-0.75040 (-5.72)	-0.93115 (-5.91)
	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	
Fixed -effects	non	non	non	non	non	non	oui
R ²	0.2360	0.7849	0.7903	0.5602	0.9572	0.9576	0.7029
Nombre d'observations	800	791	788	762	828	828	1616
F-stat (fixed-effects)							87.25
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule. L'équation Panel FACS-ICA figurant à la dernière colonne est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA. Le test d'Hausman pour cette équation ne montre pas une différence significative entre le modèle à effet fixe et celui à effet aléatoire ($\chi^2(11) = 87.47$ et $\text{Prob} > \chi^2 = 0.000$)

A l'inverse des variables précédentes, la productivité apparente du travail mesurée par la valeur ajoutée par emploi présente des coefficients de régression négatifs dans toutes les spécifications retenues. Ce résultat qui contredit les prédictions des schémas théoriques implique que les améliorations de la productivité des travailleurs non seulement ne se

traduit pas par un gain en termes d'emplois mais induit une réduction des possibilités d'embauche. La rationalisation d'un tel comportement suivant les schémas analytiques conventionnels paraît difficile. On pourra cependant évoquer l'incidence plus ou moins directe de l'accroissement de la productivité sur la formation des salaires dans le contexte économique de la fin des années quatre-vingt-dix et du début des années 2000 et partant sur l'emploi. La hausse de la productivité pousse à la revalorisation des salaires qui, à son tour, agit sur les possibilités d'embauche dans le secteur industriel.

Enfin, la dynamique de libéralisation commerciale représentée par l'évolution du taux de pénétration des importations (*Pimp*) ou encore du taux effectif des droits de douane (*Tedd*) fait ressortir des résultats probants. *D'après les estimations effectuées selon différentes spécifications, l'ouverture aux échanges a eu un impact positif sur l'emploi global qui se révèle à travers le signe négatif du coefficient de la variable « taux effectif des droits de douane ».* Le coefficient d'élasticité de l'emploi par rapport au taux des droits de douane calculé sur la base des données du panel FACS-ICA se situe en valeur absolue autour de 0,10 (tableau 16, dernière colonne). Il semble être sensiblement plus élevé pour les estimations basées uniquement sur les données de l'enquête FACS. L'utilisation du taux de pénétration comme variable représentant la dynamique d'ouverture aux échanges n'aboutit pas au même résultat avec un coefficient d'élasticité non significatif au plan statistique pour les estimations utilisant les données de l'enquête ICA. *Il en ressort que, globalement et toutes choses étant égales par ailleurs, le processus de libéralisation commerciale tel qu'il a été pratiqué à la fin des années quatre-vingt-dix et au début des années 2000 a été plutôt favorable à l'emploi dans le secteur industriel.* Cet effet sur l'emploi semble être plus marqué pour les activités les plus orientées à l'exportation comme il se dégage des coefficients de régression relatifs aux variables indicatrices représentant la part des exportations dans la production des entreprises. Le coefficient de régression de ces variables passe de 0,10 à 0,35 entre le groupe d'entreprises réalisant moins de 25 % du chiffre d'affaires à l'export à celui réalisant entre 50 et 75 %. La part du capital étranger dans les entreprises fait apparaître, en revanche, un résultat tout à fait différent. La sensibilité de l'emploi et sa variation apparaissent plus importantes pour les entreprises où prédomine le capital national comparativement aux autres groupes d'entreprises. Les résultats des estimations situent les coefficients des variables indicatrices à 0,12 pour les entreprises où le capital étranger représente entre 25 et 50 % du total contre 0,05 pour les entreprises où le capital étranger dépasse 75 % du total.

Tableau 17- Demande de travail : personnel cadre de direction

Variable dépendante $\text{Log } Lcadd_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS-ICA
$\text{Log } Y_i$	0.160267 (6.53)	0.21192 (8.70)	0.23204 (9.00)	0.245541 (9.21)	0.28933 (11.50)	0.35572 (12.02)	0.27463 (14.00)
$\text{Log } Wcadd_i$	0.168440 (4.80)		-0.06757 (-2.17)	-0.06593 (-3.00)		-0.16104 (-5.23)	-0.10127 (-4.85)
$\text{Log } Immob_i$	0.046559 (2.32)	0.01845 (1.13)	0.02433 (1.44)	0.090870 (4.85)	0.02854 (1.98)	0.03161 (2.21)	0.03376 (2.79)
$\text{Log } Prdv_i$	-0.09970 (-3.87)	-0.05439 (-2.31)	-0.03683 (-1.51)	-0.11835 (-5.11)	-0.18028 (-6.73)	-0.20544 (-7.21)	-0.10235 (-5.55)
$\text{Log } Tedd_i$		-0.04433 (-2.61)	-0.04977 (-2.87)		0.02706 (1.38)	0.02542 (1.29)	-0.01833 (-1.41)
$\text{Log } Pimp_i$	-0.10526 (-1.16)			0.129525 (1.73)			
$Dexport(1)$		0.17567 (1.74)	0.15436 (1.50)		0.27388 (3.19)	0.28740 (3.39)	0.26717 (4.69)
$Dexport(2)$		-0.05633 (-0.49)	-0.10194 (-0.86)		-0.22036 (-1.82)	-0.21281 (-1.73)	-0.16112 (-1.84)
$Dexport(3)$		-0.07914 (-1.57)	-0.08521 (-1.65)		-0.13184 (-2.64)	-0.14161 (-2.78)	-0.09046 (-2.41)
$Dcapital(2)$		-0.22655 (-1.76)	-0.18596 (-1.28)		0.12786 (0.78)	0.15294 (0.93)	0.04104 (0.42)
$Dcapital(3)$		0.08616 (0.72)	0.11486 (0.85)		-0.25690 (-1.57)	-0.23596 (-1.38)	-0.06560 (-0.62)
$Dcapital(4)$		-0.01416 (-0.25)	0.02150 (0.37)		0.01431 (0.24)	0.08073 (1.25)	0.04610 (1.12)
Constante	-1.59033 (-6.68)	-1.17129 (-8.82)	-0.66855 (-2.21)	-2.38274 (-7.39)	-2.32747 (-8.96)	-1.26077 (-3.59)	-1.23759 (-5.93)
	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	
Fixed –effects							OUI
R ²	0.2360	0.2298	0.2446	0.3554	0.3790	0.4020	0.0872
Nombre d'observations	749	740	686	762	795	765	1451
F-stat (fixed-effects)							101.31
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 18- Demande de travail : personnel cadre

Variable dépendante $\text{Log } Lcad_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.36409 (9.53)	0.40262 (10.04)	0.41162 (10.97)	0.62495 (17.12)	0.66265 (17.44)	0.70201 (17.77)	0.53773 (19.84)
$\text{Log } Wcad_i$	0.18443 (3.05)		-0.14079 (-2.96)	-0.05144 (-1.54)		-0.17470 (-3.33)	-0.15240 (-4.43)
$\text{Log } Immob_i$	0.08675 (2.58)	0.05010 (1.90)	0.55970 (2.08)	0.05276 (2.04)	0.01746 (0.78)	0.01444 (0.63)	0.04035 (2.31)
$\text{Log } Prdv_i$	-0.18132 (-4.62)	-0.11683 (-3.17)	-0.07876 (-2.33)	-0.31285 (-9.07)	-0.36987 (-9.31)	-0.36627 (-9.14)	-0.18866 (-7.12)
$\text{Log } Tedd_i$		-0.05257 (-1.99)	-0.0392 (-1.58)		0.004119 (0.16)	0.01100 (0.44)	-0.02478 (-1.33)
$\text{Log } Pimp_i$	-0.02042 (-1.76)			0.38620 (2.71)			
$Dexport(1)$		0.19489 (1.33)	0.11040 (0.94)		0.09668 (0.92)	0.11790 (1.13)	0.18617 (2.39)
$Dexport(2)$		0.33874 (1.79)	0.31678 (1.68)		-0.12773 (-0.82)	-0.16081 (-1.00)	0.08285 (0.68)
$Dexport(3)$		0.00646 (0.09)	0.03069 (0.42)		-0.16314 (-2.13)	-0.20038 (-2.58)	-0.03583 (-0.66)
$Dcapital(2)$		-0.16041 (-1.08)	-0.11828 (-0.76)		0.39620 (2.37)	0.40949 (2.28)	0.23524 (1.81)
$Dcapital(3)$		0.16483 (0.64)	0.22151 (0.84)		0.17831 (0.88)	0.21379 (1.06)	0.20267 (1.43)
$Dcapital(4)$		0.27845 (3.29)	0.32513 (4.00)		0.09062 (1.07)	0.15092 (1.84)	0.23136 (4.11)
Constante	-3.38873 (-10.71)	-2.67812 (-12.49)	-1.4355 (-3.13)	-4.9686 (9.85)	-5.5129 (-14.24)	-4.21294 (-7.85)	-3.14551 (-9.21)
	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust
Fixed –effects	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
R ²	0.4131	0.4234	0.4331	0.5653	0.5715	0.5795	0.1939
Nombre d'observations	592	590	584	614	622	620	1204
F-stat (fixed-effects)							151.7
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 19- Demande de travail : agents de maîtrise et ouvriers qualifiés

Variable dépendante $\text{Log } \text{Loq}_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.57654 (10.26)	0.48081 (9.27)	0.58665 (11.49)	0.97631 (20.98)	0.93211 (17.51)	1.02008 (20.43)	0.75979 (21.82)
$\text{Log } \text{Woq}_i$	-0.67389 (-8.34)		-0.68301 (-10.63)	-0.48341 (-12.35)		-0.61326 (-8.91)	-0.64290 (-13.57)
$\text{Log } \text{Immob}_i$	0.08684 (2.01)	0.04857 (1.34)	0.05417 (1.60)	-0.00441 (-0.12)	-0.07260 (-2.25)	-0.05374 (-1.71)	0.01592 (0.70)
$\text{Log } \text{Prdv}_i$	-0.31273 (-4.76)	-0.30835 (-5.89)	-0.19029 (-3.84)	-0.77697 (-16.76)	-0.76142 (-14.14)	-0.70954 (-13.88)	-0.38894 (-10.93)
$\text{Log } \text{Tedd}_i$		-0.35134 (-9.78)	-0.30692 (-9.02)		-0.07957 (-2.15)	-0.05425 (-1.51)	-0.20796 (-8.34)
$\text{Log } \text{Pimp}_i$	-0.33459 (-1.63)			-0.04862 (-0.30)			
$\text{Dexport}(1)$		0.24112 (1.70)	0.32422 (2.38)		0.01879 (0.14)	0.06929 (0.52)	0.26925 (2.46)
$\text{Dexport}(2)$		0.35347 (1.34)	0.29754 (1.28)		-0.12411 (-0.61)	-0.11936 (-0.60)	0.11149 (0.65)
$\text{Dexport}(3)$		0.49915 (4.65)	0.44180 (4.35)		0.34915 (3.41)	0.15513 (1.56)	0.36182 (5.10)
$\text{Dcapital}(2)$		-0.01013 (-0.03)	0.14851 (0.47)		-0.17703 (-0.63)	-0.10460 (-0.38)	0.07718 (0.42)
$\text{Dcapital}(3)$		0.25891 (0.87)	0.12524 (0.52)		0.12187 (0.42)	0.11499 (0.34)	0.13720 (0.70)
$\text{Dcapital}(4)$		0.12183 (1.02)	0.28864 (2.49)		0.07188 (0.66)	0.26435 (2.53)	0.28481 (3.67)
Constante	-0.60619 (-1.21)	-0.64630 (-2.39)	4.7946 (8.57)	1.08086 (2.01)	-2.20608 (-4.93)	1.81175 (2.84)	2.6551 (6.24)
	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust
Fixed –effects	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
R ²	0.3058	0.3893	0.4606	0.5585	0.5069	0.5611	0.2655
Nombre d'observations	761	755	750	775	776	776	1526
F-stat (fixed-effects)							72.77
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 20- Demande de travail : ouvriers non-qualifiés

Variable dépendante Log Lonq_i

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.62028 (12.31)	0.65768 (16.12)	0.67503 (16.92)	0.78597 (16.55)	0.78114 (14.53)	0.78277 (14.62)	0.69654 (22.99)
$\text{Log } \text{Wonq}_i$	0.13504 (1.75)		-0.15017 (-3.26)	0.12250 (2.22)		-0.01155 (-0.19)	-0.08126 (-2.00)
$\text{Log } \text{Immob}_i$	0.07354 (1.75)	0.06926 (2.42)	0.06808 (2.40)	0.00833 (0.25)	0.02933 (0.99)	0.02947 (1.00)	0.06062 (3.06)
$\text{Log } \text{Prdv}_i$	-0.54727 (-8.45)	-0.51413 (-9.04)	-0.47987 (-8.16)	-0.85022 (-17.99)	-0.81455 (-13.65)	-0.81347 (-13.37)	-0.61230 (-19.42)
$\text{Log } \text{Tedd}_i$		-0.05129 (-1.96)	-0.05864 (-2.25)		-0.03010 (-0.80)	-0.02979 (-0.80)	-0.05661 (-2.67)
$\text{Log } \text{Pimp}_i$	-0.29136 (-1.82)			0.12585 (0.77)			
$\text{Dexport}(1)$		-0.01114 (-0.10)	0.02087 (0.18)		0.03301 (0.26)	0.03360 (0.26)	0.06534 (0.67)
$\text{Dexport}(2)$		0.35207 (1.60)	0.34835 (1.54)		0.15776 (0.74)	0.15618 (0.73)	0.27177 (1.79)
$\text{Dexport}(3)$		0.46730 (5.72)	0.43347 (5.33)		-0.03153 (-0.34)	-0.03386 (-0.36)	0.25539 (4.14)
$\text{Dcapital}(2)$		0.48802 (2.39)	0.49928 (2.42)		-0.13195 (-0.58)	-0.13006 (-0.57)	0.13992 (0.84)
$\text{Dcapital}(3)$		0.04346 (0.17)	-0.03632 (-0.14)		0.01944 (0.07)	0.02444 (0.08)	-0.01374 (-0.08)
$\text{Dcapital}(4)$		0.13695 (1.46)	0.17309 (1.80)		0.00724 (0.07)	0.01100 (0.10)	0.11387 (1.62)
Constante	-1.84197 (-4.57)	-1.30832 (-5.98)	-0.10861 (-0.26)	-0.62081 (-1.03)	-0.24600 (-0.59)	-0.17221 (-0.32)	-0.67496 (-1.85)
	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust
Fixed -effects	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
R ²	0.3058	0.5574	0.5629	0.5109	0.5088	0.5089	0.4599
Nombre d'observations	761	731	727	690	691	691	1418
F-stat (fixed-effects)							9.85
p-value							0.0017

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 21- Demande de travail : employés hors production

Variable dépendante Log Lehp_i

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.52982 (14.89)	0.53021 (14.57)	0.53358 (15.19)	0.60340 (17.83)	0.69903 (18.33)	0.70730 (17.64)	0.58388 (22.84)
Log Wehp_i	-0.12102 (-2.30)		-0.10813 (-2.19)	0.11291 (2.99)		-0.05183 (-1.02)	-0.06651 (-1.89)
Log Immob_i	0.07725 (2.71)	0.06341 (2.96)	0.06273 (2.95)	0.09653 (3.75)	0.04507 (1.96)	0.04398 (1.91)	0.065104 (3.92)
Log Prdv_i	-0.14367 (-4.34)	-0.16048 -4.66	-0.14009 (-4.27)	-0.35739 (-10.53)	-0.45422 (-10.67)	-0.45272 (-10.64)	-0.25781 (-10.29)
Log Tedd_i		-0.05586 (-2.25)	-0.04541 (-1.89)		0.02611 (0.94)	0.02805 (1.01)	-0.02135 (-1.20)
Log Pimp_i	-0.04331 (-0.35)			-0.03736 (-0.31)			
$\text{Dexport}(1)$		0.24280 (1.77)	0.21359 (1.69)		0.05716 (0.55)	0.06188 (0.60)	0.18893 (2.46)
$\text{Dexport}(2)$		0.04748 (0.24)	0.04788 (0.25)		-0.13866 (-0.98)	-0.14324 (-1.01)	-0.02261 (-0.19)
$\text{Dexport}(3)$		-0.04369 (-0.65)	-0.03149 (-0.48)		-0.33181 (-4.59)	-0.34462 (-4.69)	-0.12449 (-2.41)
$\text{Dcapital}(2)$		0.39879 (1.82)	0.40337 (1.88)		0.27824 (1.38)	0.29400 (1.46)	0.37685 (2.95)
$\text{Dcapital}(3)$		0.32766 (1.50)	0.34576 (1.53)		-0.24707 (-2.21)	-0.23120 (-2.04)	0.08032 (0.58)
$\text{Dcapital}(4)$		0.11726 (1.46)	0.16085 (1.98)		0.00776 (0.10)	0.02033 (0.25)	0.09976 (1.81)
Constante	-3.15525 (-9.52)	-3.15893 (-14.58)	-2.18946 (-4.63)	-6.86964 (-13.86)	-5.12700 (-15.25)	-4.73030 (-9.31)	-3.90919 (-11.52)
	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	Robust	
Fixed –effects							OUI
R ²	0.4839	0.4977	0.4997	0.5821	0.5918	0.5925	0.1315
Nombre d'observations	721	718	712	680	681	681	1393
F-stat (fixed-effects)							220.98
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

L'incidence positive de la libéralisation commerciale sur l'emploi industriel qui ressort des résultats globaux apparaît en revanche nettement différenciée selon les différentes catégories de travailleurs. L'estimation des équations de demande de travail selon les niveaux de qualification permet en effet de nuancer le résultat global qui paraît plus prononcé pour certaines catégories de main-d'œuvre et beaucoup moins pour d'autres. En cela, les résultats obtenus se conforment à certaines prédictions des modèles théoriques de base. Il semble au vu des estimations effectuées que l'impact positif sur l'emploi industriel se ressent de façon importante sur les travailleurs de la catégorie des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés (tableau 19). Les estimations effectuées pour cette catégorie de travailleurs aboutissent toutes dans les différentes spécifications et pour tous les échantillons d'observations aux coefficients de régression négatifs les plus

élevés correspondant aux variables représentant la dynamique de la libéralisation commerciale (taux effectif des droits de douane). Le coefficient d'élasticité de l'emploi des agents de maîtrise et ouvriers qualifiés par rapport à l'indicateur d'ouverture (*Tedd*) se situe pour la régression du panel FACS-ICA à 0,21 (tableau 19, dernière colonne), soit plus du double du coefficient obtenu pour l'emploi total. L'influence du salaire réel sur la demande de travail de la catégorie des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés se révèle aussi plus importante comparativement aux autres catégories de personnel (variable *Woq*, tableau 19) avec un coefficient d'élasticité négatif estimé à 0,64. Enfin, l'emploi qualifié est relativement plus sensible dans les entreprises orientées plus sur les marchés d'exportation comparativement aux autres groupes d'entreprises. Il en est de même pour les entreprises où il y a une prédominance du capital étranger.

L'emploi des ouvriers non-qualifiés (tableau 20) présente une configuration tout à fait différente par rapport aux estimations précédentes. Même si l'incidence du processus de libéralisation sur l'emploi demeure là aussi positif, l'impact de ce processus tel que mesuré par le coefficient d'élasticité correspondant s'avère relativement limité. Ce coefficient est en effet estimé à 0,05 sur la base des données du panel FACS-ICA, soit à peine le quart de celui de l'emploi qualifié. *La dynamique d'ouverture commerciale aura eu, au vu de ces résultats, une incidence positive beaucoup plus prononcée sur l'emploi industriel qualifié que non-qualifié.* En cela, ce résultat s'écarte d'une certaine manière des prédictions des modèles théoriques pour les pays en développement qui, en le cas d'espèce, préconisent une détérioration de l'emploi qualifié sous l'effet de l'ouverture contre un accroissement de la demande du travail non-qualifié.

En dehors des catégories de main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée, les autres segments du marché de l'emploi semblent avoir peu réagi au choc de l'ouverture. Les coefficients correspondant aux variables représentant la dynamique de libéralisation commerciale sont, pour ces catégories de main-d'œuvre, peu significatifs au sens statistique du terme. L'élasticité de l'emploi par rapport au taux effectif des droits de douane ou encore par rapport au taux de pénétration est presque nulle pour la catégorie des personnels cadres de direction, des personnels cadres et même des personnels hors production. L'essentiel des déterminants de la demande de travail pour ces trois catégories de personnels se limite par conséquent au niveau de production et au niveau du salaire réel en plus des variables spécifiques au secteur ou à l'entreprise tels que le niveau de productivité, l'orientation vers le marché intérieur ou à l'export ou encore le niveau de participation étrangère dans le capital de l'entreprise.

4.3.2 Libéralisation commerciale et formation des salaires :

Les résultats des estimations des équations du salaire réel aussi bien au niveau global que par catégorie de salariés sont présentés dans les tableaux 22 à 27 suivants. Ces résultats présentent dans l'ensemble une certaine cohérence avec ceux dégagés par les estimations des équations de demande de travail. D'abord au niveau global, les déterminants des niveaux de salaire demeurent principalement le niveau d'activité représenté par la production, le niveau d'emploi et la productivité. L'estimation de l'équation de formation des salaires au niveau global fait en effet apparaître une forte élasticité du salaire moyen par rapport au niveau de production. Le coefficient d'élasticité correspondant est évalué à 0,19 (tableau 22 dernière colonne) dans l'équation basée sur les données de panel FACS-ICA avec un niveau de signification statistique largement acceptable. Un résultat similaire est obtenu concernant la productivité apparente du travail et son incidence sur le salaire moyen avec un coefficient d'élasticité de l'ordre de 0,16 (tableau 22 dernière colonne). Il semble à la lumière de ces estimations que ces deux variables s'accaparent l'essentiel de l'explication de la formation des salaires. La troisième variable à prendre en considération, bien qu'à un degré plus limité, est le niveau d'emploi qui, au vu des estimations effectuées, agit négativement sur la formation des salaires. La disponibilité relative de la main-d'œuvre est de nature à réduire les tensions sur le marché du travail et partant sur les niveaux de salaire. Enfin, la variable stock de capital représenté par le niveau des immobilisations semble peser faiblement sur la formation de salaires avec des coefficients de régression très réduits et de faible signification statistique.

A côté des variables usuelles précédentes influençant la formation des salaires, les estimations effectuées font état d'une faible incidence de la dynamique d'ouverture sur le niveau du salaire moyen pour l'ensemble du secteur industriel. Le coefficient de régression correspondant à la variable représentant l'ouverture commerciale varie selon les spécifications retenues et les échantillons de données autour de la valeur nulle avec une faible signification au plan statistique (tableaux de 22 à 27). Ce coefficient prend même la valeur négative qui signifie un accroissement du salaire moyen sous l'effet de l'ouverture pour des estimations basées sur les données de l'enquête FACS, mais toujours avec une faible signification statistique. La conclusion que l'on peut tirer de ces résultats est que la dynamique d'ouverture n'a pas induit une pression nette à la hausse des salaires moyens. Bien au contraire, on observe une absence d'effet apparent sur la formation des salaires au niveau global ou même, dans certaines spécifications, un léger effet positif. D'un point de vue global, ce dernier résultat présente une certaine cohérence avec les estimations effectuées au niveau de la demande de travail où on a relevé, toutes choses étant égales par ailleurs, un effet positif de l'ouverture commerciale sur l'emploi global. Un tel effet sur l'emploi doit en toute logique apparaître au niveau de la formation des salaires de la manière indiquée précédemment. On notera par ailleurs qu'outre l'effet de l'ouverture, la formation de salaires présente des configurations différenciées selon les spécificités propres aux entreprises en termes de taille, de la nature des ses débouchés, de la part du capital étranger, etc. Les estimations effectuées au niveau global montrent à ce propos une plus grande sensibilité de la formation des salaires dans les entreprises

orientées principalement vers les marchés extérieurs ainsi que celles dont le capital est à majorité d'origine étrangère. L'exposition à la concurrence extérieure ainsi que l'adoption de normes de gestion plus conformes aux pratiques internationales semble peser de manière assez significative sur la détermination des salaires et leur évolution dans un environnement de plus en plus globalisé.

Tableau 22- Formation des salaires :
Equation du taux de salaire réel pour l'ensemble des personnels

Variable dépendante $\text{Log } W_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.09304 (4.08)	0.10378 (4.66)	0.21839 (6.95)	0.09922 (3.28)	0.13248 (3.80)	0.43329 (3.91)	0.18950 (5.45)
$\text{Log } L_i$			-0.17388 (-5.09)			-0.31587 (-2.86)	-0.11230 (-3.07)
$\text{Log } \text{Immob}_i$	-0.00088 (-0.06)	-0.01151 (-0.77)	0.00152 (0.10)	0.01443 (0.68)	-0.00801 (-0.36)	-0.00595 (-0.27)	0.00182 (0.14)
$\text{Log } \text{Prdv}_i$	0.32759 (8.82)	0.30366 (13.75)	0.22110 (8.15)	0.21215 (5.76)	0.13939 (3.75)	-0.13892 (-1.33)	0.16200 (5.22)
$\text{Log } \text{Tedd}_i$	0.01724 (0.91)	-0.00559 (-0.36)	-0.03203 (-1.97)	0.10198 (4.28)	0.04755 (1.89)	0.04185 (1.66)	0.00550 (0.37)
$\text{Dexport}(1)$		0.06205 (0.78)	0.07309 (0.93)		0.16650 (1.60)	0.16179 (1.56)	0.16008 (2.41)
$\text{Dexport}(2)$		-0.18828 (-1.57)	-0.12329 (-1.04)		-0.11632 (-0.71)	-0.10537 (-0.64)	-0.09839 (-0.95)
$\text{Dexport}(3)$		-0.20822 (-4.59)	-0.11842 (-2.47)		-0.41895 (-5.89)	-0.38679 (-5.39)	-0.24897 (-5.70)
$\text{Dcapital}(2)$		0.13266 (0.96)	0.16048 (1.18)		0.41832 (2.46)	0.41099 (2.43)	0.33147 (2.96)
$\text{Dcapital}(3)$		0.27449 (2.10)	0.30012 (2.33)		0.40236 (1.97)	0.37930 (1.86)	0.33518 (2.78)
$\text{Dcapital}(4)$		0.32701 (6.41)	0.34065 (6.77)		0.50220 (6.62)	0.49165 (6.50)	0.42508 (9.26)
Constante	8.02541 (62.08)	8.15149 (64.53)	8.04620 (63.83)	5.45143 (16.88)	6.24979 (18.90)	5.95068 (17.23)	6.7753 (41.89)
Fixed -effects							Oui
R ²	0.3927	0.4317	0.4571	0.2478	0.3230	0.3298	
Nombre d'observations	788	788	788	828	828	828	1616
F-stat (fixed-effects)							414.97
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule. L'équation Panel FACS-ICA figurant à la dernière colonne est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA. Le test d'Hausman pour cette équation ne montre pas une différence significative entre le modèle à effet fixe et celui à effet aléatoire ($\chi^2(11) = 421.35$ et $\text{Prob} > \chi^2 = 0.000$)

Tableau 23- Formation des salaires :
Equation du taux de salaire réel pour le personnel cadre de direction

Variable dépendante $\text{Log } Wcadd_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.32784 (9.99)	0.30943 (9.52)	0.33176 (9.77)	0.44199 (14.16)	0.43688 (13.30)	0.50750 (14.67)	0.38812 (16.10)
$\text{Log } Lcadd_i$			-0.10578 (-2.20)			-0.24746 (-5.59)	-0.15886 (-4.85)
$\text{Log } Immob_i$	0.01798 (0.79)	0.00960 (0.44)	0.01210 (0.55)	-0.00871 (-0.41)	-0.02231 (-1.07)	-0.01360 (-0.66)	0.00725 (0.48)
$\text{Log } Prdv_i$	0.10896 (3.40)	0.11207 (3.55)	0.10737 (3.40)	-0.17620 (-5.41)	-0.18445 (-5.30)	-0.22794 (-6.51)	-0.04130 (-1.77)
$\text{Log } Tedd_i$	-0.04979 (-2.34)	-0.04087 (-1.83)	-0.04585 (-2.04)	0.02349 (1.01)	0.00532 (0.23)	0.01140 (0.49)	-0.02582 (-1.59)
$Dexport(1)$		-0.02559 (-0.23)	-0.00907 (-0.08)		0.08162 (0.87)	0.14949 (1.60)	0.11422 (1.59)
$Dexport(2)$		-0.41737 (-2.59)	-0.42517 (-2.65)		0.04893 (0.33)	-0.00567 (-0.04)	-0.16711 (-1.52)
$Dexport(3)$		0.02742 (0.41)	0.01821 (0.28)		-0.11119 (-1.64)	-0.14181 (-2.13)	-0.01934 (-0.41)
$Dcapital(2)$		0.41221 (2.09)	0.38959 (1.97)		0.39412 (2.51)	0.41626 (2.71)	0.41137 (3.34)
$Dcapital(3)$		0.70067 (3.89)	0.70781 (3.94)		0.47697 (2.51)	0.39957 (2.13)	0.56548 (4.31)
$Dcapital(4)$		0.45579 (6.45)	0.45481 (6.45)		0.47284 (6.78)	0.47397 (6.93)	0.47837 (9.61)
Constante	8.19092 (43.20)	8.29228 (44.88)	8.16228 (42.19)	6.80509 (22.11)	7.15271 (22.73)	6.55564 (20.08)	7.02259 (37.21)
Fixed -effects							OUI
R ²	0.3530	0.4115	0.4157	0.3854	0.4286	0.4514	
Nombre d'observations	686	686	686	765	765	765	1451
F-stat (fixed-effects)							215.09
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

L'estimation des équations de formation des salaires par catégorie de main-d'œuvre apporte des éléments d'appréciation plus détaillés concernant la relation possible entre le processus de libéralisation commerciale et la dynamique salariale dans le contexte industriel du Maroc. De toutes les catégories de main-d'œuvre, celles qui sont pertinentes pour l'analyse des répercussions de l'ouverture aux échanges sont les catégories des travailleurs qualifiés et non-qualifiés. En dehors des variables de production, du niveau d'emploi et de productivité, la formation des salaires pour le personnel classé parmi les agents de maîtrise et les ouvriers qualifiés est faiblement influencée par la dynamique d'ouverture. De la même manière que pour les estimations relatives à l'ensemble des travailleurs, l'élasticité du taux de salaire réel par rapport à la variable indicatrice du niveau d'ouverture est très faible et non significative statistiquement dans la plupart des spécifications retenues, en particulier pour celle basée sur les données de panel FACS-ICA. L'effet positif de la dynamique d'ouverture sur la demande de cette catégorie de main-d'œuvre ne se retrouve pas de façon aussi nette au niveau de la formation des salaires pour cette même catégorie.

L'équation de salaire présente une configuration sensiblement différente pour la catégorie des ouvriers non-qualifiés (tableau 26). L'estimation sur la base des données de l'enquête ICA (spécification ICA 1) fait apparaître un coefficient d'élasticité positif du taux de salaire par rapport au taux effectif des droits de douane. Suivant ce résultat, la dynamique d'ouverture telle que représentée par l'évolution des droits de douane a eu une incidence négative sur le niveau de salaire des travailleurs non-qualifiés. La faible répercussion de la libéralisation commerciale sur la demande de cette catégorie de main-d'œuvre comparativement aux ouvriers qualifiés aura ainsi maintenu une certaine détente sur ce segment de marché, ce qui s'est traduit par cette relation positive entre l'ouverture aux échanges et la détermination des salaires pour ce type d'employés.

Les équations de salaire pour les autres segments de main-d'œuvre constitués par les personnels cadres de l'administration, les personnels cadres et les employés hors production présentent des résultats comparables à ceux obtenus pour les ouvriers qualifiés en ce qui concerne la relation entre ouverture et dynamique salariale. La plupart des estimations pour ces trois catégories d'employés exhibent des coefficients d'élasticité positifs ne vérifiant pas les tests statistiques d'usage. Il en ressort que la dynamique d'ouverture dans le secteur industriel qui- selon les estimations économétriques, a été relativement favorable à l'emploi des personnels cadre et des employés hors production- a une faible incidence sur la formation des salaires de ces catégories de salariés. On soulignera cependant que sur le plan statistique, le poids de ces trois catégories de personnels demeure limité comparativement aux catégories des agents de maîtrise, des ouvriers qualifiés et des ouvriers non-qualifiés.

Tableau 24- Formation des salaires : Equation du taux de salaire réel pour le personnel cadre

Variable dépendante $\text{Log } W_{cad}_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.20798 (6.61)	0.20168 (6.30)	0.24386 (7.01)	0.20759 (7.02)	0.22221 (7.09)	0.29972 (7.90)	0.25391 (10.12)
$\text{Log } L_{cad}_i$			-0.11006 (-3.00)			-0.11688 (-3.56)	-0.10659 (-4.43)
$\text{Log } Immob_i$	0.02152 (0.98)	0.01307 (0.59)	0.01903 (0.87)	0.00225 (0.11)	-0.01240 (-0.63)	-0.01046 (-0.53)	0.00841 (0.58)
$\text{Log } Prdv_i$	0.12723 (4.13)	0.12197 (3.89)	0.11141 (3.55)	0.05363 (1.78)	0.01507 (0.46)	-0.02804 (-0.81)	0.05564 (2.46)
$\text{Log } Tedd_i$	-0.00318 (-0.16)	-0.00529 (-0.24)	-0.00953 (-0.43)	0.07292 (3.37)	0.04392 (1.99)	0.04431 (2.03)	0.01341 (0.86)
$Dexport(1)$		0.06729 (0.64)	0.07840 (0.75)		0.12568 (1.49)	0.13689 (1.64)	0.13589 (2.09)
$Dexport(2)$		-0.29603 (-1.90)	-0.25657 (-1.66)		-0.18541 (-1.36)	-0.20042 (-1.48)	-0.21059 (-2.06)
$Dexport(3)$		-0.02553 (-0.40)	-0.02176 (-0.34)		-0.19922 (-3.03)	-0.21857 (-3.35)	-0.09546 (-2.11)
$Dcapital(2)$		0.26442 (1.50)	0.24730 (1.41)		0.15161 (1.10)	0.19637 (1.43)	0.21961 (2.02)
$Dcapital(3)$		0.36227 (2.04)	0.38104 (2.16)		0.20370 (1.28)	0.22453 (1.42)	0.29711 (2.51)
$Dcapital(4)$		0.22621 (3.32)	0.25849 (3.77)		0.34647 (5.41)	0.35704 (5.63)	0.31556 (6.78)
Constante	8.46177 (45.17)	8.56766 (45.16)	8.27689 (39.07)	6.97619 (23.08)	7.46726 (23.89)	6.82236 (19.02)	7.33743 (35.69)
Fixed -effects							Oui
R ²	0.2737	0.2990	0.3099	0.3024	0.3511	0.3644	0.3269
Nombre d'observations	584	584	584	620	620	620	1204
F-stat (fixed-effects)							191.23
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 25- Formation des salaires : Equation du taux de salaire réel pour les personnels de la catégorie des agents de maîtrise et ouvriers qualifiés.

Variable dépendante $\text{Log } W_{oq_i}$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS-ICA
$\text{Log } Y_i$	0.15937 (6.27)	0.15616 (6.02)	0.23995 (9.31)	0.10804 (4.11)	0.14344 (5.26)	0.31064 (10.03)	0.25304 (13.05)
$\text{Log } \text{Loq}_i$			-0.17456 (-10.00)			-0.17937 (-9.72)	-0.16882 (-13.57)
$\text{Log } \text{Immob}_i$	0.00987 (0.56)	0.00676 (0.38)	0.01541 (0.93)	0.04662 (2.60)	0.03076 (1.75)	0.01774 (1.07)	0.02218 (1.90)
$\text{Log } \text{Prdv}_i$	0.19271 (7.55)	0.17799 (6.91)	0.12355 (4.98)	0.14584 (5.34)	0.08459 (2.91)	-0.05198 (-1.69)	0.05631 (2.98)
$\text{Log } \text{Tedd}_i$	0.07612 (4.48)	0.06948 (3.80)	0.00761 (0.42)	0.08306 (4.22)	0.04127 (2.07)	0.02700 (1.43)	0.01518 (1.16)
$\text{Dexport}(1)$		0.10876 (1.19)	0.15239 (1.78)		0.08234 (1.04)	0.08571 (1.15)	0.13653 (2.43)
$\text{Dexport}(2)$		-0.07903 (-0.58)	-0.01767 (-0.14)		0.00775 (0.06)	-0.01450 (-0.12)	0.01030 (0.12)
$\text{Dexport}(3)$		-0.08135 (-1.54)	0.00546 (0.11)		-0.31636 (-5.64)	-0.25373 (-4.75)	-0.10054 (-2.75)
$\text{Dcapital}(2)$		0.23503 (1.50)	0.23293 (1.58)		0.11811 (0.92)	0.08635 (0.71)	0.15808 (1.68)
$\text{Dcapital}(3)$		-0.20483 (-1.38)	-0.15854 (-1.14)		-0.01122 (-0.07)	0.01063 (0.07)	-0.07898 (-0.78)
$\text{Dcapital}(4)$		0.24673 (4.19)	0.26770 (4.84)		0.31384 (5.36)	0.32673 (5.91)	0.30243 (7.71)
Constante	7.8358 (53.51)	7.9377 (53.93)	7.82833 (56.46)	6.0361 (23.59)	6.5515 (25.17)	6.1558 (24.72)	6.77169 (49.74)
Fixed -effects							Oui
R ²	0.3318	0.3550	0.4319	0.3337	0.3869	0.4544	0.4320
Nombre d'observations	750	750	750	776	776	776	1526
F-stat (fixed-effects)							357.02
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 26- Formation des salaires : Equation du taux de salaire réel pour les ouvriers non-qualifiés

Variable dépendante $\text{Log } W_{onq_i}$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.09635 (3.40)	0.10864 (3.73)	0.16486 (4.80)	0.12806 (5.10)	0.14060 (5.27)	0.14345 (4.54)	0.13784 (5.99)
$\text{Log } \text{Lonq}_i$			-0.08535 (-3.05)			-0.00365 (-0.17)	-0.03495 (-2.00)
$\text{Log } \text{Immob}_i$	0.00386 (0.20)	-0.00192 (-0.10)	0.00390 (0.20)	0.02146 (1.24)	0.01190 (0.70)	0.01201 (0.71)	0.01045 (0.80)
$\text{Log } \text{Prdv}_i$	0.26399 (9.29)	0.24127 (8.34)	0.19722 (6.13)	0.12575 (4.75)	0.09390 (3.28)	0.09092 (2.71)	0.15720 (6.86)
$\text{Log } \text{Tedd}_i$	-0.01384 (-0.73)	-0.03509 (-1.72)	-0.03964 (-1.95)	0.05176 (2.78)	0.02710 (1.45)	0.02699 (1.44)	-0.01150 (-0.82)
$\text{Dexport}(1)$		-0.01875 (-0.18)	-0.01672 (0.16)		0.05056 (0.65)	0.05068 (0.65)	0.03310 (0.52)
$\text{Dexport}(2)$		-0.03599 (-0.23)	-0.00579 (-0.04)		-0.13650 (-1.12)	-0.13592 (-1.12)	-0.06845 (-0.69)
$\text{Dexport}(3)$		-0.18719 (-3.14)	-0.14779 (-2.44)		-0.20151 (-3.75)	-0.20162 (-3.75)	-0.16444 (-4.06)
$\text{Dcapital}(2)$		0.05247 (0.27)	0.09441 (0.49)		0.16390 (1.33)	0.16342 (1.33)	0.14367 (1.32)
$\text{Dcapital}(3)$		0.01452 (0.09)	0.01123 (0.07)		0.43251 (2.62)	0.43258 (2.62)	0.17127 (1.44)
$\text{Dcapital}(4)$		0.23390 (3.44)	0.24567 (3.63)		0.32565 (5.49)	0.32567 (5.48)	0.28662 (6.30)
Constante	7.85991 (47.50)	7.94895 (47.48)	7.83778 (46.00)	6.01413 (23.56)	6.38701 (24.65)	6.38611 (24.63)	6.93955 (45.49)
Fixed -effects							Oui
R ²	0.2348	0.2560	0.2656	0.3150	0.3615	0.3615	0.2914
Nombre d'observations	727	727	727	691	691	691	1418
F-stat (fixed-effects)							240.67
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

Tableau 27- Formation des salaires :
Equation du taux de salaire réel pour les employés hors production

Variable dépendante $\text{Log } Wehp_i$

	FACS (1)	FACS (2)	FACS (3)	ICA (1)	ICA (2)	ICA (3)	Panel FACS- ICA
$\text{Log } Y_i$	0.15975 (6.31)	0.15549 6.11	0.18761 (6.39)	0.13798 (4.87)	0.15947 (5.32)	0.18174 (4.95)	0.16967 (7.56)
$\text{Log } Lehp_i$			-0.06214 (-2.18)			-0.03186 (-1.05)	-0.03876 (-1.89)
$\text{Log } Immob_i$	0.00465 (0.27)	-0.00391 -0.23	0.00001 (0.00)	-0.00999 (-0.51)	-0.02097 (-1.09)	-0.01953 (-1.02)	-0.00594 (-0.47)
$\text{Log } Prdv_i$	0.10206 (4.11)	0.09331 3.75	0.08398 (3.34)	0.07406 (2.62)	0.02888 (0.94)	0.01440 (0.43)	0.06132 (3.10)
$\text{Log } Tedd_i$	0.02773 (1.68)	0.02104 1.19	0.01808 (1.02)	0.07282 (3.55)	0.03754 (1.78)	0.03837 (1.82)	0.02508 (1.85)
$Dexport(1)$		0.04998 0.57	0.06292 (0.72)		0.09106 (1.13)	0.09288 (1.15)	0.09974 (1.70)
$Dexport(2)$		-0.18083 -1.40	-0.17664 (-1.37)		-0.08825 (-0.71)	-0.09267 (-0.75)	-0.12323 (-1.38)
$Dexport(3)$		-0.07060 -1.36	-0.07208 (-1.39)		-0.24707 (-4.03)	-0.25765 (-4.15)	-0.14495 (-3.68)
$Dcapital(2)$		-0.02986 -0.20	-0.00459 (-0.03)		0.30404 (2.34)	0.31290 (2.40)	0.18337 (1.88)
$Dcapital(3)$		0.49451 3.51	0.51267 (3.64)		0.30611 (1.94)	0.29824 (1.89)	0.41115 (3.91)
$Dcapital(4)$		0.28091 4.96	0.28901 (5.10)		0.24257 (3.96)	0.24281 (3.96)	0.27444 (6.61)
Constante	8.28122 (53.69)	8.39845 54.76	8.20595 (46.44)	7.21238 (25.95)	7.65315 (26.96)	7.48978 (23.15)	7.71169 (44.15)
Fixed -effects							Oui
R ²	0.2106	0.2524	0.2574	0.2136	0.2662	0.2634	0.2499
Nombre d'observations	712	712	712	681	681	681	1393
F-stat (fixed-effects)							129.36
p-value							0.0000

N.B. Les équations FACS(1), FACS(2) et FACS(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête FACS seule ; les équations ICA(1), ICA(2) et ICA(3) sont des spécifications alternatives estimées sur la base des données de l'enquête ICA seule et l'équation Panel FACS-ICA est estimée sur la base du panel constitué des deux enquêtes FACS et ICA.

**RAPPORT FEMISE
PARTIE 3**

5- LIBERALISATION COMMERCIALE ET EMPLOI : CAS DE LA TUNISIE

Les résultats obtenus concernant l'incidence de la libéralisation commerciale sur l'emploi et les salaires pour le cas du Maroc doivent être validés et mis en perspective à la lumière de l'expérience vécue dans d'autres pays en développement. La Tunisie présente à cet égard des éléments d'appréciation intéressants étant donné les nombreuses similitudes avec le Maroc aussi bien au plan des structures économiques que des orientations de politique économique et de la dynamique d'ouverture commerciale.

Ce chapitre a pour objet de présenter une synthèse des différentes investigations effectuées pour le cas tunisien au sujet de la problématique de l'ouverture commerciale et son impact sur l'emploi et les salaires ; et de procéder à une comparaison avec les résultats obtenus pour le cas du Maroc.

Même s'il existe des différences, plus ou moins marquées, concernant les modélisations retenues, les périodes d'analyse et la nature des données utilisées, cette comparaison revêt un grand intérêt pour les enseignements à tirer de l'expérience de l'ouverture commerciale et son incidence sur l'emploi et les revenus salariaux dans les deux pays. Après une présentation de la dynamique d'ouverture entamée depuis le début des années quatre-vingt et un examen de l'évolution du marché du travail et la structure de l'emploi en Tunisie, ce chapitre s'intéressera aux évaluations effectuées à travers différents modèles de l'incidence de l'ouverture commerciale sur les performances du marché du travail et leur comparaison avec les résultats obtenus pour le cas du Maroc.

5.1- PROCESSUS DE LIBERALISATION COMMERCIALE EN TUNISIE

La dynamique d'ouverture aux échanges au même titre que le processus de libéralisation économique ont été amorcés en Tunisie au milieu des années quatre-vingt à l'instar de nombreux pays en développement. Cette rupture profonde dans l'orientation de politique économique est intervenue après une longue période marquée par une stratégie de croissance fondée sur l'intervention publique, le contrôle des prix, l'industrialisation par la substitution aux importations et la protection à travers l'imposition des droits de douanes élevés et les restrictions quantitatives des importations. On relève ainsi qu'au milieu des années quatre-vingt, plus de 90% des importations étaient encore régies par le système des licences. Le taux de protection effective devait dépasser durant cette période le seuil de 120 % pour les produits industriels.

La mise en œuvre d'une série de réformes à partir de 1986 sous la pression des déséquilibres économiques et financiers qui n'ont cessé de s'amplifier depuis le début de la décennie devait marquer la fin d'une économie sous l'emprise de l'Etat et soumise à une forte protection. Les réformes initiées dans le cadre du Plan d'ajustement structurel visant la transformation de l'économie à travers l'ouverture aux échanges et le renforcement des mécanismes du marché ont concerné différents aspects relevant aussi bien de la libération économique que l'ouverture commerciale. Au chapitre de la libéralisation économique, on retiendra plus particulièrement les différentes mesures

visant la promotion du secteur privé à travers la redéfinition du rôle de l'Etat, la liberté des prix et la politique de privatisation. Cette orientation devait être renforcée par les réformes affectant le marché monétaire et le marché financier en plus de l'assainissement du cadre macroéconomique et la rigueur au plan des finances publiques impliquant la rationalisation des dépenses de l'Etat et la maîtrise des déficits publics.

Au plan des échanges commerciaux, les actions entreprises ont visé la libéralisation du commerce extérieur et la promotion des exportations. Les mesures introduites dans ce sens ont concerné, du côté des exportations, la suppression des licences et des taxes correspondantes et, du côté des importations, la réduction des restrictions quantitatives et la baisse des droits de douanes. On signalera à ce propos que l'objectif retenu par la réglementation adoptée à la fin de la décennie quatre-vingt relativement aux droits de douane est de ramener progressivement le taux de protection moyen autour de 25 %. Afin de faciliter la mise en application de la nouvelle structure de protection et sa comparabilité au plan international, cette même réglementation a prévu également l'adoption de la nomenclature internationale du système harmonisé de codification et de désignation des marchandises.

Les efforts entrepris depuis le début de la décennie quatre-vingt au plan de la libéralisation de l'économie, de la stabilisation du cadre macroéconomique et de réforme du commerce extérieur devait être couronnés par l'adhésion de la Tunisie au GATT en 1987 et à l'OMC en 1995. Cette adhésion devait consacrer de manière définitive les options d'ouverture de l'économie tunisienne et de sa détermination à réussir son insertion dans l'économie mondiale.

La conclusion de l'accord d'association avec l'Union Européenne quelques mois seulement après l'adhésion à l'OMC s'est inscrite dans cette dynamique. Cet accord qui prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne de façon progressive sur une période s'étalant sur une douzaine d'années constitue une étape essentielle sur la voie de l'intégration à l'économie mondiale. En application du principe de progressivité, le démantèlement tarifaire retenu dans le cadre de cet accord pour les produits non-agricoles introduit une différenciation entre les produits importés de l'UE selon leur degré d'exposition à la concurrence en quatre listes. La première liste de produits qui fait l'objet d'un démantèlement immédiat regroupe les matières premières et les biens d'équipement non fabriqués localement. La deuxième liste comprenant les produits finis non fabriqués localement bénéficie d'une période de cinq ans pour l'élimination complète des tarifs douaniers. La troisième liste qui correspond à l'ensemble des produits fabriqués localement et qui sont en mesure de faire face à la concurrence étrangère font l'objet d'un programme de démantèlement progressif étalé sur une période de 12 ans, soit une réduction des droits de douane de 8 % par an. Enfin, la quatrième liste comprend l'ensemble des produits les plus vulnérables à la concurrence et qui sont constitués, pour l'essentiel, des biens de consommation finale. Le démantèlement tarifaire relatif à ces produits intervient quatre années seulement après l'entrée en vigueur de l'accord avec un rythme de réduction de 12 % par an. En ce qui concerne les produits agricoles et de la pêche, les importations en provenance de l'UE sont soumises à un

régime spécifique étant donné la particularité de ces produits dans le système productif tunisien. L'accord conclu à cet effet a retenu le maintien de la tarification douanière à son niveau en 1995 pour tous les produits importés de l'UE et limités par des contingents.

Les progrès entrepris en matière de libération commerciale à travers les engagements pris dans le cadre de l'OMC ou celui de l'accord d'association avec l'UE ou même les accords avec les pays arabes se sont traduits par une baisse significative du niveau de protection depuis le milieu de la décennie quatre-vingt-dix. Les évaluations effectuées à ce sujet montrent que le taux moyen des droits de douane pour l'ensemble des produits s'est réduit de 30,8 % en 1997 à 20,5 % en 2001, soit une baisse de dix points en l'espace de quatre ans (Les Cahiers de l'IEQ, 2003). Cette évolution s'est par ailleurs accompagnée par une réduction significative de la dispersion des taux. On relève ainsi que les positions tarifaires bénéficiant de taux inférieurs à 10 % qui intéressaient en 1999 près de 30 % de l'ensemble des produits se sont étendues à plus de 40 % en 2001. Parallèlement à cela, les positions tarifaires correspondant à des taux variant entre 10 % et 43 % se sont nettement réduites durant la même période.

La baisse des droits de douane constatée au niveau global a été assez différenciée selon les groupes de produits. Les données fournies par l'IEQ pour la période couvrant les années 1997 à 2001 montrent que le rythme de démantèlement tarifaire a été relativement plus accéléré au niveau des produits finis de consommation. Le taux moyen des droits de douane pour ces produits s'est en effet réduit de 17 points entre 1995 et 2001 en passant de 37,3 % à 20,1 %. Le deuxième groupe de produits à connaître une baisse importante des droits de douanes est celui des biens d'équipement avec un taux moyen qui s'est réduit durant la même période de 20,6 % à 6,5 %. Les demi-produits interviennent en troisième position avec des droits de douane qui se sont réduits de 13 points durant la même période. On notera que les trois catégories de produits citées précédemment sont les plus concernées par les accords conclus avec l'Union Européenne. Les autres produits- constitués essentiellement des produits bruts d'origine animale ou végétale ou encore des produits énergétiques- ont enregistré des baisses de droits de douane relativement plus modérées sur la période considérée.

Tableau 28: Evolution des taux moyens des droits de douane, 1990-2001

Groupes de produits	1995	1999	2001
Matières minérales	19,7	12,1	6,4
Matières végétales et animales	22,4	33,3	26,8
Produits énergétiques	11,0	3,7	0,1
Demi-produits	21,3	15,2	8,3
Equipement agricole	23,2	39,2	27,5
Equipement industriel	20,6	11,4	6,5
Alimentation	36,4	86,3	72,6
Produits de consommation	37,3	28,2	20,1
Ensemble	27,5	28,2	20,5

Source: Les Cahiers de l'IEQ, N° 16 Mars 2002

La dynamique d'ouverture aux échanges peut par ailleurs être mieux appréciée sur la base de l'évolution des indicateurs de protection nominale et effective. Le taux de

protection nominale qui s'intéresse uniquement aux importations semblables et prend en considération la structure de production de chaque secteur fait apparaître une nette tendance à la baisse depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE. Par référence aux données fournies par l'IEQ, ce taux s'est en effet réduit pour l'ensemble des activités de 54 % en 1997 à 40 % en 2001. Alors que le niveau de protection demeure assez élevé pour les produits de l'agriculture et de la pêche, l'essentiel du démantèlement tarifaire concerne les produits industriels dont l'indicateur de protection nominale s'est réduit de 48 % en 1997 à 34 % en 2001. La baisse de la protection nominale a été particulièrement marquée pour les industries agro-alimentaires et du textile-habillement avec une perte de 16 à 18 points durant la période 1997-2001. La réduction du niveau de protection qui ressort de ces données s'est accompagnée par ailleurs par une baisse des écarts entre les taux correspondant aux différentes activités. L'intervalle de variation des taux de protection nominale s'est en effet sensiblement réduit pour se situer en 2001 entre un minimum de 17 % pour les activités de la chimie et un maximum de 97 % pour l'agriculture et la pêche.

Tableau 29: Taux de protection nominale de quelques activités industrielles, (en %)

	1997	1999	2001
Industrie agro-alimentaire	88	84	72
Industrie Mécanique et électrique	30	26	19
Chimie	27	23	17
Textile, habillement et cuir	48	39	30
Ensemble	54	50	40

Source: Les Cahiers de l'IEQ, N° 16 Mars 2002

Le taux de protection effective qui rend compte de façon plus précise du démantèlement tarifaire en intégrant son impact aussi bien sur les produits que sur les consommations intermédiaires fait apparaître la même tendance qui ressort de l'indicateur de protection nominale. Ce taux a été évalué en 2001 à 62 % pour les activités productives prises globalement contre 88 % en 1997, soit une baisse de 26 points sur la période couvrant les quatre années qui ont suivi la mise en œuvre effective des premières mesures de démantèlement tarifaire prévues dans le cadre de l'accord avec l'UE. On notera à ce propos que le taux de protection effective a augmenté de façon significative durant les deux années qui ont suivi la ratification de cet accord en raison, d'une part, de la progressivité retenue dans l'application des mesures de démantèlement et, d'autre part, de la transformation de certaines barrières non-tarifaires en équivalent tarifaire tel que arrêté dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round. L'entrée en vigueur de façon effective des premières mesures de démantèlement quatre années après la ratification de l'accord avec l'UE a infléchi cette tendance. Les activités industrielles qui ont enregistré la plus forte baisse de protection effective sont celles des industries mécaniques et électriques, de la chimie. Les industries agro-alimentaires ainsi que celles du textile-

habillement ont, en revanche, observé une certaine stabilité du taux de protection effective durant la période 1997-2001 du fait qu'elles ont bénéficié d'un rythme de démantèlement tarifaire relativement lent.

Tableau 30: Taux de protection effective de quelques activités productives (en %)

	1997	1999	2001
Agriculture	167	158	120
Agro-alimentaire	51	50	56
IME	126	100	44
Chimie	136	106	50
Textile, habillement et cuir	69	91	67
Ensemble	88	85	62

Source: Les Cahiers de l'IEQ, N° 16 Mars 2002

La tendance à la baisse de la protection effective devait se prolonger pour toute la période couvrant la décennie 2000 du fait même de la poursuite du programme de démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de l'accord d'association. Les projections effectuées à ce sujet par l'IEQ montrent que le taux de protection effective pour l'ensemble de l'économie devait se réduire à 24 % en 2008. L'essentiel de la protection effective s'explique dans cette projection par les barrières tarifaires bénéficiant aux activités de l'agriculture et de la pêche; le secteur industriel devant quant à lui connaître une très faible protection.

Aujourd'hui³, les autorités tunisiennes ont comme objectif de baisser le taux de protection tarifaire à moins de 10% à l'horizon 2014.

5.2- MARCHÉ DU TRAVAIL ET STRUCTURE DE L'EMPLOI EN TUNISIE

Par différents aspects, l'évolution du marché du travail au cours des deux dernières décennies en Tunisie présente de nombreuses similitudes avec les tendances observées au Maroc. Les changements démographiques, les transformations socio-économiques et les restructurations du système productif ont produit des dynamiques comparables qui se ressentent aussi bien au niveau de l'évolution de la population qu'au niveau de l'offre de main-d'œuvre ou encore de l'emploi. La phase de transition démographique que connaît la Tunisie depuis plusieurs années, renforcée par les différents programmes entrepris dans le cadre de la politique de population, a permis de réduire de façon significative le surcroît démographique en l'espace de deux à trois décennies. Avec une population qui comptait 10,4 millions d'habitants en 2009 contre 9,8 millions en 2002, le taux d'accroissement moyen depuis le début de la décennie s'est réduit à moins de 1 %. On signalera à titre de comparaison que le taux de croissance démographique se situait à 3 % en moyenne au cours de la décennie soixante et a baissé d'un demi-point la décennie suivante pour s'établir à la fin des années quatre-vingt à 2,3 %.

³ «La fiscalité au service de l'entreprise», thème du séminaire organisé le 17 juin 2010 à Tunis, par la chambre de commerce et d'industrie de Tunis, en coopération avec l'Union régionale de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de Tunis.

La baisse du rythme d'accroissement de la population ne semble pas encore se traduire dans la phase actuelle de la dynamique démographique par une atténuation de la pression sur le marché du travail. La population active qui constitue l'offre de main-d'œuvre continue d'évoluer à un rythme nettement plus élevé que celui de la population totale. Les données les plus récentes à ce sujet situent la population active âgée de 15 ans et plus à 3,6 millions de personnes en 2007 et font état d'un accroissement de cette population à un taux moyen de 2,5 % par an sur la période 2000-2007, soit un écart de plus d'un point et demi par rapport au rythme d'accroissement démographique. L'accroissement de la population active apparaît par ailleurs beaucoup plus élevé au niveau de la population féminine avec un taux moyen calculé sur la période 2000-2007 de 3,8 % contre 1,8 % pour les hommes. Les facteurs d'émancipation à travers la modernisation de la société, l'amélioration du niveau de vie, l'alphabétisation et la scolarisation ont favorisé un plus grand accès des femmes au marché du travail. La part des femmes dans l'offre de main-d'œuvre est ainsi passée de 25 % en 2000 à 27 % en 2007.

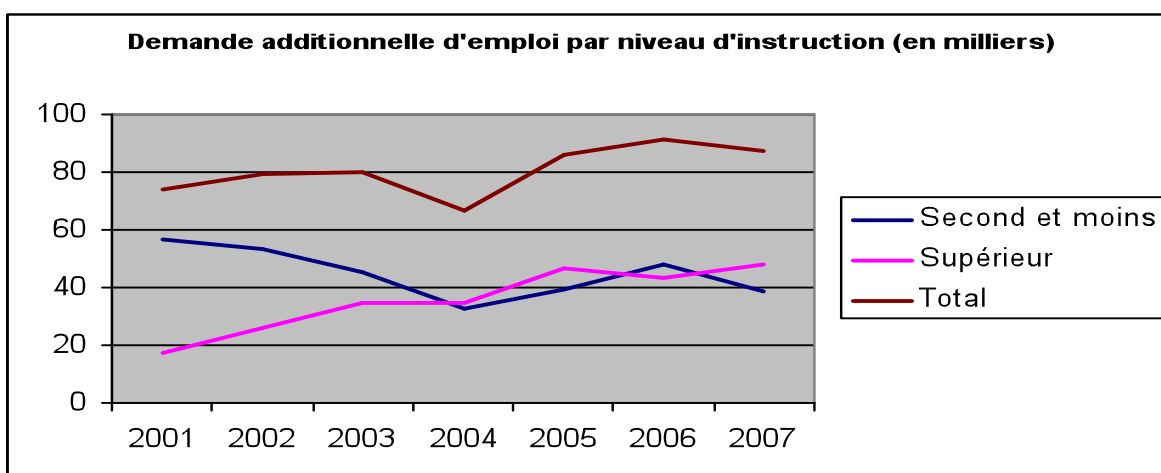
A côté de la féminisation progressive de la main-d'œuvre, l'autre caractéristique importante des transformations en cours concerne l'amélioration du niveau d'instruction de la population active. La structure de l'offre de main-d'œuvre selon le niveau scolaire montre en effet une baisse significative de la part des actifs ayant un niveau scolaire inférieur ou égal au primaire avec une proportion qui s'est réduite à 48 % en 2007, soit 10 points en moins par rapport à 2001. Parallèlement, la part des actifs ayant un niveau secondaire ou supérieur s'est nettement renforcée durant la même période. Cette évolution ressort davantage à travers les statistiques sur les nouvelles entrées au marché du travail qui révèlent une restructuration plus marquée de l'offre de main-d'œuvre en faveur des actifs se prévalant d'une formation de niveau supérieur. Ces changements sont révélateurs d'une amélioration réelle du niveau de qualification de la population active dont la tendance s'est nettement renforcée depuis le début de la décennie.

Tableau 31: Evolution de la population active 2000-2007

	2000	2004	2007
Population totale (en milliers)	9564	9932	10225
Population active (en milliers)	3028	3329	3593
Part de la population active féminine	25,0	26,6	27,3
<i>Taux global d'activité (en %)</i>			
Masculin	72,2	67,8	68,6
Féminin	23,8	24,2	25,3
Ensemble	48,0	45,8	46,8
<i>Structure par niveau d'instruction (en %)</i>			
Néant	16,2	14,4	11,7
Primaire	41,4	38,4	36,6
Secondaire	32,9	35,1	36,7
Supérieur	9,5	12,1	15,0

Source: INS- Tunisie

Graphique 7 : Demande additionnelle d'emplois par niveau d'instruction



Si la tendance de l'offre de main-d'œuvre et sa structure selon les classes d'âge, le sexe ou encore le niveau d'instruction a reflété la dynamique démographique en Tunisie et les transformations de niveau de vie qu'elle a connues au cours des dernières décennies, l'évolution de la demande aussi bien que sa répartition selon les secteurs d'activité et les catégories socioprofessionnelles ont été dans une large mesure conditionnées par les performances économiques et la restructuration du système productif. Pour un effectif global dépassant 3,1 Millions d'actifs occupés en 2007, les statistiques de l'emploi font état d'un accroissement de la population active occupée de 2,7 % en moyenne par an depuis le début de la décennie. Ce rythme de progression qui dépasse largement celui du surcroît démographique durant la même période marque par ailleurs un léger avantage par rapport à la tendance de l'offre, ce qui a eu pour conséquence d'atténuer quelque peu le déséquilibre du marché du travail reflété en particulier par l'orientation à la baisse du taux de chômage global.

La tendance à la hausse de l'emploi devenue assez régulière depuis le début de la décennie semble favoriser davantage la population active se prévalant d'un niveau de qualification moyen et/ou supérieur. La structure de l'emploi par niveau d'instruction fait apparaître en effet une progression beaucoup plus rapide des effectifs de la population active occupée ayant un niveau d'instruction supérieur avec une hausse au rythme moyen de 7,8 % par an sur la période 2000-2007, soit 5 points de plus que celui de l'emploi total. La même tendance est relevée aussi au niveau de la population active occupée se prévalant d'une qualification moyenne avec un taux d'accroissement annuel de 4,6 % sur la même période. A l'inverse, les emplois sans qualification semblent enregistrer un recul significatif avec un effectif en baisse de quelque 50 milliers de postes entre 2000 et 2007, soit 1,6 % en moyenne par an.

L'amélioration du niveau de qualification des emplois s'est accompagnée par ailleurs par une transformation profonde de la structure de l'emploi par secteur d'activité. L'évolution au cours des deux dernières décennies fait apparaître en effet une nette tendance à la tertiarisation de l'emploi parallèlement au repli progressif des emplois dans les activités primaires. Le secteur des services offre désormais près de la moitié des emplois avec une

proportion atteignant 48,5 % en 2007, soit 3 points en pourcentage de plus par comparaison au début de la décennie. Les activités de l'agriculture et de la pêche pouvoient, quant à elles, 18 % des emplois actuellement contre plus de 20 % à la fin de la décennie précédente. Les industries manufacturières qui ont dû subir, de façon plus ou moins directe, les effets du démantèlement tarifaire dans un contexte d'exacerbation de la concurrence tant au plan interne qu'externe ont vu leur part dans l'emploi total se stabiliser autour d'une moyenne de 19 % depuis le début de la décennie et même accuser ces dernières années une légère baisse. Il semble donc au vu de cette évolution qu'avec

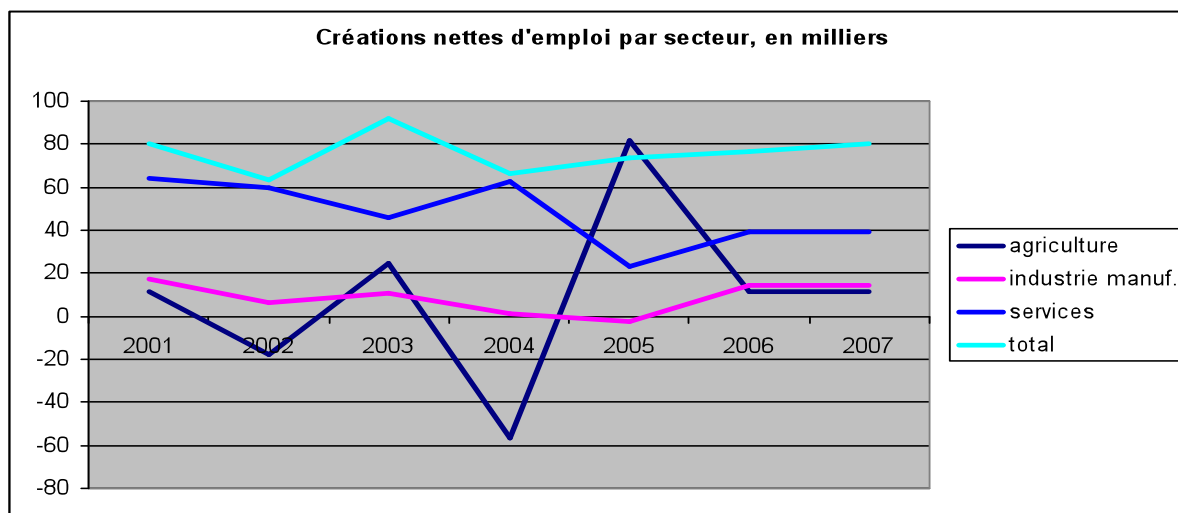
la montée de la concurrence, le développement des activités industrielles a été impulsé en bonne partie par des gains de productivité qui ont déteint sur le potentiel de création d'emplois du secteur. Le même constat s'applique aussi pour les activités du bâtiment et travaux publics dont la part dans l'emploi s'est maintenue autour de 12 % depuis le début de la décennie.

Tableau 32: Evolution de la population active occupée 2000-2007

	2000	2004	2007
Population active occupée (en mili	3028	3329	3593
<i>Structure par niveau d'instruction (en %)</i>			
Néant	17,4	14,7	12,9
Primaire	40,6	37,8	36,9
Secondaire	32,0	34,9	36,1
Supérieur	10,1	12,6	14,2
<i>Structure par secteur d'activité (en %)</i>			
Agriculture et pêche	19,6	16,2	18,3
Mines et energie	1,3	1,2	1,1
Industries manufacturière	20,3	19,4	18,8
Bâtiment et travaux publi	12,5	13,3	12,3
Services	45,6	48,9	48,5
Non déclaré	0,8	1,0	0,9

Source: INS- Tunisie

Graphe 8 : Créations nettes d'emplois par secteur



5.3- LIBERALISATION COMMERCIALE ET EMPLOI EN TUNISIE: Synthèse Des Evaluations

L'évaluation de l'impact du processus libéralisation commerciale sur l'emploi en Tunisie a fait l'objet de plusieurs investigations selon l'approche économétrique ou encore sur la base de la modélisation en équilibre général. Il importe avant de procéder à une analyse comparative des résultats de ces investigations avec ceux obtenus pour le cas du Maroc de faire la synthèse des travaux effectués à ce sujet et d'en tirer les principaux enseignements quant à la dynamique d'ouverture et son incidence sur la structure de l'emploi et des rémunérations du travail pour une économie en développement.

5.3.1- Les modèles économétriques

La problématique de l'ouverture aux échanges et l'emploi a été traitée suivant la méthodologie de l'économétrie de panel par plusieurs auteurs avec des approches qui se différencient par la nature des modélisations adoptées, les périodes d'analyse retenues, le niveau désagrégation des activités, la segmentation de l'emploi, le type de données utilisées, etc. Pour les besoins de comparaison avec l'approche adoptée dans ce travail et la pertinence des analyses, trois types de travaux portant sur l'approche économétrique appliquée à la Tunisie ont été retenus. Il s'agit successivement des estimations effectuées par Rim Ben Ayed Mouelhi (2003), par Ilham Haouas, Mahmoud Yagoubi et Almas Heshmati (2003) et enfin par Monia Ghazali (2009). Nous présentons dans ce qui suit les principales conclusions de ces travaux relativement à la problématique posée.

Le premier travail effectué par Rim Ben Ayed Mouelhi analyse l'impact de la libéralisation sur l'emploi à travers l'estimation des fonctions de demande de travail d'un point de vue global et selon le niveau de qualification sur la base de données de panel. Les spécifications des fonctions de demande de travail sont proches de celles utilisées dans les estimations effectuées pour le Maroc. Il s'agit essentiellement du niveau de production, du niveau de capital et du taux de protection effective en plus de la variable

emploi retardée. La comparabilité des résultats obtenus peut être, dans ce cas précis, à la fois plus directe et plus aisée. Pour la fonction de demande de travail au niveau global, les variables présentant des coefficients significatifs sont, comme on pouvait s'y attendre, la variable prédéterminée et le niveau de production. Le coefficient d'élasticité de l'emploi par rapport à la production est largement significatif et se situe autour de 0,1. A l'inverse, le coefficient relatif à la variable capital est non significatif. S'agissant de l'impact de l'ouverture sur les performances de l'emploi, les résultats des estimations font ressortir un effet positif même si, au niveau global, le coefficient de la variable taux de protection effective dont le signe est négatif est faiblement significatif au sens statistique. L'effet positif de la libéralisation commerciale mesurée par la baisse du niveau de protection apparaît de façon plus marquée s'agissant des estimations effectuées selon les niveaux de qualification. Le coefficient de l'élasticité de l'emploi non-qualifié par rapport au niveau de protection effective est estimé à $-0,05$, soit plus du double de celui de l'équation de l'emploi global, avec un niveau de signification statistique largement acceptable. Selon ce résultat, la baisse du taux de protection effective de 10% est susceptible d'engendrer, toutes choses étant égales par ailleurs, une amélioration de l'emploi non-qualifié de l'ordre de 0,5 %.

L'amélioration de l'emploi avec l'ouverture commerciale se retrouve aussi, d'après les résultats des estimations, au niveau de l'emploi qualifié quoique avec une intensité plus atténuée. Le coefficient d'élasticité se réduit dans ce cas à $-0,029$. On remarquera cependant que la sensibilité de l'emploi qualifié par rapport au stock de capital est beaucoup plus importante comparativement aux autres estimations. L'élasticité du volume d'emploi qualifié au stock de capital est évaluée autour de 0,15 ; ce qui révèle un certain degré de complémentarité entre la formation de capital et la demande de main-d'œuvre qualifié.

Tableau 33: Estimations des équations de demande de travail
1- Modèle estimé par Rim Ben Ayed Mouelhi (1)

<i>Variables explicatives</i>	Emploi total: Log emploi		Emploi non qualifié: Log LU		Emploi qualifié: Log LS	
	Coefficient	t student	Coefficient	t student	Coefficient	t student
Log emploi (-1)	0,88	37	0,68	34,3	0,55	27,6
Log Production	0,115	4,39	0,25	9,32	0,27	10,3
Log capital	-0,001	-0,099	-0,011	-0,42	0,15	6,44
Log Taux de protection eff.	-0,02	-0,311	-0,05	-5,9	-0,029	-3,69
Year effect	oui		oui		oui	
M1: First order serial correl:	-12,057		-4,851		-9,152	
M2: Second order serial coi	-0,855		0,391		0,195	
Sargan instrumental validity	0,01 (117)		137,6 (117)		173,3 (172)	

(1) Source: Rim Ben Ayed Mouelhi (2003) *Impact of trade liberalization on firm's labour demand by skill: the case of tunisian manufacturing.*

Le deuxième travail d'estimation effectué par Ilham Haouas, Mahmoud Yagoubi et Almas Heshmati (2003) porte sur différentes spécifications des équations de l'emploi et du taux

de salaire considéré d'un point de vue global. Les variables explicatives retenues dans ces estimations se composent des niveaux de production, d'emploi et du salaire en plus des variables représentant le niveau d'ouverture de l'économie et qui portent sur les niveaux ou les variations des volumes des importations et des exportations. Les cinq spécifications estimées se différencient selon la période retenue et les secteurs industriels segmentés en secteurs importateurs et secteurs exportateurs. L'estimation la plus significative pour la problématique posée est celle qui correspond au modèle 5 dans lequel la dynamique d'ouverture est approchée par le rythme de pénétration des importations et des exportations. Il ressort de ce modèle que la libéralisation commerciale a un effet positif sur l'emploi globalement même si les coefficients d'élasticité estimée selon ce modèle ont une signification statistique relativement réduite. On signalera cependant que le coefficient d'élasticité relatif aux importations dépasse largement celui correspondant aux exportations. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'une part importante des importations est générée par l'expansion de la production et porte sur les matières premières ou les biens d'équipement. Le lien direct avec l'évolution de la production se ressent évidemment de façon indirecte sur l'emploi.

L'effet positif de la libéralisation commerciale sur l'emploi considéré globalement se retrouve aussi à travers les estimations des équations de salaire. Dans le modèle 5 qui intègre de façon explicite la dynamique des importations et des exportations, le coefficient d'élasticité du taux moyen de salaire dans le secteur industriel par rapport à ces deux variables est plus important que dans le cas de l'équation de l'emploi. On notera de plus que ce coefficient est significatif du point de vue statistique à moins de 1 % contrairement au cas précédent. Il semble donc que l'ouverture mesurée à travers le degré de pénétration des importations a un impact réel sur la dynamique salariale avec un coefficient d'élasticité proche de 0,1. Le même effet positif sur les salaires est relevé aussi à travers la dynamique des exportations mais à un rythme plus atténué.

L'effet de la libéralisation commerciale sur l'emploi et les salaires se révèle, à travers le modèle étudié, assez différencié selon que les secteurs sont principalement importateurs ou exportateurs et selon la perspective d'analyse distinguant les effets à court ou à long terme. L'introduction des variables retardées dans les équations estimées a permis en effet d'évaluer l'impact de l'ouverture aux échanges sur l'emploi différemment selon qu'il s'agisse de l'incidence à court terme ou à long terme. Il semble au vu des résultats obtenus que pour les secteurs d'exportation, aussi bien l'emploi que les salaires sont influencés positivement par l'ouverture à court terme. Cet effet positif se modifierait en revanche dans une perspective de long terme sous l'influence de multiples facteurs parmi lesquels les auteurs citent en particulier le processus d'apprentissage (*learning-by-doing*), les gains de productivité et l'amélioration des capacités de gestion et d'organisation. Pour les secteurs d'importation, il semble que l'impact positif de l'ouverture sur l'emploi et les salaires se vérifie aussi bien dans une perspective de court terme que de long terme.

Tableau 33 (suite): Estimations des équations de demande de travail**2- Modèle estimé par Ilham Jouas, Mahmoud Yagoubi et Almas Heshmati (1)****A- Equation de demande de travail: D Log Emploi**

	Modèle 1	modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
Constante	0,0458 (a)	0,0160	0,0333 (a)	0,0086	0,0222 (b)
D log Emploi (t-1)	0,1107 (c)	0,4269 (a)	0,5519 (a)	0,2211(b)	0,1400
D log salaire (t)	-0,1901 (a)	0,0048	-0,0359	0,033	-0,0126
D log salaire (t-1)	0,0586	0,0373	0,0229	-0,0061	-0,0198
D log salaire (t-2)	-0,0004	-0,0446	-0,0177	0,0055	0,0010
D log production (t)	0,0343	0,0529 (c)	-0,0268 (a)	-0,0313	0,0319
D log production (t-1)	0,0414 (c)	0,0250	0,0192	0,0305	0,0016
Export	-0,0034			0,0031	
Import	0,0125			0,0169 (b)	
Libéralisation	-0,0305 (a)	-0,0079	-0,0194 (a)		
D log export					0,0006
D log import					0,0237
Nombre d'industries	11	4	4	11	8
Nombre d'observations	253	92	92	121	64
Période	1974-96	1974-96	1974-96	1986-96	1989-96
R ² ajusté	0,2519	0,3529	0,6269	0,1606	0,0356

B- Equation de salaire: D Log salaire

	Modèle 1	modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
Constante	0,0585 (a)	0,069 (a)	0,0911 (b)	0,0088	0,0363 (a)
D log salaire (t-1)	-0,0095	-0,1328	-0,1001	0,2047 (b)	-0,3895 (a)
D log emploi (t)	-0,5378 (a)	0,0134	-0,6224	0,1217	-0,0107
D log emploi (t-1)	0,0021	-0,1435	-0,2089	-0,1797	-0,0749
D log production (t)	0,0181	-0,121 (b)	0,0708	0,0891 (c)	0,0456
D log production (t-1)	0,0706 (c)	0,1143 (b)	-0,1006	-0,0304	0,0158
Export	0,0091				
Import	-0,0006				
Libéralisation	-0,0433 (a)	-0,052 (b)	-0,0582 (b)		
D log export					0,0173
D log import					0,0981 (a)
Nombre d'industries	11	4	4	11	8
Nombre d'observations	253	92	92	121	64
Période	1974-96	1974-96	1974-96	1986-96	1989-96
R ² ajusté	0,1432	0,1743	0,1107	0,0796	0,3717

(1) Source: Ilham Haouas, Mahmoud Yagoubi et Almas Heshmati (2003) *The Impacts of trade liberalization on employment and wages in tunisian industries*, IZA Discussion Paper n° 688

NB: Les coefficients signalés par (a) sont significatifs à moins de 1 % , par (b) entre 1 et 5 % et par (c) entre 5 et 10 %.

Les estimations sont établies de la manière suivante: modèle 1: totalité de la période pour toutes les industries;

modèle 2: industries d'exportation seulement; modèle 3: industries d'importation seulement; Modèle 4: estimation

pour la période de libéralisation 1986-96 et modèle 5: introduction du rythme de pénétration des importations et des exportations

Le troisième travail retenu dans cette revue ne porte pas à proprement parler sur la problématique de l'emploi en relation avec la dynamique d'ouverture mais sur les inégalités salariales. Les estimations économétriques effectuées par Mounia Ghazali (2009) cherchent à déterminer dans quelle mesure l'ouverture aux échanges a contribué ou non à la montée des inégalités salariales entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée. La spécification du modèle retenu se base sur l'équation de détermination du salaire relatif à partir d'une technologie de production de type CES distinguant entre travail qualifié et non-qualifié sous l'hypothèse de la concurrence parfaite. La rémunération de chaque

Tableau 34:

Résultats du modèle analysant l'impact de l'ouverture sur les inégalités salariales estimé par Monia Ghazali

Equation du rapport taux de salaire qualifié/taux de salaire non qualifié: $\text{Log}(Wq/Wnq)$

	Période 1983-1998				Période 1998-2002	
	Modèle 1	modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Log(Import/VA) (t-1)	0,029 (1)	0,028 (2)			-0,523	
D Log (Export/VA)	0,000	0,168			-0,879	
Log(Droits Douane/Import)(t-1)			-0,019	-0,050 (2)		-0,047
Log(Emp. Qual./Emp. Non-qual)	-0,034	-0,033	-0,028	-0,033	-0,100	-0,549 (2)
Salaire minimum réel	0 (2)	0,0000	0 (2)	0 (2)	-0,006 (3)	-0,003
Taux de croissance du PIB	0,015	0,0430	0,036	0,132	0,271	0,656
Taux de croissance du chômage	0,013	-0,0030	0,063	0,513 (2)	0,270	-1,834
Time dummies	non	oui	non	oui	oui	oui
Sectoral dummies	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre d'observations	120	120	120	120	35	23
Nombre de secteurs	8	8	8	8	9	6
R ²	0,94	0,94	0,95	0,95	0,90	0,96

Source: Monia Ghazali (2009) *Trade Openness and wage inequality between skilled and unskilled workers in Tunisia*, *Economie Internationale* n° 117

(1) coefficient significatif à 1 %; (2) coefficient significatif à 5 % et (3) coefficient significatif à 10 %.

facteur à son produit marginal qu'implique le processus d'optimisation permet d'identifier les variables déterminant le salaire relatif entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée. Outre l'offre de main-d'œuvre et sa disponibilité relative par qualification, la spécification retenue pour l'estimation économétrique intègre des variables complémentaires comme le taux de croissance du PIB, le taux de chômage, le niveau du salaire minimum en plus, évidemment, de l'indicateur d'ouverture aux échanges représenté par le taux moyen des droits de douane. S'agissant d'estimations sur la base de données de panel, la spécification économétrique distingue entre l'effet individuel lié à la spécificité du secteur et l'effet de l'année.

Les résultats des estimations effectuées pour la période 1983-1998 couvrant le processus de libéralisation commerciale depuis la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE se révèlent assez probants. La baisse des droits de douane durant cette période semble avoir affecté positivement et de façon sensible l'écart du salaire moyen entre main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Le coefficient de la variable taux moyen de droits de douane qui mesure l'élasticité du salaire relatif par rapport au taux des droits de douane est estimé à $-0,05$ avec une

signification statistique acceptable à 5 %. Ce résultat est corroboré pour la même période par les estimations des équations intégrant le rapport des importations à la valeur ajoutée comme indicateur de la dynamique de libéralisation commerciale. Le coefficient de régression correspondant à cet indicateur qui est de l'ordre de 0,03 a un niveau de signification statistique encore plus marqué. Il en ressort que le processus d'ouverture qui s'est accompagné d'un accroissement important des importations rapportées à la valeur ajoutée aura induit un élargissement sensible des écarts salariaux entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée, contribuant ainsi à l'exacerbation des inégalités salariales. Cette conclusion déduite des estimations relatives à la période 1983-1998 semble cependant moins évidente pour la période 1998-2002 où le coefficient d'élasticité de l'écart salarial par rapport au taux des droits de douane n'est pas significatif du point de vue statistique. Il semble que d'autres facteurs tels que le progrès technique et les gains de productivité doivent être pris en considération pour une meilleure compréhension de la dynamique des salaires relatifs dans un contexte d'ouverture. On signalera toutefois que la hausse éventuelle des écarts salariaux entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée ne contredit nullement les résultats précédents portant sur la relation entre l'ouverture et la dynamique salariale au niveau global. La libéralisation commerciale peut en effet avoir une incidence positive sur le niveau moyen des salaires comme conséquence de la demande accrue de la main-d'œuvre sans exclure les effets différenciés selon chaque catégorie de main-d'œuvre considérée isolément.

5.3.2- La modélisation en équilibre général

Parmi les modélisations en équilibre général appliquées à différentes problématiques dans le cas de la Tunisie, celle proposée par M. A. Marouani (1999) semble constituer une approche intéressante pour l'étude de l'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi. C'est à ce titre que nous la retenons pour les besoins de comparaison avec le cas du Maroc. Partant d'une formulation standard du modèle d'équilibre général calculable, l'auteur cherche à évaluer l'impact de l'ouverture commerciale sur l'emploi en considérant un marché de travail segmenté avec salaire d'efficience selon deux variantes : la première variante considère les écarts de salaires intersectoriels comme exogènes alors que la seconde suppose ces écarts endogènes avec une formalisation de la migration entre milieu rural et urbain. Les simulations effectuées selon les deux variantes ont pour but d'évaluer l'impact sur l'emploi et les salaires de la suppression des droits de douane pour tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur agricole conformément aux accords conclus avec l'UE.

Les résultats des simulations apparaissent assez différenciés selon les secteurs d'activité et les niveaux de qualification de la main-d'œuvre. La première conclusion qui ressort de ces résultats est que l'ouverture commerciale est en général profitable à l'emploi dans les activités d'exportation comme les secteurs des produits chimiques, du textile, des produits miniers et même le tourisme. L'emploi dans le secteur des produits mécaniques bénéficie aussi de l'ouverture pour une raison différente. Il s'agit là d'un secteur qui bénéficie dans une large mesure du processus de démantèlement tarifaire étant donné l'importance de

ses approvisionnements à l'extérieur et arrive ainsi à améliorer sa position concurrentielle sur les marchés tant au plan interne qu'externe. La deuxième conclusion concerne les secteurs importateurs ou des produits non-échangeables qui, à l'inverse des cas précédents, enregistrent des pertes d'emplois suite au choc d'ouverture. On soulignera cependant le cas particulier du secteur du bâtiment dont les consommations intermédiaires sont composés pour une bonne part de produits importés comme les matériaux de construction ou encore les produits mécaniques. La baisse des prix de ces produits à la suite de la réduction des tarifs douaniers a permis une nette diminution de coûts pour les secteurs concernés et un meilleur positionnement concurrentiel. S'agissant, enfin, des activités agricoles qui sont à la fois des activités d'exportation et d'importation, les simulations effectuées ne débouchent pas sur des résultats probants avec même une diminution de la demande d'emplois. Le niveau de protection des produits agricole qui n'a pas subi de modification substantielle durant la période concernée aura eu par ailleurs un impact sur les industries agro-alimentaires dont les coûts de production n'ont pas bénéficié suffisamment de la dynamique d'ouverture.

L'analyse des résultats des simulations par catégories de main-d'œuvre fait apparaître des tendances contrastées selon les variantes du modèle. Dans la première variante correspondant aux différentiels de salaires exogènes, l'ouverture commerciale aura comme effet une hausse des salaires moyens des travailleurs qualifiés, suivis par les travailleurs non qualifiés, alors que les travailleurs de haute qualification devraient subir une diminution relative de leurs rémunérations. Ces résultats se retrouvent aussi au niveau de la deuxième variante avec écarts salariaux endogènes mais à un rythme nettement plus atténué. On relève également dans cette variante que les salaires relatifs évoluent plus favorablement pour la main-d'œuvre non-qualifiée. Les résultats assez contrastés entre les deux types de simulations s'expliquent par le fait que l'arbitrage salaires/emplois dans le cas de la modélisation des écarts de salaires endogènes se distingue de celui de la première variante où le salaire moyen constitue la variable d'ajustement du marché du travail pour les différentes catégories de salariés.

Tableau 35: Résultats des simulations à l'aide du modèle d'équilibre général calculable (M.A. Marouani)
1- Evolution de l'emploi par niveau de qualification pour quelques secteurs d'activité (en %)

	Personnels Non-qualifiés		Personnels qualifiés		Personnels très qualifiés	
	Variante 1	Variante 2	Variante 1	Variante 2	Variante 1	Variante 2
Agriculture	-5,3	-5,2	-6,0	-5,6	-0,9	-1,3
Agro-alimentaire	-3,4	-3,2	-4,0	-3,4	-0,2	-0,8
Produits chimiques	10,0	10,3	9,3	10,0	5,0	4,2
Textile	4,8	5,1	4,1	4,7	2,6	2,1
Bâtiment et TP	2,6	2,7	1,9	2,4	1,9	1,3
Tourisme	3,1	3,4	2,4	2,9	2,0	1,5

2- Evolution des salaires réels moyens par niveau de qualification (%)

	Personnels Non-qualifiés		Personnels qualifiés		Personnels très qualifiés	
	Variante 1	Variante 2	Variante 1	Variante 2	Variante 1	Variante 2
Salaire moyen	0,93	0,8	1,06	0,56	-1,3	-0,25

Source: M. A. Marouani (1999) Libéralisation commerciale et emploi en Tunisie: Un modèle d'équilibre général avec salaires d'efficience, Document de travail, DIAL

5.4. Libéralisation commerciale, emploi et inégalités salariales : une relation fragile

Plusieurs raisons incitent à la prudence quand on veut quantifier empiriquement la relation entre la libéralisation commerciale, l'emploi (et les salaires) et les inégalités salariales dans le cas tunisien.

i) La taille de l'échantillon demeure très faible. 230 observations (10 secteurs pour la période 1975-1998) dans le cas de Ghazali (2009) et 200 (8 secteurs pour la période 1971-1996) dans le cas de Haouas et Yagoubi (2001). Mouelhi (2007) a cependant utilisé un échantillon plus important avec des données individuelles (660 firmes durant la période 1983-1994). Les changements fréquents dans le choix des secteurs sondés pour les salaires relatifs empêchent d'avoir des séries comparables. De même, la disparition de plusieurs individus de l'échantillon relatif aux firmes (importance des taux de non réponse) ne permet pas d'avoir des données fiables.

ii) Les coefficients relatifs aux inégalités salariales sont relativement faibles. Une hausse de 10% du ratio des imports sur la valeur ajoutée engendre une augmentation des inégalités salariales de 2,5%. De même, une réduction de 10% des droits de douane implique une hausse des inégalités de 5% (Ghazali, 2009).

Si l'on considère l'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi, on trouve qu'une hausse du *tpe* de 10% engendre une diminution de l'emploi de l'ordre de 0,2% (Mouelhi 2007). Dans tous les cas, ces coefficients sont très faibles.

iii) L'une des explications phare que l'on trouve dans pratiquement l'ensemble des études portant sur la Tunisie, est la complémentarité entre l'intensité capitaliste et le travail qualifié. Cette explication doit être plus discutée car on peut avoir des secteurs intensifs en capital mais où le travail est très peu qualifié (le secteur de la sidérurgie, par exemple).

iv) Dans les différentes études citées précédemment, il semble qu'il existe une relation de causalité entre la libéralisation commerciale et le progrès technique. Or, il est légitime de se demander s'il n'existe pas, dans le cas tunisien, une sorte de progrès technique autonome, ou du moins, embryonnaire. Ceci est d'autant plus plausible que ce pays a connu une évolution très favorable en termes d'indicateurs technologiques (inputs et outputs technologiques). En effet, si l'on considère la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD), qui correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, on trouve que la Tunisie s'en sort plutôt bien et se place largement devant plusieurs tous les pays africains et même devant plusieurs pays européens. La DIRD en pourcentage du PIB était de 1,05% en 2006⁴. De même, le nombre de chercheurs et d'ingénieurs montre que ce pays est sur la bonne voie. Concernant les outputs technologiques (publications scientifiques et brevets), les résultats sont aussi encourageants. Tout ceci milite pour l'apparition d'un progrès technique interne, que les études qui traitent de l'ouverture commerciale semblent ignorer.

⁴ Les prévisions pour 2009 sont de 1,25% du PIB (MRSTDC).

Ceci est d'autant plus important que les inégalités salariales, que les modèles économétriques utilisés n'arrivent pas à mettre suffisamment en exergue, peuvent provenir du progrès technique (et non de l'ouverture).

v) Le développement des métiers dans l'offshoring et l'outsourcing en Tunisie, comme au Maroc, peut aussi être un facteur d'inégalité. Car ces métiers, considérés dans le Nord comme étant intensifs en main d'œuvre peu qualifiée, emploient le plus souvent des travailleurs qualifiés (bac plus 3 ou même bac plus 5)⁵. Ce qui peut là aussi exacerber les inégalités salariales.

vi) L'une des explications avancées dans les études précédentes pour expliquer l'invalidité du modèle d'Edwards (1988) est l'arrivée massive des femmes dans le marché du travail. Cette question relative au genre mériterait d'être traitée de manière plus rigoureuse, en tenant compte de l'accès des femmes à l'éducation, de l'évolution des mentalités... bref des normes socio-culturelles.

En tout cas, un effort important doit être fourni de la part des autorités afin de mettre en place un appareil statistique fiable, tout en permettant aux chercheurs l'accès aux données.

⁵ Ces travailleurs sont payés 2 à 3 fois le *Smig* dans le cas du Maroc.

6- SYNTHÈSE ET CONCLUSION :

Le Maroc, comme d'ailleurs la Tunisie, compte parmi les pays en développement qui se sont engagés très tôt sur la voie de la libéralisation économique et l'ouverture commerciale. Les premiers programmes de réforme du commerce extérieur qui remontent au début de la décennie quatre-vingt ont porté sur la suppression des restrictions non-tarifaires avec l'abandon du système des listes réglementant les importations et la promulgation de la loi sur le commerce extérieur qui consacre la libération des échanges comme principe général. Par application de ce principe, plusieurs réformes tarifaires ont été mises en œuvre et ont conduit à la réduction progressive des niveaux de pression fiscale sur les importations à travers la baisse des droits de douane. Des efforts importants ont été consentis également pour la simplification de la fiscalité douanière, l'harmonisation de cette fiscalité, la réduction des quotités et la rationalisation des tarifs. Cette orientation devait se poursuivre par la suite à un rythme plus soutenu avec les engagements multilatéraux pris dans le cadre de l'OMC depuis la deuxième moitié de la décennie quatre-vingt-dix.

6.1- LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE : un rythme progressif et soutenu

Portée par un contexte international favorable, la politique d'ouverture aux échanges devait prendre une autre dimension avec l'option d'ancrage à l'Europe. L'accord d'association qui devait concrétiser une telle option préconise un démantèlement des barrières douanières applicables au secteur industriel à l'horizon 2012 et prévoit son extension progressive aux autres secteurs, en particulier l'agriculture et les services. Le processus de libéralisation commerciale devait se renforcer davantage avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les États-Unis ainsi que celui conclu avec certains pays arabes. On peut considérer qu'à l'heure actuelle, la dynamique d'ouverture engagée depuis plus de deux décennies a atteint un niveau suffisamment avancé. Les données sur le système de protection montrent le chemin parcouru sur la voie de la libéralisation commerciale. Globalement et par référence aux seules données relevées depuis le début de la décennie, les prélèvements effectifs au titre des droits de douanes calculés à partir des comptes nationaux se sont réduits d'une moyenne de 12,5 % en 1998 à 5 % en 2004 pour l'ensemble du secteur industriel. Le processus de démantèlement tarifaire qui a concerné pratiquement toutes les activités industrielles a été plus rapide au niveau des industries de la chimie et des produits non-métalliques et relativement modéré pour les industries alimentaires ainsi que les industries métalliques, mécaniques et électriques.

La structure des tarifs douaniers effectifs qui ressort des données de l'Administration des douanes et des impôts indirects témoigne aussi de l'accélération du processus de démantèlement tarifaire ces dernières années. Si l'on s'en tient au seul secteur industriel, le tarif moyen pondéré par le volume des importations appliqué pour les produits du textile et de l'habillement est passé de 37,5 % en 2000 à 24,7 % en 2007. Ce même tarif s'est réduit entre ces deux années de 17,6 % à 9 % pour les produits de la chimie et de 21,3 % à 15,9 % pour les produits mécaniques et métallurgiques. Pour les produits miniers et les produits de l'énergie, la baisse est également importante avec un tarif moyen pondéré qui s'est réduit de 7 à 9 points en pourcentage durant la même période. Seul le secteur agricole marque une certaine lenteur dans ce processus avec un niveau de tarif moyen qui demeure assez élevé comparativement aux autres secteurs d'activité étant donné les spécificités de ce secteur.

L'ouverture aux échanges a permis au Maroc de réaliser des progrès appréciables tant au plan des équilibres économiques que financiers comme en témoignent les indicateurs de croissance, d'investissement, des soldes budgétaires, d'inflation et des paiements extérieurs. On peut relever en effet à travers les indicateurs macroéconomiques que le rythme de croissance s'est nettement amélioré en gagnant près de 2 points en moyenne depuis le début de la décennie actuelle par comparaison à la décennie précédente. Le volume d'investissement s'inscrit également en hausse à la faveur d'un environnement plus propice et grâce aux programmes importants d'équipement, d'infrastructures de base et de construction mis en œuvre par les pouvoirs publics au cours des dernières années. Le taux d'investissement oscille actuellement entre 28 et 30 % du PIB alors qu'il ne dépassait guère 20 % au cours de la décennie quatre-vingt. Au plan des équilibres financiers de l'Etat, le déficit budgétaire est revenu depuis plusieurs années à un niveau largement soutenable en variant entre 2 et 3 % du PIB. Il en est de même de l'inflation dont le rythme demeure contenu à moins de 3 % en moyenne depuis le début de la décennie. Le comportement du commerce extérieur a suivi la même tendance en enregistrant ces dernières années une forte expansion tant du côté des importations que du côté des exportations. L'ouverture aux échanges semble cependant avoir favorisé plus l'expansion des importations que les exportations au point où l'équilibre des transactions commerciales de marchandises ne cesse d'être soumis à de fortes tensions. Seules les apports financiers liés aux activités du tourisme et aux transferts de l'émigration permettent d'atténuer le déséquilibre du compte courant et en assurer la soutenabilité à terme.

6.2- MARCHÉ DU TRAVAIL : des transformations en profondeur

S'agissant du marché du travail, la capacité de création de l'emploi s'est globalement améliorée comparativement aux périodes antérieures. Les progrès enregistrés en la matière demeurent néanmoins insuffisants face non seulement aux besoins mais aussi aux efforts consentis. On constate en effet que le taux de chômage qui constitue l'indicateur global le plus significatif de la situation du marché du travail s'est nettement réduit ces dernières années, notamment en milieu urbain. Le taux de chômage se situe actuellement au-dessous de la barre de 9 % alors qu'il oscillait autour de 12 % au début

de la décennie. En milieu urbain, ce taux s'établit à 13 % alors qu'il dépassait 16 % il y a quelques années. Le gain réel en termes de croissance réalisé depuis le début de la décennie et son rythme de diffusion dans le tissu économique qui a accompagné l'intensification du processus d'ouverture aux échanges aura donc favorisé une relative détente de la situation du marché du travail. Force est de constater, cependant, que les améliorations enregistrées en termes de créations d'emplois demeurent encore insuffisantes eu égard aux efforts consentis dans ce sens au plan de la libéralisation économique et l'ouverture commerciale.

Pourtant, les transformations importantes que connaît la structure de l'emploi depuis quelques années semblent, par certains aspects, être en phase avec la dynamique de libéralisation commerciale. L'analyse de la structure de l'emploi selon les secteurs d'activité, selon les niveaux de qualification ou encore selon les professions font apparaître des changements significatifs dans ce sens. D'abord au niveau des activités, les changements les plus importants concernent la baisse de la part du secteur primaire dans l'emploi total au profit des activités industrielles et de services. La proportion de l'emploi dans le secteur secondaire a gagné un peu plus de 2 points depuis le début de la décennie. Ce gain a été plus important encore s'agissant des activités de services qui représentent actuellement près de 15 % de l'emploi total contre à peine 12 % en 2000. Parallèlement, les activités primaires ont subi un recul sensible et pourvoient actuellement près de 41 % de l'emploi total contre 45 % au début de la décennie.

La structure de l'emploi par qualification a connu également des changements significatifs depuis le début de la décennie. La proportion des employés n'ayant pas de diplôme s'est en effet réduite de 73 % en 2000 à 68 % en 2008, enregistrant ainsi une baisse de 5 points en l'espace de huit ans. Parallèlement à cela, la proportion des employés se prévalant d'un diplôme de niveau secondaire ou supérieur s'est nettement renforcée durant la même période. Ce constat se retrouve aussi de façon encore plus marquée à travers la répartition de l'emploi selon le niveau scolaire des employés. La part de la population des employés n'ayant aucun niveau scolaire a baissé de près de 8 points depuis le début de la décennie. Cette baisse a profité à toutes les autres catégories d'employés classés selon le niveau d'instruction avec un gain variant entre 2 et 3 points en pourcentage. On soulignera que ces transformations dans la structure de l'emploi par qualification apparaissent encore plus évidentes pour l'emploi en milieu urbain où le poids de l'agriculture et des activités primaires est très réduit.

La dynamique de restructuration a concerné aussi quoique de façon moins prononcée le profil de l'emploi selon les professions. On constate en effet que la catégorie de cadres moyens et supérieurs s'est sensiblement renforcée par rapport à la situation prévalant au début de la décennie. Il en est de même de la catégorie des artisans et des ouvriers qualifiés dont la proportion dans l'emploi total a gagné près d'un point en pourcentage alors que la proportion des ouvriers et manœuvres agricoles s'est réduite de 5 points durant la même période. On soulignera cependant que la catégorie des manœuvres non-agricoles et des travailleurs assimilés demeure assez importante et tend même à se renforcer depuis le début de la décennie. On assiste ainsi, au plan de la structure de

l'emploi selon les professions, à deux tendances apparemment divergentes. D'un côté, les professions qui nécessitent des qualifications moyennes et supérieures se renforcent de façon significative dans la structure de l'emploi. De l'autre, les professions sans qualification ou à faible qualification dans les activités non-agricoles arrivent à maintenir leur poids dans l'emploi total et même l'augmenter sensiblement. Ces deux tendances s'expliquent par la forte baisse de la part des ouvriers agricoles et travailleurs assimilés dans l'emploi total avec une proportion qui s'est réduite à 26 % en 2008 contre 31 % en 2000.

Les changements intervenus dans la structure de l'emploi se sont par ailleurs accompagnés de modifications notables dans la répartition des travailleurs selon le statut professionnel. La catégorie des salariés qui n'a cessé de se renforcer depuis plus de deux décennies représente actuellement près de 44 % de l'emploi total contre à peine 38 % en 2000. Cette proportion est encore plus importante en milieu urbain où la catégorie des salariés représente plus de 65 % de l'emploi total. Le renforcement du salariat dans la structure de l'emploi est une tendance qui s'inscrit dans la logique de modernisation du tissu productif et de réforme des relations de travail. Le salariat tend de plus en plus à se développer au détriment de la catégorie des aides familiales qui constituent une part importante de l'emploi en milieu rural.

Les mêmes tendances de la structure de l'emploi ressortent également des données des enquêtes spécifiques au secteur industriel comme les enquêtes FACS (1998-1999) et ICA (2002). La comparaison de la structure de l'emploi par qualification obtenue à partir de ces enquêtes montre en effet un accroissement sensible de la part de la main-d'œuvre qualifiée dans le total de l'emploi du secteur industriel entre 1998 et 2002. Les catégories d'employés constituées du personnel cadre, des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés ont représenté en 2002 une proportion de 52 % de l'emploi total contre à peine 44 % en 1999. Parallèlement, la part des ouvriers non-qualifiés s'est réduite durant cette période de 48 % à 41 %.

Ces changements qui traduisent une demande relativement plus forte s'adressant au personnel se prévalant d'une certaine qualification sont reflétés par les modifications observées au niveau de la structure des salaires. Sur la foi des données établies par ces mêmes enquêtes, le salaire moyen dans le secteur industriel aura été valorisé globalement de 38 % entre 1999 et 2002. Compte tenu de la pression de la demande sur certains segments de marché, le salaire moyen a évolué de façon très différenciée selon les niveaux de qualification. On relève ainsi que, durant la même période, les rémunérations des personnels cadres ont progressé à un rythme équivalent au double de celui du salaire moyen de l'ensemble des personnels. Les ouvriers non-qualifiés ont, à l'inverse, dû se contenter d'une très faible progression comparativement à la moyenne qui s'apparente plus à une stagnation du salaire moyen.

6.3- OUVERTURE AUX ECHANGES : une dynamique favorable à l'emploi

Ces observations suggèrent donc que la dynamique de restructuration du marché du travail semble s'orienter vers une demande accrue sur la main-d'œuvre qualifiée, induisant par là-même des réajustements profonds dans la structure des rémunérations et, conséquemment, l'exacerbation des inégalités. Si l'on peut admettre que cette tendance s'inscrit dans un processus global de croissance où interfèrent de multiples facteurs relevant tant de la dynamique d'accumulation interne que de l'environnement économique et des politiques publiques, la libéralisation commerciale comme réforme majeure dans le système économique peut avoir une incidence plus ou moins forte dans ce sens. Les investigations effectuées dans ce travail basées, d'une part, sur la modélisation en équilibre général et, d'autre part, sur l'approche économétrique, permettent, de par leur complémentarité, d'apporter des éléments d'appréciation quant au rôle du processus de libéralisation commerciale dans le renforcement de cette tendance ou, au contraire, son atténuation.

Les résultats qui se dégagent des analyses effectuées sur la base de la modélisation en équilibre général semblent accréditer l'idée que la dynamique d'ouverture est susceptible de produire globalement un effet favorable à l'emploi, compte tenu du contexte actuel de l'économie marocaine et de ses caractéristiques structurelles. Ces résultats sont obtenus à partir d'une série de simulations cadrées selon trois scénarios portant sur la forme de bouclage du modèle et comparées à un scénario de référence n'intégrant pas le processus de démantèlement tarifaire tel qu'il est arrêté dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE.

Le premier type de simulations considère le solde global de l'Etat rapporté au produit intérieur brut et le taux de change comme fixes, la seconde suppose le compte courant de la balance de paiement comme une proportion constante du PIB et le taux de change fixe et, enfin, la troisième est fondée sur l'hypothèse d'un solde global fixe couplé à un compte courant libre et un taux de change fixe. Les résultats obtenus à partir de ces trois simulations sont assez différenciés mais dégagent un effet positif sur l'emploi global dans deux scénarios sur trois. L'écart des résultats des simulations par rapport à la solution de référence est positif pour l'emploi global sur l'ensemble de la période considérée dans le cas des scénarios 2 et 3. Même pour le premier scénario, la première période de la projection s'étalant jusqu'à l'année 2010 fait ressortir un effet positif sur l'emploi mais qui bascule vers le négatif pour la période suivante avec toutefois un écart très réduit. Il ressort de ces premiers éléments que l'impact de la libéralisation commerciale a globalement un effet positif plus ou moins marqué sur l'emploi total.

Considérés par niveau de qualification, les résultats des simulations apparaissent assez différenciés selon qu'il s'agisse de l'emploi qualifié ou non qualifié. L'emploi non-qualifié dégage un écart positif par rapport au scénario de référence dans les trois types de scénarios. Il en ressort que l'impact positif du choc d'ouverture apparaît de façon plus évidente au niveau de l'emploi non-qualifié. L'emploi qualifié présente également un écart positif par rapport à la solution de référence mais uniquement pour les scénarios 2 et 3. Le

premier scénario fait ressortir, quant à lui, une baisse de l'emploi qualifié par comparaison à la solution de référence qui a tendance à s'amplifier d'une année à l'autre.

L'analyse de l'impact de la libéralisation sur l'emploi par secteur d'activité montre que certaines activités vont profiter de l'ouverture. Les gains en termes de nombre de main d'œuvre par rapport à la situation de référence est relativement important et se situe dans une fourchette de 0,5% et plus de 20% selon le scénario considéré. Ainsi sous l'hypothèse du scénario 1 les principaux secteurs dont la demande augmente sont les secteurs de l'agriculture, l'activité minière, l'industrie alimentaire, le textile, l'habillement et les industries de cuir. Les gains d'emploi dans ces différents segments du secteur productif national se situent entre 0,5% et un peu moins de 2,5%. Cette même tendance s'observe également pour la seconde simulation. Les écarts par rapport au scénario de référence sont positifs et d'amplitudes presque similaires. Cet impact favorable n'est plus conservé dans le troisième scénario. En effet, dans le cas où aucune contrainte n'est imposée au compte courant et en l'absence de toute mesure supplémentaire l'emploi se dégraderait dans tous les secteurs où le marché de travail avait connu une évolution favorable dans les simulations précédentes. Ainsi l'emploi dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des industries du tabac, du textile, de l'habillement et du cuir connaîtraient des baisses par rapport au scénario de référence des diminutions se situant entre moins de 2% et un peu moins de 6%. Cette tendance à la baisse caractériserait également les industries du papier et carton, l'industrie de l'édition et de la chimie. Le recul de ces activités ressort cependant moins prononcé que celui des activités précédentes puisqu'il ne dépasse guère le taux de 3%. L'impact est très accentué pour les industries de caoutchouc, des équipements radio et des instruments médicaux de précision et le secteur de réparation où la baisse atteint parfois le taux de 23%.

Pour ce qui est de l'approche économétrique, les résultats qui ressortent des estimations effectuées paraissent intéressants et se conforment, dans certains aspects, aux prédictions des modèles théoriques. S'agissant tout d'abord de l'équation de l'emploi total, des variables telles que la production, le salaire réel ou encore le niveau des immobilisations ont une incidence effective sur le niveau d'emploi. Les coefficients de ces variables sont statistiquement significatifs et ont le signe attendu pour toutes les spécifications estimées que ce soit sur la base de données de l'enquête FACS seule, ICA seule ou encore du panel FACS-ICA. La comparaison des estimations effectuées sur la base des différents échantillons montre, par ailleurs, le renforcement de la relation entre production et emploi au niveau global avec des élasticités qui augmentent de façon significative en passant des données de l'enquête FACS à celles de l'enquête ICA. Le changement sensible de l'environnement économique et institutionnel et notamment l'accélération du processus de libéralisation commerciale intervenue à la fin de la décennie quatre-vingt-dix peut constituer un élément d'explication à ce changement.

En ce qui concerne l'influence du salaire réel, les estimations obtenues à travers les différentes spécifications se conforment aux prédictions théoriques avec un coefficient de régression négatif liant le niveau d'emploi global au salaire réel. L'élasticité de l'emploi par rapport au salaire réel estimée sur la base des données FACS-ICA autour de 0,05 paraît

cependant particulièrement faible comparativement à celle de la production. Les considérations salariales, bien qu'importantes dans le comportement de demande d'emploi, semblent intervenir bien loin en seconde position par rapport au niveau de production dans la décision d'embauche au niveau des entreprises.

La dynamique de libéralisation commerciale représentée par l'évolution du taux de pénétration des importations ou encore du taux effectif des droits de douane fait ressortir des résultats assez probants. D'après les estimations effectuées selon différentes spécifications, l'ouverture aux échanges a eu un impact positif sur l'emploi global. L'utilisation du taux de pénétration comme variable représentant la dynamique d'ouverture aux échanges aboutit au même résultat avec un coefficient d'élasticité nettement plus élevé, notamment pour les données relatives à l'enquête FACS. Il en ressort que, globalement et toutes choses étant égales par ailleurs, le processus de libéralisation commerciale tel qu'il a été pratiqué à la fin des années quatre-vingt-dix et au début des années 2000 a été plutôt favorable à l'emploi dans le secteur industriel. Cet effet sur l'emploi semble être plus marqué pour les activités les plus orientées à l'exportation comme il se dégage des coefficients de régression relatifs aux variables indicatrices de la part des exportations dans la production des entreprises. La part du capital étranger dans les entreprises fait apparaître, en revanche, un résultat tout à fait différent. La sensibilité de l'emploi et sa variation apparaissent plus importantes pour les entreprises où prédomine le capital national comparativement aux autres groupes d'entreprises.

6.4- OUVERTURE AUX ECHANGES: un impact différencié sur l'emploi par niveau de qualification

L'incidence positive de la libéralisation commerciale sur l'emploi industriel qui ressort des résultats globaux apparaît en revanche nettement différenciée selon les différentes catégories de travailleurs. L'estimation des équations de demande de travail selon les niveaux de qualification permet en effet de nuancer le résultat global qui paraît plus prononcé pour certaines catégories de main-d'œuvre et beaucoup moins pour d'autres. Les résultats obtenus se conforment en cela à certaines conclusions des modèles théoriques de base. Il semble au vu des estimations effectuées que l'impact positif sur l'emploi industriel se ressent de façon importante sur les travailleurs de la catégorie des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés. Les estimations effectuées pour cette catégorie de travailleurs aboutissent toutes dans les différentes spécifications et pour tous les échantillons d'observations aux coefficients de régression les plus élevés correspondant aux variables représentant la dynamique de la libéralisation commerciale. Enfin, l'emploi qualifié est relativement plus sensible dans les entreprises orientées plus sur les marchés d'exportation comparativement aux autres groupes d'entreprises. Il en est de même pour les entreprises où il y a une prédominance du capital étranger.

L'emploi des ouvriers non-qualifiés présente une configuration tout à fait différente par rapport aux estimations précédentes. Même si l'incidence du processus de libéralisation

sur l'emploi demeure là aussi positif, l'impact de ce processus tel que mesuré par le coefficient d'élasticité correspondant s'avère relativement limité. Ce coefficient est en effet estimé 0,05 sur la base des données du panel FACS-ICA, soit à peine le quart de celui de l'emploi qualifié. La dynamique d'ouverture commerciale aura eu, au vu de ces résultats, une incidence positive beaucoup plus prononcée sur l'emploi industriel qualifié que non-qualifié. En cela, ce résultat s'écarte d'une certaine manière des prédictions des modèles théoriques pour les pays en développement qui, en le cas d'espèce, préconisent une détérioration de l'emploi qualifié sous l'effet de l'ouverture contre un accroissement de la demande du travail non-qualifié.

Les estimations des équations de salaires présentent dans l'ensemble une certaine cohérence avec celles des équations de demande de travail. D'abord au niveau global, les déterminants des niveaux de salaire demeurent principalement le niveau d'activité représenté par la production, le niveau d'emploi et la productivité. L'estimation de l'équation de formation des salaires au niveau global fait en effet apparaître une forte élasticité du salaire moyen par rapport au niveau de production. Un résultat similaire est obtenu concernant la productivité apparente du travail et son incidence sur le salaire moyen. Il semble à la lumière de ces estimations que ces deux variables s'accaparent l'essentiel de l'explication de la formation des salaires. La troisième variable à prendre en considération, bien qu'à un degré plus limité, est le niveau d'emploi qui, au vu des estimations effectuées, agit négativement sur la formation des salaires. La disponibilité relative de la main-d'œuvre est de nature à réduire les tensions sur le marché du travail et partant sur les niveaux de salaire.

Comparativement aux variables précédentes, les estimations effectuées font état d'une faible incidence de la dynamique d'ouverture sur le niveau du salaire moyen pour l'ensemble du secteur industriel. Le coefficient de régression correspondant à la variable représentant l'ouverture commerciale varie selon les spécifications retenues et les échantillons de données autour de la valeur nulle avec une faible signification au plan statistique. Ce coefficient prend même la valeur négative qui signifie un accroissement du salaire moyen sous l'effet de l'ouverture pour des estimations basées sur les données de l'enquête FACS mais toujours avec une faible signification statistique. La conclusion que l'on peut tirer de ces résultats est que la dynamique d'ouverture n'a pas induit une pression nette à la hausse des salaires. Bien au contraire, on observe une absence d'effet apparent sur la formation des salaires au niveau global ou dans certaines spécifications un léger effet positif. On notera par ailleurs qu'outre l'effet de l'ouverture, la formation de salaires présente des configurations différenciées selon les spécificités propres aux entreprises en termes de taille, de la nature de ses débouchés, de la part du capital étranger, etc. Les estimations effectuées au niveau global montrent à ce propos une plus grande sensibilité de la formation des salaires dans les entreprises orientées principalement vers les marchés extérieurs ainsi que celles dont le capital est à majorité d'origine étrangère. L'exposition à la concurrence extérieure ainsi que l'adoption de normes de gestion plus conformes aux pratiques internationales semble peser de manière assez significative sur la détermination des salaires et leur évolution dans un environnement de plus en plus globalisé.

L'estimation des équations de formation des salaires par catégorie de main-d'œuvre apporte des éléments d'appréciation plus détaillés concernant la relation possible entre le processus de libéralisation commerciale et la dynamique salariale dans le contexte industriel du Maroc. De toutes les catégories de main-d'œuvre, celles qui sont pertinentes pour l'analyse des répercussions de l'ouverture aux échanges sont les catégories des travailleurs qualifiés et non-qualifiés. En dehors des variables de production, du niveau d'emploi et de productivité, la formation des salaires pour le personnel classé parmi les agents de maîtrise et les ouvriers qualifiés est faiblement influencée par la dynamique d'ouverture. De la même manière que pour les estimations relatives à l'ensemble des travailleurs, l'élasticité du taux de salaire réel par rapport à la variable indicatrice du niveau d'ouverture est très faible et non significative statistiquement dans la plupart des spécifications retenues. L'effet positif de la dynamique d'ouverture sur la demande de cette catégorie de main-d'œuvre ne se retrouve pas de façon nette au niveau de la formation des salaires pour cette même catégorie.

L'équation de salaire présente une configuration sensiblement différente pour la catégorie des ouvriers non-qualifiés. L'estimation sur la base des données de l'enquête ICA fait apparaître un coefficient d'élasticité positif du taux de salaire par rapport au taux effectif des droits de douane. Suivant ce résultat, la dynamique d'ouverture telle que représentée par l'évolution des droits de douane a eu une incidence négative sur le niveau de salaire des travailleurs non-qualifiés. La faible répercussion de la libéralisation commerciale sur la demande de cette catégorie de main-d'œuvre comparativement aux ouvriers qualifiés aura ainsi maintenu une certaine détente sur ce segment de marché, ce qui s'est traduit par cette relation positive entre l'ouverture aux échanges et la détermination des salaires pour ce type d'employés.

Comme on peut le constater, les répercussions du choc d'ouverture évaluées à travers aussi bien la modélisation en équilibre général que l'approche économétrique semblent globalement positives avec un effet différencié selon les catégories de main-d'œuvre. Pour les simulations en équilibre général, l'impact positif se ressent de façon plus marquée au niveau de la main-d'œuvre non-qualifiée alors qu'il semble plus réduit pour la main-d'œuvre qualifiée. L'approche économétrique limitée au seul secteur industriel aboutit à un résultat sensiblement différent s'agissant de l'impact par catégories de qualification. L'incidence globale du processus de l'ouverture sur l'emploi ressort en effet positif selon les multiples estimations effectuées. Un tel impact se révèle cependant assez différencié selon les niveaux de qualification de la main-d'œuvre et semble affecter plus les catégories des agents de maîtrise et des ouvriers qualifiés. Ce résultat qui se distingue à celui dégagé par l'approche de l'équilibre général semble plus proche de la dynamique présente. Le processus d'ouverture concerne essentiellement le secteur industriel dans la phase actuelle et les effets les plus significatifs sont ressentis de façon évidente dans les principales branches de ce secteur. Les estimations économétriques qui se basent sur les données relevées dans les activités industrielles semblent dans ces conditions les plus pertinentes pour les conclusions à tirer et leurs implications en termes de politique économique.

La dynamique d'ouverture aura donc exercé une pression significative sur l'emploi, particulièrement dans les secteurs les plus exposés à la concurrence. Cette pression a pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse de la demande de travail qui affecte plus les emplois qualifiés. Il s'en suit un renforcement accru de la situation de l'emploi qualifié par rapport à l'emploi non-qualifié. Cet effet se ressent aussi à travers le comportement du salaire moyen face au choc d'ouverture pour chaque catégorie d'emploi.

Les résultats qui se dégagent de l'analyse du comportement de la demande de travail face au choc d'ouverture dans le cas du Maroc se retrouvent à peu près de façon équivalente dans le cas de la Tunisie. Ce pays dont la structure de production se compare à celle du Maroc et qui a suivi depuis le début de la décennie quatre-vingt le même cheminement tant au plan de libéralisation économique qu'au plan l'ouverture commerciale semble dégager les mêmes tendances de l'emploi face au démantèlement progressif du système de protection et au développement des échanges. Ceci ressort nettement des différents travaux d'évaluation entrepris à ce sujet que ce soit selon l'approche d'équilibre général ou l'approche économétrique. L'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi considéré globalement ressort positif dans tous ces travaux. Un tel impact apparaît cependant différencié selon les niveaux de qualification où l'on relève dans la plupart des analyses une tension plus forte sur l'emploi qualifié. Cette tendance a induit selon certaines estimations à l'élargissement de l'écart salarial entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée.

6.5. Cas de la Tunisie

Si l'année 2009 a été une *annus horribilis* pour beaucoup de pays, qu'ils soient développés ou en développement, il faut reconnaître que tel n'est pas le cas de la Tunisie et du Maroc, qui ont bel et bien résisté à la crise. De manière plus générale, les performances de la Tunisie (et du Maroc) au niveau de la croissance économique sont remarquables (Baccouche, Bouoiyour, M'Henni et Mouley, 2008).

Cependant, Il nous paraît légitime de nous demander si ces performances ne sont pas *l'arbre qui cache la forêt*. En effet, et comme on l'a signalé précédemment, la Tunisie est considéré comme « *un bon élève* », que ça soit par la Banque Mondiale, ou le Fonds Monétaire International ou encore le Forum Economique Mondiale de Davos. Rappelons que par rapport aux critères de ce dernier (les facilités du commerce extérieur), La Tunisie est classée au 41^{ème} rang mondial sur 141 pays, devançant ainsi des pays de l'Union européenne tels que l'Italie, la Grèce ou la Pologne. De même, selon le même rapport, la Tunisie est classée première en Afrique et 40^{ème} au niveau mondiale (sur un total de 133 pays) concernant la compétitivité, devançant, là aussi, plusieurs pays de la zone Euro (Portugal, Pologne, Italie, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Grèce...). Dans le même ordre d'idées, la Banque Mondiale classe la Tunisie à la 69^{ème} place à l'échelle mondiale concernant l'environnement des affaires « *Doing Business 2010* ». On peut aussi rajouter les satisfécits d'autres organismes qui versent dans le même sens. Cependant, malgré ces performances et ces satisfécits, ce pays connaît des taux de chômage des jeunes diplômés effrayants (68% pour les bac+4 en droit et plus de 70% pour les techniciens

supérieurs dans les industries agro-alimentaires, pour ne donner que ces exemples extrêmes)⁶ . On est donc en droit de poser des questions sur cette ouverture sur l'extérieur, et en particulier, sur cet ancrage à l'Europe, érigé en crédo et jamais remis en cause, depuis l'indépendance du pays. Ne faut-il pas se demander pourquoi la Tunisie s'est spécialisée dans des produits dont le contenu technologique est faible. Ce questionnement se pose, avec la même acuité d'ailleurs, dans le cas marocain.

La politique du low-cost permet aux pays du Nord d'utiliser ce pays comme une plateforme d'exportation sans réel transfert de technologie. Il est vrai que la Tunisie se caractérise par l'étroitesse de son marché. De ce fait, elle a opté pour une politique d'ouverture qui lui permet d'écouler ses produits dans les marchés européens et d'enrayer en partie, et en partie seulement, le chômage endémique et structurel (plus de 14% en 2008). Cependant, cette spécialisation dans le low-cost conforte la division internationale du travail. Cette dernière incite les pays du Nord à se spécialiser dans les produits à haut contenu technologique, et les pays du Sud dans les produits intensifs en main-d'œuvre, peu qualifiée et bon marché. L'insertion des pays du Sud dans le commerce a pour conséquence la baisse des prix internationaux des biens intensifs en main-d'œuvre. Ce qui a pour corolaire le déclin des secteurs concernés dans les pays industrialisés (Cardobat 2001). Les exemples sont nombreux à ce niveau (les secteurs du textile, des composants électroniques, des jouets ...). En revanche, l'ouverture du Sud offre de nouveaux débouchés au pays du Nord dans des secteurs à fort contenu technologique (aéronautique, chimie fine, automobile...).

Dans le même ordre d'idées, la qualité des produits fabriqués par les pays du Nord les protège forcément face au pays du Sud. De même, la forte concentration dans nombre de secteurs manufacturiers des pays du Nord leur garantit de profiter allégrement des économies d'échelle. Et donc d'avoir des prix unitaires faibles, faussant ainsi la concurrence en rendant l'entrée dans leur marché difficile pour les entrants potentiels, en particulier ceux du Sud.

.Ce questionnement est d'autant plus légitime que les résultats obtenus dans le cadre de ce chapitre montrent que l'ouverture – du moins telle qu'elle est pratiquée actuellement en Tunisie- n'est pas *la panacée*. En effet, D'une part, l'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi global est certes positif, mais il est très faible et n'est valable que dans les secteurs tournés vers l'exportation (textile et habillement par exemple). D'autre part, l'ouverture commerciale induit des inégalités entre les travailleurs qualifiés et les non-qualifiés ; ce qui peut exacerber les déséquilibres d'un système, déjà fragile. Au final, on n'est pas certain que les efforts déployés par les autorités tunisiennes pour une ouverture plus prononcée vers l'extérieur, et vers l'Europe en particulier, aboutissent aux résultats escomptés (en termes de croissance, d'emploi et de transfert de technologie).

Il est à signaler que les investissements directs étrangers (IDE) ne sont pas en reste, et vont dans le même sens que la libéralisation commerciale. En effet, comme l'ont montré Bouoiyour et al. (2009) dans leur étude sur les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, les IDE n'affectent pas la productivité et n'ont donc aucun effet induit sur ces économies.

⁶ Bouoiyour (2008).

Malgré des flux importants d'IDE vers la Tunisie ces dernières années et malgré un taux d'ouverture commerciale exceptionnel, les effets de cette politique de libéralisation ne peuvent être bénéfiques que s'ils s'accompagnent de changements internes importants. En effet, La Tunisie ne peut espérer exploiter les éventuels effets de débordement que permet sa politique d'ouverture, en termes de commerce et de capital étranger, que si elle développe son capital humain.

BIBLIOGRAPHIE

I- RAPPORTS ET DOCUMENTS A CARACTERE INSTITUTIONNEL

a- Banque Mondiale (Mémorandum Economique pays Maroc) :

- 1- «Promouvoir la croissance et l'emploi par la diversification productive et la compétitivité», Mars 2006.
- 2- «Développement des compétences et Protection Sociale dans le cadre de la stratégie intégrée pour la création d'emplois » Mars 2008.

b- Haut-commissariat au Plan (Maroc):

- 1- «les Sources de croissances économiques au Maroc », septembre) 2005.
- 2- «les sources de croissance de l'économie marocaine » Mars, 1992.
- 3- «Statistiques sur les comptes nations », Séries rétrospectives dans les bases 1959, 1969, 1980 et 1998.

c- Institut d'Economie Quantitative (IEQ),

Les cahiers de l'IEQ, Mars 1998, Mars 2002 et Mars 2003. Ministère du Développement Economique. Tunisie.

d- Ministère du Commerce Extérieur (Maroc):

- 1- «Diagnostic et éléments pour une nouvelle stratégie du commerce extérieur », Document interne, Octobre 2006.
- 2- «Plan Export Plus » Mai 2009.
- 3- «Accords de Libre-échange liant le Maroc à certains pays arabes», document de la Direction des Etudes et de la Coopération Internationales).
- 4- «Impact des Accords de Libre-échange : Modèle d'Equilibre Général Calculable, IMPALE », Février 2009.

e- Ministère du Commerce et de l'Industrie (Maroc) et Banque Mondiale:

- 1- «le secteur manufacturier marocain à l'aube du 21^{ème} Siècle : Résultats de l'enquête pour l'analyse et la compétitivité des entreprises» Février 2002.
- 2- « Evaluation du Climat de l'investissement au Maroc » , juin 2005.
- 3- « Climat de l'investissement au Maroc : créer les conditions du changement structurel » , Mai 2008.

f- Office des Changes (Maroc) :

- 1- «Statistiques du commerce extérieur par groupements d'utilisation 1980 – 2008», Juin 2009.
- 2- « Statistiques du commerce extérieur par secteurs d'activité 1995 – 2008», Avril 2009.
- 3- «Statistiques sur la Balance des Paiements 1971-1995 » Janvier 2009.
- 4- «Statistiques sur la Balance des 1994-2008 » Février 2009.

g- Organisation Mondiale du Commerce (OMC):

- 1- «Examen des politiques commerciales, Royaume du Maroc : Rapport du Secrétariat », (Rapport WT/TPR/S/8), Novembre 1995,.
- 2- «Examen des politiques commerciales, Royaume du Maroc : Rapport du Secrétariat », (Rapport WT/TPR/S/116); Mai 2003.

- 3- «Examen des politiques commerciales, Royaume du Maroc : Rapport du Gouvernement », (Rapport WT/TPR/G/116) ; Mai 2003.
- 4- « Profils tarifaires dans le monde 2008 » (publications conjointes entre l'OMC, CCI et Nations unies) ; Mai 2009.
- 5- « Profils tarifaires Maroc 2008 » (publications conjointes entre l'OMC, CCI et Nations unies), Mai 2009.

II- AUTEURS:

Baccouche R., Bouoiyour J., M'Henni H. et Mouley S., (2008), « Dynamique des investissements, mutations sectorielles et convertibilité du compte de capital : impacts des mesures de libéralisation et expériences comparées Tunisie – Maroc ». Research Project n° FEM 32-04.

Banque Mondiale (2004), « Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires ». Document conjoint du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et de la Banque mondiale. <http://siteresources.worldbank.org/INTTUNISIAINFRENCH/Resources/Dynamique.de.lem.ploi.pdf>

Benhayoun G. et Moustier E. (2002), « Libéralisation des échanges et marché du travail : le cas de l'économie marocaine ». Première Université de Printemps des Économies Méditerranéennes et du Monde Arabe. Tanger (25, 26 et 27 avril 2002).

Bouoiyour J. (2008), « La formation professionnelle en Tunisie : forces et faiblesses », in « Evaluation of the Professional Training System and its Impacts on Development: Comparison Between Morocco and Tunisia ». Research Project n° FEM 31-23.

Bouoiyour J., Hanchane H et Mouhoud E. M. (2009), « Investissements directs étrangers et productivité : quelles interactions dans le cas des Pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord ? », *Revue Economique*, vol. 2, n° 1, pp. 109-131.

Bresson G., Kramarz F. et Sevestre P. (1992), « Dynamic labor demand models », in Matyas L. and Sevestre P. , "The Econometrics of Panel Data", Kluwer Academic

Cardobat J-M (2001), « Ouverture commerciale et marché du travail », *Annuaire français des relations internationales*, vol. 2 . Publishers, pp. 360-387.

Currie, J, Harrison, A, (1997): " Sharing the costs : The impact of trade reform on capital and labour in Morocco" *Journal of labour Economics* 15(3), 44-72.

Duhautois R., El Basri A., et El Hamine A. (2006): « Croissance de la productivité et réallocation d'emplois au Maroc : la contribution des créations et destructions d'entreprises », Centre d'Etudes de l'Emploi, Document de travail.

Edwards , S., (1998):" Openness, productivity and growth: What do we really know?" *The Economic Journal*, 108 (447), 383-98, March.

Edwards, S., (1992): "Trade orientation, distortions and growth in developing countries", *Journal of development Economics* 39(1); 31-58.

Ghazali, M. (2009): "Trade openness and Wages inequality between skilled and unskilled workers in Tunisia" *Economie internationale* N°1, 117, Documentation Française.

Hanson, G., Harrison .,A., (1999 a) « Trade liberalization and wage inequality in Mexico, *Industrial and Labour Relations Review* 52(2), 27-88.

Hanson, G., Harrison .,A., (1999 b) « Who gains from trade reforms ? Some remaining puzzles, *Journal of Economic Development* 59, 125-54.

Haouas, I., Yagoubi, M (2001): «Conséquences de l'ouverture sur le marché du travail: le cas tunisien » in Siroën, J-M, Boudhiaf, M : »ouverture économique et développement économique », Paris, *Economica*, 322-40.

Haouas, I., Yagoubi M., and Heshmati A., (2003): «The Impacts of trade liberalization on Employment and Wages in Tunisian Industries», IZA Working Papers 688.

Hausman J. A., (1978), Specification Tests in Econometrics, *Econometrica*, Vol. 46, N°. 6, p 1251-1271.

Escribano G., Lorca A. (2003) "La politique commerciale du Maroc: entre libéralisation et modernisation", in Xuereb P.G. (ed.) *Euro-Med integration and the "ring of friends": the Mediterranean's European challenge*, Vol. 4, European Documentation and Research Centre, University of Malta, pp. 279-319.

Goldberg P., Pavcnik N., (2004), Trade, Inequality, and Poverty: What Do We Know ? Evidence from recent trade liberalization episodes in developing countries, NBER Working Paper 10593.

Mouelhi Ben Ayed Rim (2003): "Impacts of trade liberalization on firm's labour demand by skill: The case of Tunisian manufacturing" (LEA, ISCAE, University of la Manouba, Campus Universitaire la Manouba), October 2003, First draft.

Mouelhi Ben Ayed Rim (2007) : "Impacts of trade liberalization on firm's labour demand by skill: The case of Tunisian manufacturing", *labour Economics* 14 (3), 539-63, june.

Palmero S. et Roux N. (2005), « Dynamiques Sectorielles Et Emploi Au Maroc » WP DEFI, Aix-Marseille.

Redjeb M. S. et Ghobentini M. (2005), L'intermédiation sur le marché du travail en Tunisie. www.ilo.org/public/english/employment/strat/researchpap.htm.

. World Economic Forum (2009), "The Global Enabling Trade Report"

TABLE DES MATIERES

O- INTRODUCTION

1- OUVERTURE COMMERCIALE ET NIVEAU DE PROTECTION TARIFAIRE AU MAROC

1.2- LE PROCESSUS DE LIBERALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR

1.1.4- instruments de politique commerciale et premières mesures de réforme dans le cadre du programme d'ajustement structurel (pas)

1.1.1.3- la réglementation en matière d'importation

(1°) Les taxes à l'importation :

(2°) Les restrictions quantitatives :

(3°) Les prix de référence :

(4°) L'adhésion au GATT et l'amorce du processus de démantèlement

(5°) Autres instruments de politique commerciale :

1.1.1.4- la promotion des exportations

(v) Les dispositions douanières:

(vi) Les incitations financières:

(vii) La garantie à l'exportation :

(viii) Les facilités de changes :

1.1.5- les engagements pris dans le cadre de l'OMC et le début de leur mise en œuvre.

1.1.6- l'accord d'association Maroc-union européenne (UE)

1.1.7- zone de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique

1.3- EVOLUTION DE LA PROTECTION TARIFAIRE EFFECTIVE AU MAROC

2- LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LA DYNAMIQUE DE LIBÉRATION COMMERCIALE

2.1- TENDANCE DE LA POPULATION ACTIVE ET RESTRUCTURATION DE L'OFFRE DE TRAVAIL

2.2- TENDANCE DE L'EMPLOI ET DESEQUILIBRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

3- IMPACT DE LA LIBERALISATION COMMERCIALE SUR LE

MARCHE DU TRAVAIL : Une Analyse En Equilibre Général

- 3.1- STRUCTURE GENERALE DU MODELE
 - 3.1.1- Bloc Offre,
 - 3.1.2- Bloc Demande,
 - 3.1.3- Facteurs De Production,
 - 3.1.4- Bloc Revenu,
 - 3.1.5- Bloc Commerce Extérieur,
 - 3.1.6- Bloc Prix, Salaires
- 3.2- FERMETURE DU MODELE
- 3.3- BASE EMPIRIQUE DU MODELE
- 3.4- DYNAMIQUE DE BASE
- 3.5- RESULTATS

3- LIBERALISATION COMMERCIALE ET MARCHE DU TRAVAIL: Une Evaluation Econométrique

- 4.1- PRESENTATION DU MODELE D'ANALYSE ET SPECIFICATION ECONOMETRIQUE
- 4.2- BASE DE DONNEES DU MODELE ET APPROCHE D'ESTIMATION
 - 4.2.1- Enquête FACS
 - 4.2.1- Enquête ICA
 - 4.2.3- Approche d'estimation
- 4.3- PRESENTATION DES ESTIMATIONS ET ANALYSE DES RESULTATS
 - 4.3.1 Libéralisation commerciale et emploi :
 - 4.3.2 Libéralisation commerciale et formation des salaires :

5- LIBERALISATION COMMERCIALE ET EMPLOI : Cas de la Tunisie

- 5.1- PROCESSUS DE LIBERALISATION COMMERCIALE EN TUNISIE
- 5.2- MARCHE DU TRAVAIL ET STRUCTURE DE L'EMPLOI EN TUNISIE
- 5.3- LIBERALISATION COMMERCIALE ET EMPLOI EN TUNISIE:
synthèse des évaluations
 - 5.3.1- Les modèles économétriques
 - 5.3.2- La modélisation en équilibre général
- 5.4.- LIBERALISATION COMMERCIALE, EMPLOI ET INEGALITES SALARIALES : UNE RELATION FRAGILE

6- SYNTHESE ET CONCLUSION :

6.1- LA LIBERALISATION COMMERCIALE : un rythme progressif et soutenu

6.2- MARCHE DU TRAVAIL : des transformations en profondeur

6.3- OUVERTURE AUX ECHANGES : une dynamique favorable à l'emploi

6.4- OUVERTURE AUX ECHANGES: un impact différencié sur l'emploi par niveaux de qualification

6.5- CAS DE LA TUNISIE

BIBLIOGRAPHIE :